



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Archive ouverte UNIGE

<https://archive-ouverte.unige.ch>

Master

2013

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

La traduction spécialisée : Entre théorie et pratique. Quels enjeux?

Rialle, Anais

How to cite

RIALLE, Anais. La traduction spécialisée : Entre théorie et pratique. Quels enjeux? Master, 2013.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:33067>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

Anaïs RIALLE

LA TRADUCTION SPECIALISEE :
Entre théorie et pratique. Quels enjeux ?

Directrice de mémoire : **Véronique SAURON**

Jurée : **Mathilde FONTANET**

Mémoire présenté à la Faculté de traduction et d'interprétation (Département de traduction et de traductologie, Unité de français) pour l'obtention de la Maîtrise universitaire en traduction, mention traduction spécialisée.

Université de Genève

30 Juillet 2013

Remerciements

Je souhaite remercier en premier lieu Véronique Sauron et Mathilde Fontanet, qui ont accepté de suivre mon travail de mémoire en qualité respectivement de directrice et de jurée. Leurs observations et commentaires m'ont été précieux pour améliorer la qualité de mon travail.

En second lieu, je tiens à remercier Victoria Giroud-Castiella, qui m'a permis d'effectuer un stage de traduction extrêmement intéressant et enrichissant au sein du Département de la Sécurité sociale du BIT de mai à juillet 2012, ainsi que Lou Tessier, spécialiste du domaine de la sécurité sociale, pour sa disponibilité et ses relectures très pertinentes. Je remercie également toutes les personnes que j'ai eu l'occasion de connaître dans le Département et qui ont toutes contribué, d'une manière ou d'une autre, à ce que mon stage se déroule au mieux, et en particulier Ivon, Sven, Julien et Andres. Un grand merci également à Brigitte Bissière et à Armin Banis pour m'avoir permis de recueillir quelques informations sur le service de traduction du BIT.

Je remercie aussi ma collègue stagiaire Marie-Aude et tous mes autres amis stagiaires du BIT, parmi lesquels Suzanne, Fang, Tijani, Jiabo, Marta, Jen, Anne-Françoise et Alfred, pour les moments de partage convivial.

Je souhaite également remercier toute ma famille, en particulier mes parents Christine et Vincent, pour l'aide et le soutien qu'ils m'ont apportés tout au long de la réalisation de ce mémoire, ainsi que ma sœur Stéphanie et mon beau-frère Sébastien pour l'appui en informatique et leur intérêt régulièrement manifesté.

Enfin, mes remerciements vont tout particulièrement à Pedro, mon compagnon, pour m'avoir soutenue tout au long de ces mois et pour sa grande patience.

Table des matières

Remerciements.....	2
Introduction.....	5
I. UNE PROFUSION DE THEORIES DE LA TRADUCTION.....	7
<i>I.1. Ce qui est enseigné à l'étudiant traducteur.....</i>	7
I.1.1. Qu'est-ce que la traduction spécialisée ?.....	8
I.1.2. L'enseignement de la traduction spécialisée à l'Université.....	10
I.1.3. Quelques théories incontournables de la traduction.....	12
<i>I.1.3.A Les théories de l'équivalence : des théories nées de la linguistique</i>	<i>13</i>
<i>I.1.3.B. La théorie interprétative : un modèle dynamique.....</i>	<i>18</i>
<i>I.1.3.C. La théorie du skopos : une approche fonctionnelle de la traduction.....</i>	<i>23</i>
<i>I.2. Les théories de la traduction : quelle utilité pour le traducteur ?.....</i>	30
<i>I.3. Quelques outils méthodologiques.....</i>	37
I.3.1. Le modèle IDRC de Daniel Gile.....	37
I.3.2 Le schéma décisionnel de Christine Durieux.....	39
I.3.3. La méthode d'analyse de Christiane Nord.....	41
<i>I.4. Les difficultés posées par les textes spécialisés.....</i>	42
I.4.1. Difficultés liées au jargon et à la terminologie.....	43
I.4.2. Difficultés linguistiques liées aux incorrections rédactionnelles.....	45
<i>I.5. Les ressources à la disposition du traducteur.....</i>	47
II- LA SECURITE SOCIALE AU BIT : UN DOMAINE SPECIALISE POUR LES TRADUCTEURS.....	55
<i>II.1. Le BIT, secrétariat de l'OIT, et le département de la Sécurité sociale.....</i>	55
II.1.1. L'OIT, institution spécialisée de l'ONU.....	55
II.1.2. L'Organisation internationale du Travail en elle-même.....	56
II.1.3. Le BIT, secrétariat de l'OIT.....	57

II.1.4. La Conférence internationale du Travail.....	58
II.1.5. Le département de la Sécurité sociale.....	60
II.2. La sécurité sociale : un domaine à la croisée de plusieurs champs.....	64
II.2.1 Une histoire en bref de la sécurité sociale.....	65
II.2.2. Le service de traduction du BIT.....	68
II.2.3. Ressources mises à notre disposition et contraintes à respecter.....	69
II.2.4. Les textes à caractère général au BIT.....	72
II.2.5. Les textes à caractère juridique au BIT.....	78
<i>II.2.5.1 Le droit dans le département de la Sécurité sociale.....</i>	<i>78</i>
<i>II.2.5.2 Typologie des textes juridiques et de leur traduction</i>	<i>79</i>
<i>II.2.5.3 Un exemple de traduction juridique dans un ouvrage de sécurité sociale....</i>	<i>82</i>
<i>II.2.5.4 Traduction d'articles spécialisés sur internet.....</i>	<i>87</i>
<i>II.2.5.5 Traduction d'une note d'information interne.....</i>	<i>88</i>
II.2.6. Les textes à caractère économique au BIT.....	91
<i>II.2.6.1 Un exemple de traduction économique dans un ouvrage de sécurité sociale</i>	<i>91</i>
<i>II.2.6.2 Traduction économique-financière d'un rapport d'actuariat.....</i>	<i>95</i>
II.2.7. Une expérience de traduction enrichissante.....	102
Conclusion générale.....	106
Bibliographie.....	109
Annexe 1.....	117
Annexe 2a.....	119
Annexe 2b.....	120

Introduction

La traductologie constitue un vaste domaine encore assez peu connu. Cette discipline récente a acquis en tant que telle son autonomie par rapport aux champs linguistique et interlinguistique. Depuis les années soixante, une pléthore de théories de la traduction a ainsi vu le jour, plongeant l'apprenti traducteur dans un dédale d'approches. Le traducteur débutant voit souvent un fossé infranchissable entre les théories en traductologie qui lui ont été enseignées à l'Université et les problèmes concrets auxquels il est confronté dans ses premières tâches de traduction.

A l'époque actuelle de mondialisation, la traduction, qu'elle soit opérée ou non par des traducteurs professionnels, occupe une place centrale et généralisée. Il s'avère de plus en plus nécessaire, à grande échelle, de traduire un nombre sans cesse grandissant de documents de toutes sortes : scientifiques, économiques, politiques, juridiques, etc. La traduction est devenue un acte qui s'inscrit dans un mouvement global de communication au niveau planétaire. A ce titre, les enjeux qu'elle représente pour l'équilibre mondial sont loin d'être négligeables.

Les organisations internationales, pour accomplir et mener à terme leurs diverses activités diplomatiques, ont largement recours à la traduction (et à l'interprétation, bien sûr). Chaque organisation internationale, du fait de son domaine propre, a vu se développer, outre la traduction générale, quantité de champs spécialisés de traduction. Nous avons ainsi eu l'opportunité d'effectuer un stage de traduction de trois mois (de mai à juillet 2012) dans le cadre du Bureau international du Travail (BIT), au sein du département de la Sécurité sociale. Cette expérience nous a permis de mettre en application l'enseignement de la traduction que nous avons reçu à la Faculté de traduction et d'interprétation (FTI, anciennement ETI) de Genève au cours du bachelor et du master (mention traduction spécialisée) et nous a confrontée à un domaine spécialisé, celui de la sécurité sociale sur le plan international. Nous avons donc souhaité, dans ce mémoire de master, réfléchir aux liens existant entre les théories de la traduction et la pratique de celle-ci.

Dans la première partie de notre travail, après avoir défini ce que représente la traduction

spécialisée, nous aborderons quelques théories récentes et incontournables de la traduction, à savoir celles de l'équivalence, du sens et du *skopos*. Nous nous interrogerons sur leur utilité pour le traducteur et passerons en revue quelques outils méthodologiques susceptibles de l'aider dans ses tâches de traduction. Nous évoquerons ensuite les difficultés spécifiques posées par les textes spécialisés, puis nous envisagerons les ressources dont peut disposer un traducteur.

La seconde partie de ce mémoire sera centrée sur nos travaux de traduction effectués dans le département de la Sécurité sociale du BIT. Après avoir présenté l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies (ONU), nous définirons le rôle exact du BIT et de la Conférence internationale du Travail (CIT). Puis, nous aborderons le champ de la sécurité sociale, domaine multispécialisé de la traduction, en évoquant à grands traits son historique. Après la description en quelques lignes du service de traduction du BIT, nous présenterons succinctement le département de la Sécurité sociale, ainsi que les ressources documentaires et humaines qui nous ont été offertes au cours de notre stage. Suivra alors l'analyse de séquences de traduction issues des différents types de texte que nous avons eu à traduire. Ces derniers relevaient, outre de la traduction générale, de la traduction juridique et de la traduction économique au BIT. Nous axerons notre réflexion autour de l'influence, délibérée ou non, sur les différents choix de traduction que nous avons eu à opérer, des éléments théoriques liés aux trois approches traductologiques que nous avons privilégiées.

I. UNE PROFUSION DE THEORIES DE LA TRADUCTION

I.1. Ce qui est enseigné à l'étudiant traducteur

Une théorie importante en traductologie soutient qu'on ne doit pas traduire un mot par un autre, mais un sens par un sens. Quelle que soit la théorie à laquelle il se rattache principalement, le traducteur a le devoir de toujours garder à l'esprit ce principe essentiel, applicable aussi bien à la traduction générale qu'à la traduction spécialisée. En préalable à toute pratique, le traducteur doit posséder de multiples connaissances et savoir-faire, notamment :

« la connaissance de la langue du texte, la compréhension du sujet, la maîtrise de la langue de rédaction, mais aussi une méthode, des réflexes bien éduqués, qui vont lui permettre d'adopter à l'égard du texte l'attitude qui aboutira au meilleur résultat par la recherche d'équivalences, sans se laisser enfermer dans les simples correspondances. »¹

La correspondance caractérise le lien de nature linguistique qui existe entre un mot dans une langue donnée et sa traduction dans une autre langue telle qu'elle apparaît dans un dictionnaire classique bilingue. Ces correspondances terme à terme sont traditionnellement enseignées au cours de l'apprentissage scolaire des langues étrangères. La recherche d'équivalences consiste à dépasser le point de vue purement linguistique pour trouver dans la langue cible la même notion que celle véhiculée dans la langue source. Cette démarche prend en compte des facteurs culturels extratextuels.

¹ HERBULOT, Florence, « *La Théorie interprétative ou Théorie du sens : point de vue d'une praticienne* », in « *Meta : journal des traducteurs* », vol.49, n°2, 2004, p.307.

I.1.1. Qu'est-ce que la traduction spécialisée ?

La littérature abonde sur le thème de la traduction spécialisée : conseils, directives, écueils à éviter, théories diverses, etc. Nombreuses sont les références qui nous ont été données lors de l'enseignement universitaire que nous avons suivi pour la préparation tant du bachelor que du master. Les points de vue des auteurs divergent souvent ou se rejoignent parfois, comme nous allons le voir.

Classiquement, on oppose traduction générale et traduction spécialisée. Cette dernière est parfois appelée traduction technique, selon certains auteurs, comme dans cette citation de Jean-René LADMIRAL :

« On distingue traditionnellement traduction *littéraire* et traduction *technique*. [...] On appellera « traduction technique » aussi bien la traduction de textes juridiques, scientifiques, etc. que proprement techniques; la traduction d'un ouvrage de sciences humaines sera dite « traduction littéraire ». »²

Cet auteur semble établir une équivalence implicite entre la « traduction technique » et la « traduction spécialisée ». La limite entre les deux paraît ici incertaine.

Christine Durieux, dans les citations d'auteurs qu'elle utilise dans son ouvrage, tend elle aussi à faire équivaloir ces deux types de traduction. Elle reprend ainsi la définition du Grand Robert qui donne de l'adjectif « technique » la définition suivante : « appartient à un domaine particulier, spécialisé, de l'activité ou de la connaissance »³. Le Petit Robert 2008 complète sa définition par l'exemple suivant :

« *Mots, termes techniques*, qui ne sont employés que par les techniciens, les spécialistes. »⁴

Ainsi, d'après plusieurs dictionnaires et certains auteurs, les termes « technique » et

² LADMIRAL, Jean-René, *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Paris, Gallimard, 1994, p.14.

³ DURIEUX, Christine, *Fondement didactique de la traduction technique*, Paris, La maison du dictionnaire, 2010, p.24.

⁴ Dictionnaire le Petit Robert 2008.

« spécialisé » sont utilisés en tant que synonymes.

Par ailleurs, un autre auteur, Daniel Gouadec rappelle qu'« on distingue traditionnellement deux grandes catégories de traductions : les traductions générales, d'une part, et les traductions spécialisées, d'autre part. »⁵.

Ce même auteur précise notamment :

« Est spécialisée toute traduction concernant exclusivement ou prioritairement un matériau qui (1) relève d'un genre ou d'un type spécialisé, et/ou (2) se rapporte à un champ ou domaine spécialisé pointu (traduction de matériaux dont les sujets renvoient aux domaines du droit, de la finance, de l'informatique, des télécommunications, *etc.*) et/ou (3) se présente dans des formats et sur des supports particuliers (supports multimédia, film, vidéo) et/ou (4) appelle la mise en œuvre de procédures et/ou d'outils, de protocoles techniques spécifiques (traduction de logiciels, traductions de matériaux multimédia) ».⁶

Daniel Gouadec définit ainsi de manière très large la traduction spécialisée, puisqu'il inclut dans celle-ci traduction littéraire, technique, commerciale, financière, juridique, biomédicale et pharmaceutique, scientifique, informatique, *etc.* Il affirme même que :

« la traduction technique est, en soi, une spécialisation. Elle recouvre tous les documents relevant des champs des savoirs spécialisés, de la technique et de la technologie (mécanique, hydraulique, électricité, gestion, *etc.*) sous réserve que ces documents requièrent une connaissance spécialisée. »⁷

Comme nous pouvons le constater, les définitions varient d'un auteur à l'autre : la frontière entre traduction technique et traduction spécialisée se révèle souvent floue. Il semblerait que l'expression « traduction technique » soit plus ancienne et renvoie notamment aux années 1980 (période de la première parution de l'ouvrage de Christine Durieux « *Fondement didactique de la traduction technique* »). L'expression « traduction spécialisée » paraît

⁵ GOUADEC, Daniel, *Profession traducteur*, Paris, La maison du dictionnaire, 2009, p. 31.

⁶ *Ibid.*, pp. 32-33.

⁷ *Ibid.*, p.33.

davantage employée à présent pour désigner la même notion. Ainsi, l'adjectif « technique » appliqué à la traduction est passé d'une définition restreinte (caractérisant des domaines spécifiquement scientifiques ou technologiques) à une définition élargie, synonyme de « spécialisée ».

I.1.2. L'enseignement de la traduction spécialisée à l'Université

Remarquons tout d'abord que la « traduction universitaire » s'oppose traditionnellement à la « traduction professionnelle » ou « pratique ». Dans son ouvrage paru en 2005, Daniel Gile explique que l'enseignement de la traduction en France peut s'effectuer selon deux types d'orientations différents, qu'il présente ainsi :

« On qualifiera ici la première, qui se situe dans la tradition du thème et de la version, d'*universitaire*, et la seconde, celle du traducteur non littéraire professionnel, de *professionnalisante*. Ces deux manières d'enseigner correspondent à des principes et des méthodes différents, voire opposés. [...] Si la traduction universitaire est orientée vers le traducteur-étudiant, la traduction professionnelle est orientée vers des lecteurs [...]. De surcroît, la traduction professionnelle sert des intérêts industriels, économiques, scientifiques, politiques ou autres et constitue donc un élément de la vie économique-sociale extra-universitaire, alors que la traduction universitaire est cantonnée dans son environnement d'apprentissage. »⁸

Dans le même chapitre de son ouvrage, Daniel Gile souligne que, dans la traduction professionnelle, l'attention se porte essentiellement « sur les objectifs du texte d'arrivée »⁹; elle se porte également « au niveau du texte dans son ensemble », plus que sur la « seule correction linguistique du texte ».

⁸ GILE, Daniel, *La traduction. La comprendre, l'apprendre*, Presses Universitaires de France, Paris, 2005, p. 9.

⁹ *Ibid.*, p.10.

Dans le monde universitaire, l'accent est mis, selon Daniel Gile, sur la connaissance des langues « plutôt que sur la connaissance des domaines et des thèmes des textes à traduire. » Pour le même auteur, « la traduction universitaire tend à négliger la dimension de recherche d'informations *ad hoc*, qui est une partie importante de la traduction professionnelle »

« Dans les programmes professionnalisants, on consacre une grande attention aux compétences méthodologiques et techniques du traducteur. »¹⁰

Il précise, en outre :

« [L]es besoins [en matière de connaissance de la langue du texte source] du traducteur sont [...] limités pour le traducteur spécialisé dans un domaine scientifique ou technique international où la culture de spécialité fait disparaître l'essentiel des manifestations culturo-linguistiques locales : la physique, les mathématiques, l'électronique, les sciences cognitives, l'informatique, l'économie en sont de bons exemples. »¹¹

Dès la première année de bachelor, l'enseignante du cours de traductologie que nous avons suivi disait souhaiter, par son enseignement, « nous orienter dans le chaos apparent des théories »¹²; cela à partir d'une vue d'ensemble des grandes théories de la traduction et de l'évaluation de leur intérêt.

Elle nous a rappelé qu'au début de l'histoire de la traduction et pendant des siècles, le texte de départ, celui destiné à être traduit dans une autre langue, était considéré comme un « original sacré ». Les premiers textes traduits étaient des textes religieux censés être d'inspiration divine. Cette conception remonte vraisemblablement à Saint-Jérôme, saint patron des traducteurs qui a, le premier (de 390 à 405 après J.C.), traduit la Bible de l'hébreu et du grec en latin¹³. Ce caractère sacré attribué au texte original a orienté de façon durable la traduction dans un souci exclusif de fidélité, avec la crainte omniprésente d'être infidèle au message

¹⁰ GILE, Daniel, *La traduction. La comprendre, l'apprendre*, Presses Universitaires de France, Paris, 2005, p.10.

¹¹ *Ibid.*, p.13.

¹² Cours de traductologie, niveau bachelor, dispensé par Hannelore Lee-Jahnke, 2008.

¹³ Le Petit Robert 2, *Dictionnaire universel des noms propres*, 1993.

divin et de se tromper dans les interprétations. Pendant très longtemps, il s'agissait donc essentiellement de traduction mot-à-mot. Quoi qu'il en soit, l'« [...]un des pères fondateurs de la traduction, saint-Jérôme lui-même, a le premier employé le mot de « théorie » dans ses écrits, il y aura bientôt seize siècles. »¹⁴

Autre figure emblématique de la traduction, Cicéron fut cinq siècles auparavant :

« parmi les premiers à conceptualiser une pratique de la traduction [...] dans le domaine de la rhétorique politique. [...] Abondamment cité dans les ouvrages sur l'histoire de la traduction, le traité composé par Cicéron en 46 av. J.C., *De optimo genere oratorum* est considéré comme l'un des premiers écrits théoriques sur la traduction »¹⁵.

Selon l'enseignante précitée, Cicéron démontrait déjà la dichotomie entre les mots et le sens et préconisait de traduire les pensées dans une langue appropriée à l'usage du temps¹⁶. Pour Elisabeth Lavault-Olléon, Cicéron était déjà un traducteur spécialisé, de même que le philosophe et médecin Hunayn ibn Ishaq, « figure phare de l'école de traduction de Bagdad au IXe siècle »¹⁷, traducteur notamment du médecin grec Galien.

I.1.3. Quelques théories incontournables de la traduction

Des centaines d'années plus tard, au XXe siècle, un très grand nombre d'approches et de théories relatives à la traduction ont vu le jour. Certains de ces modèles se sont fondés sur les systèmes linguistiques ou les diverses typologies de textes, d'autres se sont focalisés sur l'acte de traduire, la psycholinguistique ou cognitivisme (ici, étude du processus mental chez le

¹⁴ GEMAR, Jean-Claude, *Traduire ou l'art d'interpréter*, tome 1, Presses de l'Université du Québec, 1995, p.67.

¹⁵ LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.45.

¹⁶ Cours de traductologie, niveau bachelor, dispensé par LEE-JAHNKE Hannelore, 2008.

¹⁷ LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.45.

traducteur)¹⁸, ou encore les neurosciences ou les nouvelles technologies.

1.1.3.A Les théories de l'équivalence : des théories nées de la linguistique

Parmi ces nombreuses théories figurent celles de l'équivalence, « [...] concept largement répandu dans les études traductologiques, mais [...] également très controversé en théorie comme en pratique »¹⁹. Souvent contestée et donc à utiliser avec prudence, la théorie de l'équivalence :

« affirme que la traduction est la reproduction aussi *équivalente* que possible d'un texte de départ : elle doit refléter la structure linguistique d'un texte en utilisant les outils d'une autre langue »²⁰.

Distinguant cinq fonctions du langage (dénotative, connotative, stylistique, figurative et esthétique), Werner Koller, théoricien de l'équivalence, dresse :

« toute une liste de niveaux d'équivalence possibles, sans toutefois répondre à la question de savoir quel niveau d'équivalence doit être privilégié dans telle ou telle situation. »²¹

Il distingue ainsi cinq types d'équivalence : « *denotative equivalence* », « *connotative equivalence* », « *text-normative equivalence* », « *pragmatic equivalence* » et « *formal equivalence* »²².

Avant lui, le linguiste Catford affirmait :

« le problème central de la pratique traductionnelle consiste à trouver les

¹⁸ Cours de traductologie, niveau bachelor, dispensé par LEE-JAHNKE Hannelore, 2008.

¹⁹ GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traductologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.81.

²⁰ VERMEER, Hans J. in LAVAUT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, 2007, p.3.

²¹ *Ibid.*

²² MUNDAY, Jeremy, *Introducing Translation Studies : Theories and Applications*, 2^e édition, Routledge, Oxon/New York, 2008, p. 47.

équivalents de traduction dans la langue cible. La tâche centrale d'une théorie de la traduction est de définir la nature des conditions pour l'équivalence traductionnelle ».²³

Pour Catford, l'équivalence se définit par :

« le remplacement d'un matériau textuel dans une langue par un matériau textuel équivalent dans une autre langue. »²⁴

Catford élargit la notion d'équivalence aux situations dans lesquelles elle est susceptible de fonctionner. L'équivalence n'est plus définie seulement en fonction du sens des mots.

« Les textes ou les éléments de la langue source et ceux de la langue cible sont des équivalents traductionnels lorsqu'ils sont interchangeables dans une situation donnée. »²⁵

Dans son ouvrage de synthèse sur les théories en traductologie, Mathieu Guidère souligne le fait que :

« la plupart des définitions de l'équivalence sont fondées sur l'idée de « relation » entre deux entités de diverses natures. »²⁶

Gideon Toury écrit :

« La question qu'il faut poser dans l'étude effective des traductions (en particulier dans les études comparatives entre TS et TC) n'est pas de savoir si les deux textes sont équivalents (concernant un aspect), mais à quel degré ils le sont et quel type d'équivalence ils révèlent. »²⁷

²³ CATFORD, J.C., *A linguistic theory of translation : an essay in applied linguistics*, 1965, p.21, traduit par GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traductologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.82.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traductologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.81.

²⁷ TOURY, Gideon, *In search of a theory of translation*, 1980, p.47, traduit par GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traductologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.81.

Pour Mathieu Guidère :

« Malgré la multiplicité des approches et des définitions, le concept d'équivalence reste opérationnel en traductologie et a déjà donné lieu à des études aussi bien prescriptives que descriptives, qui structurent aujourd'hui encore la pratique et la réflexion sur la traduction. »²⁸

« [L]es traductologues font désormais une distinction nette entre les équivalences théoriques de nature systématique et prescriptive, et les équivalences empiriques de nature descriptive et analytique. »²⁹

Quoi qu'il en soit, selon Hans Vermeer, la recherche de l'équivalence *linguistique* doit être enrichie par des réflexions sur les *spécificités* culturelles.

A la suite de Hans Vermeer, Elisabeth Lavault-Olléon soutient :

« qu'il existe toute une série de facteurs qui conduisent inéluctablement à l'assouplissement de la notion d'équivalence. [...] Le risque, c'est toujours que le texte traduit soit décalé par rapport aux *usages* de la langue cible ».³⁰

Toujours selon Hans Vermeer, la « stricte recherche d'équivalences », qui aurait pour but de créer chez le lecteur une sensation de dépaysement, risque de s'opposer au but original du texte source. Le lecteur qui souhaiterait simplement « se plonger avec délice dans une histoire » ou comprendre le mode d'emploi d'un appareil ne peut réaliser son intention que si le texte cible prend en considération son propre environnement culturel.

Les théories de l'équivalence, très complexes, se voient ainsi circonscrites par certaines limites ; celles-ci préconisant d'adjoindre à l'utilisation ou à la recherche d'équivalences linguistiques, des démarches de réflexions s'appuyant sur le texte source en vue de sa traduction, et prenant en compte les situations culturelles.

²⁸ GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traductologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.82.

²⁹ *Ibid.*, p.83.

³⁰ LAVAUT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.3.

« On peut donc certainement admettre que la traduction varie suivant la situation, et que l'on traduit au cas par cas »³¹.

La notion de traduction considérée en tant que produit est une définition dérivée des modèles linguistiques appliqués à la traduction. Parmi les multiples approches de la traduction, l'approche linguistique « envisage la traduction avant tout comme une opération d'essence verbale ».³²

« Le développement de la traductologie au cours du XX^e siècle est quasiment indissociable de celui de la linguistique. La traduction a beaucoup intéressé les linguistes qui lui ont appliqué les diverses approches théoriques qui se sont succédé au cours du siècle : structuralisme, générativisme, fonctionnalisme, linguistique formelle, énonciative, textuelle, cognitive, sociolinguistique, psycholinguistique. [...]

Cette relation complexe entre linguistique et traduction peut être résumée sous forme de deux orientations principales : on peut soit appliquer les acquis de la linguistique à la pratique de la traduction, soit développer une théorie linguistique de la traduction à partir de la pratique. Ces deux options ont été explorées successivement tout au long du XX^e siècle, mais aujourd'hui les choses paraissent plus claires : la linguistique s'intéresse aux langues et aux langages, tandis que la traductologie s'occupe des traducteurs et des traductions. »³³

D'après Elisabeth Lavault-Olléon :

« On distingue traditionnellement la traduction comme produit (« translation » en anglais) de la traduction comme processus ou activité traduisante (« translating »). Le modèle comparatif, apparenté à la linguistique contrastive, étudie la traduction comme produit, en comparant des segments parallèles (phrases ou paragraphes)

³¹ LAVAUT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.3.

³² GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traductologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.41.

³³ *Ibid.*

d'un texte source (TS) et de sa traduction (texte cible, TC) ». ³⁴

Selon Elisabeth Lavault-Olléon, la démarche du modèle comparatif met :

« l'accent sur la description stylistique ou linguistique, utile dans les cours de langue. Elle fait généralement l'impasse sur les aspects sociaux, économiques, technologiques et pragmatiques de la traduction, ceux-ci étant davantage pris en compte dans les analyses du processus et de la fonction.

Pour la traduction spécialisée, le travail comparatif présente un certain intérêt, ne serait-ce que dans l'établissement d'équivalences terminologiques et de récurrences phraséologiques. » ³⁵

Le modèle comparatif met à la disposition des étudiants en traduction des « procédés de reformulation linguistique (transposition) ou sémantique (modulation, équivalence) ». Sont ainsi formalisées « les différentes possibilités de résolutions de problèmes linguistiques » ³⁶.

Ce modèle, utile en traduction générale, trouve ses limites en traduction spécialisée, où « la comparaison entre TS et TC est utile seulement si elle prend en compte non seulement le domaine, mais aussi le genre, donc le public récepteur et la fonction du texte » ³⁷.

Elisabeth Lavault-Olléon précise que « [l']approche comparative évolue actuellement du général au spécialisé, du descriptif au cognitif. » Par conséquent, le modèle de la traduction comme produit se rapproche de celui de la traduction comme processus.

Comme nous allons le voir par la suite, l'école de Paris refuse la référence exclusive à la linguistique pour la traductologie.

« Quels qu'aient été les mérites de la linguistique [...] elle ne peut prétendre expliquer la complexité de la traduction. [...] En se limitant au mesurable,

³⁴ LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.55.

³⁵ *Ibid.*, p.56.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*, p.57.

quantifiable et prévisible, [les linguistiques structurales et génératives] ont sacrifié l'essentiel du langage : son emploi en situation par un individu pensant. »³⁸

Pour conclure, citons Daniel Gile, pour qui :

« [l]'enseignement universitaire classique de la traduction est plutôt orienté produit qu'orienté processus [...]. Pendant longtemps, l'enseignement de la traduction professionnelle a suivi la même voie, qui reste encore présente dans de nombreux programmes, mais l'enseignement orienté processus prend depuis le début des années 1990 une importance grandissante [...]. »³⁹

L'enseignement que nous avons reçu au cours de nos cinq années d'études à l'ETI (devenue FTI) est allé, en effet, dans le sens évoqué ci-dessus : nos enseignants nous ont appris à ne plus considérer l'opération traduisante comme une transposition de mots d'une langue à une autre, mais comme une opération complexe intégrant des facteurs culturels.

1.1.3.B. La théorie interprétative : un modèle dynamique

La « théorie interprétative de la traduction » (TIT) ou « théorie du sens », est également connue sous l'appellation de théorie de l'École de Paris. Élaborée en effet par des membres de l'ESIT de Paris, cette théorie soutient que la traduction « repose sur un principe essentiel : la traduction n'est pas un travail sur la langue, sur les mots, c'est un travail sur le message, sur le sens ».⁴⁰ Née de l'interprétation, la théorie du sens se fonde sur un processus qui est « non seulement important, mais également naturel »⁴¹ et qui est composé de deux phases : comprendre et dire.

Pour Mathieu Guidère :

³⁸ LEDERER, Marianne, *La traduction aujourd'hui, le modèle interprétatif*, Vanves, Hachette, 1994, p.75.

³⁹ GILE, Daniel, *La traduction. La comprendre, l'apprendre*, Presses Universitaires de France, Paris, 2005, p.10.

⁴⁰ HERBULOT, Florence, « *La Théorie interprétative ou Théorie du sens : point de vue d'une praticienne* », in « *Meta : journal des traducteurs* », vol. 49, n°2, 2004.

⁴¹ *Ibid.*

« Ce modèle emprunte ses postulats théoriques aussi bien à la psychologie qu'aux sciences cognitives de son époque, avec un intérêt particulier pour le processus mental de la traduction.

La préoccupation centrale de la théorie interprétative est la question du « sens ». Celui-ci est de nature « non verbale » parce qu'il concerne aussi bien ce que le locuteur a dit (l'explicite) que ce qu'il a tu (l'implicite). Pour saisir ce « sens », le traducteur doit posséder un « bagage cognitif » qui englobe la connaissance du monde, la saisie du contexte et la compréhension du « vouloir dire » de l'auteur. »⁴²

La théorie du sens relève d'un modèle dynamique qui considère la traduction « comme un processus composé de plusieurs phases, classiquement un acte de communication se déroulant chronologiquement et impliquant plusieurs acteurs »⁴³.

Danica Seleskovitch, à l'origine interprète de conférence, s'est fondée sur son expérience professionnelle pour mettre au point une « théorie interprétative » qui définit trois phases de la traduction : l'interprétation, la déverbalisation et la recréation ou ré-expression. Cette théorie conduit à « la création d'équivalences dynamiques pour exprimer le sens »⁴⁴. Elle s'apparente au modèle herméneutique en philosophie qui définit « la traduction comme modèle d'interprétation du sens ». La déverbalisation consiste à comprendre le message de l'auteur en prenant de la distance par rapport aux mots qu'il emploie, et la recréation consiste à reformuler dans la langue cible le sens compris par le traducteur.

Le concept de déverbalisation, « longtemps décrié par les linguistes et les littéraires attachés à la texture signifiante du langage, revient aujourd'hui sous les feux de l'actualité des chercheurs » grâce aux recherches en sciences cognitives sur le cerveau du traducteur (devenu objet expérimental) et son comportement mental. « Les processus mentaux de construction du sens [...] ainsi explorés [ont été] rapprochés de théories cognitivistes ». « Le processus de visualisation, complément précieux de la déverbalisation », a été notamment étudié. « Pour la

⁴² GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traductologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.69.

⁴³ LAVAUT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.57.

⁴⁴ *Ibid.*, pp.57-58.

traduction spécialisée [...], tout élément théorique permettant au traducteur de se transporter dans la situation cible est primordial car il contribue à l'acceptabilité du produit ».⁴⁵

Plusieurs chercheurs ont développé la théorie interprétative. Jean Delisle a ainsi « formulé une version plus détaillée et plus didactique de la théorie interprétative de la traduction, en ayant recours à l'analyse du discours et à la linguistique textuelle. [...] Pour lui, le processus de traduction se déploie en trois temps »⁴⁶ : compréhension, reformulation et vérification. Dans son ouvrage paru en 1980, Jean Delisle « [fait] ressortir les traits caractéristiques du processus cognitif de l'opération traduisante »⁴⁷.

Antin Fougner Rydning rappelle « le postulat à la base de la méthode : *le traducteur n'opère pas sur la langue, mais sur son emploi*. Il s'agit pour le traducteur de comprendre le sens et de restituer celui-ci conformément à la stylistique de la langue d'arrivée. »⁴⁸

Pour lui, la méthode proposée par Jean Delisle « est axée sur le transfert interlinguistique du **sens** du message ».⁴⁹

Jean Delisle part du principe que la traduction est « une opération de jugement et de coordination qui consiste à concilier les impératifs sémantiques et stylistiques d'un discours tout en respectant les contraintes imposées par les règles d'écriture et l'organicité textuelle »⁵⁰

Mathieu Guidère souligne que, dans son ouvrage de 1994, Marianne Lederer « intègre [les] idées [de Jean Delisle] et présente une vue générale qui permet de saisir les tenants et les aboutissants du « modèle interprétatif ». »⁵¹ Dans cet ouvrage, Marianne Lederer postule que :

⁴⁵ LAVAUT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.58.

⁴⁶ GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traducologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.70.

⁴⁷ FUGNER RYDNING, Antin, « *De la théorie à la pratique de la traduction* », in « *Meta : journal des traducteurs* », vol. 43, n°3, 1998, p.349.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ DELISLE, Jean, *L'analyse du discours comme méthode de traduction : initiation à la traduction française de textes pragmatiques anglais*, Ottawa, 1980, p. 124.

⁵¹ GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traducologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.70.

« tout est interprétation [et] la traduction ne fait pas exception ». ⁵²

De même, « on ne peut pas traduire sans « interpréter » ».

Elle ajoute : « c'est donc volontairement que je joue sur les deux acceptions du mot *interpréter* qui renvoie à la fois à la façon dont opèrent les interprètes de conférence et à la compréhension en profondeur et à la restitution en clair d'un texte étranger. » ⁵³

A partir de ces affirmations, cet auteur souligne l'intérêt majeur de la théorie du sens :

« La théorie interprétative [...] a établi que le processus [de traduction] consistait à comprendre le texte original, à déverbaliser sa forme linguistique et à exprimer dans une autre langue les idées comprises et les sentiments ressentis. » ⁵⁴

Dans la quatrième édition revue et corrigée de l'ouvrage « Interpréter pour traduire », Marianne Lederer explicite le processus suivi par le traducteur :

« Le traducteur, tantôt lecteur pour comprendre, tantôt écrivain pour faire comprendre le vouloir dire initial, sait fort bien qu'il ne traduit pas une langue en une autre mais qu'il comprend une parole et qu'il la transmet à son tour en l'exprimant de manière qu'elle soit comprise. C'est la beauté, c'est l'intérêt de la traduction d'être toujours à ce point de jonction où le vouloir dire de l'écrivain rejoint le vouloir comprendre du lecteur. » ⁵⁵

Elle précise ainsi « le sens, objet de la traduction » :

« Dans la communication, le sens se dégage de l'enchaînement des mots et des phrases [...]. Le sens se construit au fur et à mesure que se déroule la chaîne parlée ; si on fige brusquement le tout pour en découper un segment au hasard, on peut certes extraire un passage et en analyser la correction, il sera impossible d'en

⁵² LEDERER, Marianne, *La traduction aujourd'hui : le modèle interprétatif*, Vanves, Hachette, 1994, p.5.

⁵³ *Ibid.*, p.11.

⁵⁴ *Ibid.*, p.7.

⁵⁵ SELESKOVITCH, Danica LEDERER, Marianne *Interpréter pour traduire*, 1984, 4e édition revue et corrigée, Paris, Didier Érudition, 2001, p. 19.

extraire en même temps le sens qui restera pris dans la masse du texte. »⁵⁶

Dès 1994, Marianne Lederer distingue deux types de traduction :

« J'englobe sous l'appellation traduction linguistique la traduction de mots et la traduction de phrases hors contexte, et je dénomme traduction interprétative, ou traduction tout court, la traduction des textes. »⁵⁷

Mathieu Guidère conclut : « la théorie interprétative de la traduction est cibliste en ce sens qu'elle accorde une attention particulière au lecteur cible, à l'intelligibilité de la traduction produite, et à son acceptabilité dans la culture d'accueil. »⁵⁸

Elisabeth Lavault-Olléon remarque que :

« [L]es théories du processus sont actuellement en pleine effervescence et il est intéressant de noter que les chercheurs qui travaillent dans l'optique cognitiviste se placent d'emblée dans une perspective appliquée car ils sont généralement impliqués dans la formation de traducteurs »⁵⁹.

Elle souligne qu'à l'époque de la mondialisation :

« l'acte de traduire est englobé dans un schéma plus large et plus ouvert où l'opération traduisante elle-même n'est qu'une petite étape d'un processus aux multiples phases en amont et en aval, depuis les recherches documentaires et terminologiques, jusqu'aux ultimes phases de validation. Dans le cadre de la traduction spécialisée, toutes les recherches qui tendent vers une analyse globale des mécanismes et vers une architecture et une modalisation des processus sont utiles aux traducteurs. [...] La qualité en traduction spécialisée ne peut plus alors se définir de façon absolue comme dans le modèle universitaire classique, mais de façon dynamique, développée tout au long d'une démarche globale, et relative,

⁵⁶ LEDERER, Marianne, *La traduction aujourd'hui : le modèle interprétatif*, Vanves, Hachette, 1994, p.19.

⁵⁷ *Ibid.*, p.11.

⁵⁸ GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traducologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.71.

⁵⁹ LAVAUT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.59.

puisque définie par les besoins du commanditaire. »⁶⁰

Reprenant les termes employés par Daniel Gouadec, elle précise :

« La phase de traduction elle-même comprend le pré-transfert (les opérations de préparation de la traduction), le transfert (l'opération traduisante proprement dite) et le post-transfert (vérification de la conformité au cahier des charges, relectures et assurance qualité) puis toute une série de tâches en aval de la traduction. »⁶¹

Comme nous pouvons le déduire de ce qui précède, la traduction conçue comme processus se rapproche des théories qui définissent la traduction en tant qu'acte de communication.

De plus, actuellement, des études relevant du domaine des neurosciences sont menées à bien et orientées dans la perspective de la traduction.

« La traduction est au centre de différents domaines cognitifs, telles la pédagogie, la linguistique, la pragmatique, les neurosciences et la cognition sociale. [...] Récemment, les neurosciences ont découvert des mécanismes cérébraux en relation avec le bilinguisme, et il serait logique de transférer ce savoir à la traductologie et à l'apprentissage de la traduction. »⁶²

L'analyse des processus inhérents à la définition de la traduction réserve encore de multiples champs de découverte liés à ce qui se passe dans le mental du traducteur au cours des différentes phases de l'opération traduisante.

1.1.3.C. La théorie du skopos : une approche fonctionnelle de la traduction

Très critique envers les théories de l'équivalence, Hans Vermeer a développé, en 1978, la

⁶⁰ LAVAUT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.59.

⁶¹ *Ibid.*, p.60.

⁶² ANNONI, Jean-Marie, LEE-JAHNKE, Hannelore, STURM, Annegret, « *Neurocognitive Aspects of Translation* », in « *Meta : journal des traducteurs* », vol. 57, n°1, 2012, pp.96-107.

théorie du *skopos*. Élaborée avec Katharina Reiss, cette théorie tire son nom du terme grec *skopos*, que l'on peut traduire en français par « but » ou « finalité ».

« Any form of translational action, including therefore translation it-self, may be conceived as an action, as the name implies. Any action has an aim, a purpose. [...] The word *skopos*, then, is a technical term for the aim or the purpose of a translation. [...] Further: an action leads to a result, a new situation or event, and possibly to a « new » object. »⁶³

Ainsi définie par son principal théoricien :

« [L]a théorie du *skopos* [...] s'intéresse avant tout aux textes pragmatiques et à leurs fonctions dans la culture cible. Ainsi, la traduction est envisagée comme une activité humaine particulière (le transfert symbolique), ayant une finalité précise (le *skopos*) et un produit final qui lui est spécifique (le *translatum* ou le *translat*).

Vermeer (1978) est parti du postulat que les méthodes et les stratégies de traduction sont déterminées essentiellement par le but ou la finalité du texte à traduire. La traduction se fait, par conséquent, en fonction du *skopos*. D'où le qualificatif de « fonctionnelle » accolé à cette théorie. Mais il ne s'agit pas ici de la fonction assignée par l'auteur original du texte source ; bien au contraire, il s'agit d'une fonction prospective rattachée au texte cible et tributaire du commanditaire de la traduction. En d'autres termes, c'est le client qui fixe un but au traducteur en fonction de ses besoins et de sa stratégie de communication. »⁶⁴

Dans son ouvrage de 1996, Vermeer écrit :

« Translating is acting, i.e. a goal-oriented procedure carried out in such a way as the translator deems optimal under the prevailing circumstances. »⁶⁵

Elisabeth Lavault-Olléon commente ainsi cette définition :

⁶³ VERMEER, Hans J., *Skopos and commission in translational action*, Chesterman, 1989, p.173.

⁶⁴ GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traducologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, pp.72-73.

⁶⁵ VERMEER, Hans J., *A skopos theory of translation (Some Arguments for and against)*, Heidelberg, TEXTconTEXT, 1996, p.13.

« Pour [Vermeer], le *skopos* est le principe fondamental qui détermine l'action (le processus, les choix, les décisions) du traducteur [...]. Il s'agit non pas du *skopos* du traducteur [...] mais du *skopos* du processus qui aboutit au texte traduit dans la situation cible. »⁶⁶

Hans Vermeer précise :

« [I]t is not the source-text and/or its surface-structure which determines the target-text and/or its surface-structure, but the *skopos*. »⁶⁷

Ce théoricien expose ainsi ce qu'implique la *skopostheorie* :

« [L]a traduction doit permettre au destinataire de recevoir le mieux possible le message et l'intention de l'auteur. On traduit donc le sens, pas les mots, et c'est le traducteur qui choisit la manière de procéder. [...] Une traduction littérale est inefficace. La théorie du *skopos* ne prescrit aucune méthode, car c'est au vu de la fonction du texte qu'une méthode doit être choisie. Le traducteur ou l'interprète doit connaître ce qu'il y a de culturel dans les différents comportements des gens. Qu'il travaille à l'écrit ou à l'oral, il doit traduire des « cultures », pas des mots. Traducteur ou interprète, il doit pouvoir évaluer les spécificités et la situation du destinataire du message en langue cible. »⁶⁸

D'après Mathieu Guidère, le *skopos* du texte est défini à partir :

« des besoins et des attentes des récepteurs ciblés dans la culture d'accueil. [...]

La nouveauté de l'approche consiste dans le fait qu'elle laisse au traducteur le soin de décider quel statut accorder au texte source. En fonction du *skopos*, l'original peut être un simple point de départ pour une adaptation ou bien un modèle

⁶⁶ LAVAUT-OLLEON, Élisabeth, « *Le skopos comme stratégie de déblocage : dialecte et scotticité dans Sunset Song de Lewis Grassie Gibbon* », in « *Meta : journal des traducteurs* », vol. 51, n°3, 2006, p.511.

⁶⁷ VERMEER, Hans J., *A skopos theory of translation (Some Arguments for and against)*, Heidelberg, TEXTconTEXT, 1996, p.15

⁶⁸ VERMEER, Hans J. in LAVAUT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, pp.4-5.

littéraire à transposer fidèlement. Cela signifie qu'un même texte peut avoir plusieurs traductions acceptables parce que chacune répond à un *skopos* particulier. En bref, le *skopos* est le critère d'évaluation, et sans *skopos*, il n'est point de traduction valide. »⁶⁹

Lors d'un récent colloque, Hans Vermeer explicite la théorie du *skopos* :

« cette théorie affirme que l'on doit traduire, à l'oral comme à l'écrit, de manière que l'objectif de l'énoncé de départ, c'est-à-dire l'intention de son auteur (dans le cas d'un texte écrit) ou de son émetteur (par exemple, dans le cas du présentateur des informations télévisées), soit, dans toute la mesure du possible, compris par le destinataire exactement comme l'émetteur ou l'auteur l'a souhaité. »⁷⁰

La théorie du *skopos* relève d'une approche dite cibliste (terme dont la paternité revient à Jean-René Ladmiral, un des théoriciens de la théorie interprétative présentée précédemment), qui relativise le rôle du texte source.

Nous verrons dans la seconde partie de notre travail que la traduction de textes relevant du domaine de la sécurité sociale constitue une bonne illustration de la nécessité pratique de s'inspirer la théorie du *skopos* pendant l'acte de traduction.

Enfin, la théorie du *skopos* a évolué grâce aux apports notamment de Christiane Nord. Fondée « sur l'analyse du discours, des registres et des genres », la méthode d'analyse de Christiane Nord « constitue une synthèse des approches linguistiques et culturelles ». ⁷¹ Son « approche fonctionnelle de la traduction [...] porte sur les facteurs intratextuels et extratextuels du texte ».

Pour Christiane Nord, « le traducteur doit comparer le profil du texte source et celui du texte cible afin d'identifier de possibles divergences. Le profil envisagé du texte cible est

⁶⁹ GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traductologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.73

⁷⁰ VERMEER, Hans J. in LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.4.

⁷¹ YODA, Lalbila Aristide, *La traduction médicale du français vers le mooré et le bisa*, thèse universitaire, Université de Groningen, 2005, p.151.

déterminant dans la tâche du traducteur qui, à son tour, définit les fonctions du texte cible. »⁷² Christiane Nord établit une distinction entre la notion de fonction d'un texte et celle des types de texte.

Vermeer estime qu'il s'agirait alors :

« de ne pas considérer la traduction uniquement comme une opération rationnelle, linguistique (verbale), mais comme une activité [...] chargée d'émotions, qui inévitablement juge et est jugée »⁷³.

La notion de subjectivité dans l'acte de traduction est ainsi explicitement introduite.

La théorie du *skopos* a constitué une étape importante dans la traductologie allemande et a entraîné de nombreuses controverses car elle semble avoir été fréquemment mal comprise. Ioana Balacescu et Bernd Stefanink soulignent le « caractère polémique à cette époque [dans les années 1980] d'une théorie qui devait légitimer la notion de finalité comme premier critère à respecter, dans un environnement traductologique qui avait le regard fixé sur les types d'équivalences linguistiques. »⁷⁴ Ces mêmes auteurs pensent que la théorie du *skopos* a « libéré le traducteur de la fixation hypnotique sur le TS [texte source], pour prendre en considération les attentes du récepteur en LC [langue cible] ». Ils insistent sur le fait que « si un changement possible de *Skopos* pour le TC, doit faire partie des réflexions prioritaires du traducteur, il s'agit d'une possibilité, le changement de *Skopos* n'est pas la règle ».

« Dans la Skopostheorie, le donneur d'ordre peut décider le **maintien** ou, au contraire, le **changement** de la fonction du texte. Selon Katharina Reiss, on peut, par exemple, changer la fonction de la *Bible* dans la traduction : au lieu d'y voir un texte opérationnel qui veut convaincre à devenir chrétien, on peut le traduire pour le plaisir esthétique de la lecture et en faire un texte littéraire. »⁷⁵

⁷² YODA, Lalbila Aristide, *La traduction médicale du français vers le mooré et le bisa*, thèse universitaire, Université de Groningen, 2005, p.152.

⁷³ VERMEER, Hans J. in LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.6.

⁷⁴ BALACESCU, Ioana, STEFANINK, Bernd, « *La didactique de la traduction à l'heure allemande* », in « *Meta : journal des traducteurs* », vol. 50, n°1, 2005, p.282.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 283.

Ioana Balacescu et Bernd Stefanink soulignent également que la Skopostheorie a joué un rôle capital dans « les recherches sur la créativité en traduction. »

« [la] traductologie allemande a [...] poursuivi les recherches sur la créativité en traduction de façon bien plus systématique que d'autres pays [...]. Et la Skopostheorie a joué un rôle primordial dans cette recherche [...]. »

Pour Mathieu Guidère, « la théorie de Vermeer demeure l'un des cadres conceptuels les plus cohérents et les plus influents de la traductologie »⁷⁶.

La traduction comme fonction ou « acte de communication » découle de la théorie du *skopos*. Cette conception suppose, outre plusieurs autres éléments, un message transmis d'un émetteur à un destinataire par la voie d'un canal verbal, oral ou écrit, implicite ou explicite.

« Si les théories du processus recherchent le comment, les théories dites causales recherchent le pourquoi en analysant les relations de cause à effet qui conduisent à certaines stratégies, que ce soit au niveau d'un seul document ou d'un ensemble culturel. Ce modèle fait donc la part belle à la pragmatique. La théorie du *skopos* fondée sur la fonction que doit remplir le texte traduit, aboutissement du processus, en fait partie. Il s'agit cette fois-ci d'une théorie générale, holistique, valable pour tous les types de traduction et toutes les cultures, qui s'appuie sur l'hypothèse que toute traduction est action et que toute action tend vers un objectif »⁷⁷.

Dans sa compilation des différentes approches théoriques de la traduction, Mathieu Guidère rappelle que :

« [Vermeer] a intégré en particulier la problématique typologique de Reiss. Si le traducteur parvient à rattacher le texte source à un type textuel ou à un genre discursif, cela l'aidera à mieux résoudre les problèmes qui se poseront à lui dans le processus de traduction. Dans cette perspective, Vermeer prend en considération

⁷⁶ GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traductologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.74.

⁷⁷ LAVAUT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.60.

les types de textes définis par Reiss (informatifs, expressifs, opérationnels) pour mieux préciser les fonctions qu'il convient de préserver lors du transfert.⁷⁸

En définitive, certains auteurs reconnaissent que :

« La focalisation sur le *skopos* (le but, l'objectif, la mission) du texte traduit et sur la nécessaire négociation que celui-ci entraîne avec le commanditaire en fait un modèle de référence éclairant pour un traducteur en quête d'une stratégie globale pour répondre aux problèmes rencontrés. »⁷⁹

Elisabeth Lavaul-Olléon, notamment, poursuit son raisonnement (fondé sur des concepts développés par Katharina Reiss, Hans Vermeer et Christiane Nord) en affirmant que :

« [L]e texte de départ n'est plus qu'une « offre d'informations », qui donne lieu à une nouvelle offre d'informations dans la langue et culture cibles, liées à la précédente par une certaine « cohérence intertextuelle » : cette analyse résout d'emblée le problème récurrent des textes sources mal rédigés. La théorie souligne la nécessaire prise en compte des différences culturelles entre lecteur source et lecteur cible et le rôle de médiateur interculturel que remplit la traduction. C'est donc une théorie qui inscrit la traduction dans la situation de réception et qui valorise le traducteur : il est « l'expert professionnel » qui détermine la stratégie de traduction la plus adaptée en fonction du *skopos* et du public cible, que cette stratégie soit d'orientation sourcière ou cibliste. »⁸⁰

Ces modèles théoriques entraînent certes une conception élargie de la traduction par rapport aux approches classiques plus anciennes, celles qui prônaient un idéal – impossible – de fidélité absolue au texte source.

Toutefois, ces différents modèles, si intéressants soient-ils intellectuellement, peuvent paraître *a priori* très éloignés des problèmes concrets liés aux réalités de la traduction spécialisée.

⁷⁸ GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traducologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.73.

⁷⁹ LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.60.

⁸⁰ *Ibid.*, pp. 60-61.

Pour le traducteur débutant, il semble difficile de faire correspondre à chaque modèle un mode de résolution des difficultés rencontrées.

I.2. Les théories de la traduction : quelle utilité pour le traducteur ?

La question se pose des limites sinon de l'utilité même des théories de la traduction dans le domaine de la traduction spécialisée.

En effet, comme le fait remarquer Elisabeth Lavault-Olléon dans son ouvrage déjà cité, tout se passe comme si certaines théories représentaient un but en soi, comme s'il s'agissait de faire de la théorie pour de la théorie. Etant leur propre but, quelle utilité peuvent-elles alors revêtir pour la pratique ?

Certaines théories, tirées de la pratique, peuvent influencer, que ce soit ou non leur but, sur la qualité de la pratique de la traduction. A l'inverse, « [c]ertains traductologues se défendent bien de vouloir agir sur la pratique »⁸¹.

« Ainsi on théorise en se fondant parfois (mais pas toujours) sur des cas pratiques mais pas forcément pour contribuer à une modification ou une amélioration des pratiques »⁸².

Elisabeth Lavault-Olléon intitule ainsi un chapitre de son ouvrage « Traduction spécialisée : des pratiques qui se passent de théorie ? ». Elle insiste sur le fait que nombre de « traducteurs aguerris » ne se sont jamais penchés sur les théories de la traduction, voire n'ont jamais reçu d'enseignements théoriques à ce sujet, ce qui ne les a en rien handicapés dans leur carrière. Certains même se montrent « hostiles » devant la pléthore de théories sur la traduction et semblent penser que la théorie, dans le contexte de la traduction spécialisée, deviendrait

⁸¹ LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.51.

⁸² *Ibid.*

superflue⁸³.

Cet auteur précise en outre que les grandes écoles de traduction (comme l'Ecole supérieure d'Interprètes et de Traducteurs de Paris et la Faculté de Traduction et d'Interprétation de Genève) occupent elles-mêmes des positions opposées par rapport à l'enseignement de la théorie pour la formation des traducteurs. Ainsi, la FTI est traditionnellement davantage tournée vers la pratique, alors que l'ESIT accorde beaucoup d'importance à la théorie. A l'inverse d'autres formations universitaires (notamment en France), l'importance accordée par la FTI à la pratique tend toutefois à se réduire actuellement au profit de l'enseignement théorique : réduction des heures de cours de traduction en bachelor comme en master, augmentation des cours appartenant au domaine de la traductologie, absence de stage pratique de traduction obligatoire, etc. Louis Truffaut, ancien directeur de la FTI, alors encore nommée Ecole de Traduction et d'Interprétation (ETI), faisait remarquer :

« l'enseignement de la théorie en traduction n'est efficace que s'il est intégré dans des cours pratiques »⁸⁴.

Ce responsable universitaire s'est attaché à dépasser l'opposition de départ entre la traduction enseignée en cours de langue et la traduction professionnalisante :

« La conception de la traduction comme discipline académique et le processus de traduction conduisant à un produit professionnel sont mutuellement conditionnés : traduire, c'est saisir et réexprimer un message dans le langage convenu, de façon qu'il soit aussitôt compris et retenu ; c'est donc, d'une part, comprendre le message grâce à la connaissance du domaine et de l'outil de la première médiation du sens qu'est la langue de l'original et, d'autre part, maîtriser l'outil de médiation de la réexpression qu'est la langue de traduction. »⁸⁵

⁸³ LAVAUT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.52.

⁸⁴ TRUFFAUT, Louis, *Former à la traduction professionnelle dans l'enseignement supérieur*, in *Il fabbro del parlar materno, Hommage à Jean-Marie Van der Meerschen*, Editions du Hazard, Bruxelles, 2001, p.218-262.

⁸⁵ TRUFFAUT, Louis, *Le cours pratique de traduction. Trois exemples (couples allemand-français)*, in *Meta : Journal des traducteurs*, vol. 50, n°1, 2005, p. 10.

Tout au long des cours dispensés pendant nos cinq années de formation universitaire en traduction, nos enseignants nous ont donné divers conseils. Ils ont partagé avec nous une partie de leur savoir et de leur savoir-faire acquis au cours de leur carrière d'enseignants et de traducteurs. Selon Elisabeth Lavault-Olléon, la théorie est transmise, du moins inconsciemment, par les enseignants praticiens qui forment les étudiants en traduction en leur expliquant comment ils sont parvenus à leurs choix de traduction et en leur transmettant des conseils de travail⁸⁶. Ils nous ont aussi régulièrement persuadés que, dans le cas de la traduction spécialisée, c'est en traduisant régulièrement des textes à caractère complexe que l'étudiant peut parvenir à se spécialiser dans un domaine. Ainsi préparés par la réflexion sur la théorie et par l'expérience concrète de traduction de textes divers, les étudiants intègrent tous ces acquis dans leur bagage et sont ainsi préparés (ou censés l'être) aux problèmes posés par la traduction de textes spécialisés.

Elisabeth Lavault-Olléon pense que « la théorisation peut rester fonctionnelle, c'est-à-dire viser une application maximale et apporter des éclairages et des références pour la résolution de problèmes. »⁸⁷. C'est dans ce sens que nous dirigeons notre réflexion dans le cadre de ce travail consacré à la théorie et à la pratique de la traduction spécialisée.

De son côté, Jean-Claude Gémard soutient que, dans le domaine de « la traduction comme ailleurs [...], rien ne peut remplacer la pratique »⁸⁸. A l'instar du dicton « c'est en forgeant qu'on devient forgeron », c'est en traduisant qu'on devient traducteur !

Jean-René Ladmiral, qui s'intéresse depuis longtemps au problème de la relation entre théorie et pratique, admet que « se pose l'épineuse question d'un considérable pluralisme théorique en traductologie. »⁸⁹

Il reconnaît que :

⁸⁶ LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.54.

⁸⁷ *Ibid.*, p.55.

⁸⁸ GEMARD, Jean-Claude, *Traduire ou l'art d'interpréter*, tome 1, Presses de l'Université du Québec, 1995, p.68.

⁸⁹ LADMIRAL, Jean-René, *La Traduction appliquée au dialogue interculturel France-Asie : Théorie traductologique et pratique traduisante*, Atelier réalisé dans le cadre du « 4ème Congrès du Réseau Asie & Pacifique », 2011, Paris, p. 2.

« Le discours de la théorie traductologique [formule] des problèmes bien posés, la décision revenant en dernière instance à la subjectivité du traducteur au niveau de la pratique qui est la sienne ». ⁹⁰

Il affirme ensuite qu'il a lui-même développé une théorie de la traduction en l'induisant :

« de [sa] pratique de traducteur, c'est-à-dire après avoir traduit. En sorte que l'ordre réel [« de la théorie traductologique à la pratique de la traduction »] a été le suivant : 1°) l'exercice d'une pratique de la traduction ; 2°) puis la production d'un discours théorique de la traductologie... ».

Pour ce théoricien – et praticien – selon lequel il existe une « spécificité de la dialectique entre théorie & pratique [de la traduction] » :

« il s'agit de former les meilleurs traducteurs possibles, c'est-à-dire non seulement excellents dans leurs langues de travail, mais aussi formés dans un ensemble de compétences dont une traduction digne de ce nom exige la mise en œuvre. Il faut bien sûr une formation à la terminologie, mais il ne suffit pas de savoir se servir des termes : encore faut-il ne pas tout ignorer du domaine auquel ils se *réfèrent* (*subject matter*), ce qui implique à terme une véritable spécialisation « technique ». » ⁹¹

Les réponses obtenues lors d'une étude universitaire relative aux « comportements de recherches documentaires chez des traducteurs techniques indépendants [...] montrent que la pratique sur le terrain est souvent éloignée des principes enseignés en formation. » ⁹² .

« [L]es pratiques sont parfois assez éloignées de l'idéal enseigné et les contraintes de temps y jouent un rôle déterminant. » ⁹³

⁹⁰ LADMIRAL, Jean-René, *La Traduction appliquée au dialogue interculturel France-Asie : Théorie traductologique et pratique traduisante*, Atelier réalisé dans le cadre du « 4ème Congrès du Réseau Asie & Pacifique », 2011, Paris, p. 2.

⁹¹ LADMIRAL, Jean-René, MERIAUD, Marie, « Former des traducteurs : pour qui ? Pour quoi ? », in « *Meta : journal des traducteurs* », in « *Meta : journal des traducteurs* », vol. 50, n°1, p. 29.

⁹² LAGARDE, Laurent, GILE, Daniel, « *Le traducteur professionnel face aux textes techniques et à la recherche documentaire* », in « *Meta : journal des traducteurs* », vol. 56, n°1, 2011, p.188.

⁹³ LAGARDE, Laurent, GILE, Daniel, « *Le traducteur professionnel face aux textes techniques et à la*

De nombreuses critiques ont été adressées aux théories de la traduction en général, et plus particulièrement aux théories de l'équivalence, à celles de la théorie interprétative, et enfin à celle du *skopos*.

Les approches fondées sur l'équivalence ne prennent pas en compte le commanditaire ni le destinataire de la traduction, et sont donc considérées comme consacrant « la domination de la culture du texte source sur celle du texte cible »⁹⁴.

Si le concept d'équivalence est très utilisé dans les théories de la traduction, il se révèle, pour l'apprenti traducteur, difficile à cerner, tant les appellations sont multiples. Il existe en effet des dizaines d'expressions contenant le terme « équivalence » relatif à la traduction (par exemple : « équivalence pragmatique », « équivalence sémantique », « équivalence textuelle », « équivalence partielle », etc.). Les niveaux et les types d'équivalence varient d'un auteur à l'autre.

Face à cette surabondance terminologique, l'apprenti traducteur peut avoir le sentiment d'être perdu : trop de théorie ne nuirait-il pas à la pratique traductionnelle ? D'un point de vue pragmatique, le traducteur se trouve fort embarrassé quant à l'utilisation éclairante ou efficace de cette kyrielle d'équivalences...

Pour ce qui est de la théorie interprétative, « une interprétation du texte pour recréer le même effet dans la traduction que dans l'original »⁹⁵, ce qu'elle prône en ces termes semble souvent très éloigné de la réalité du travail de traducteur au quotidien.

Qu'est-ce que le « vouloir dire » de l'auteur du texte source ? Ce concept clé de la théorie du sens ne se définit pas aussi aisément qu'il paraît. Si la théorie interprétative permet d'approcher ce « vouloir dire », comment peut-on être certain de l'intention initiale de l'auteur du texte à traduire ? S'y référer au cours de l'opération traduisante ne représente-il pas une gageure dans la mesure où l'intention d'un auteur peut certes être délibérée, mais aussi

recherche documentaire », in « *Meta : journal des traducteurs* », vol. 56, n°1, 2011, p.198.

⁹⁴ YODA, Lalbila Aristide, *La traduction médicale du français vers le mooré et le bisa*, thèse universitaire, Université de Groningen, 2005, p.114.

⁹⁵ LAVAUULT-OLLEON, Elisabeth, « *La traduction comme engagement* », in « *Ecarts d'identité* », n°113, 2008, p.12.

involontaire, voire inconsciente.

Il semblerait aussi que, fondée sur la théorie du sens du message, la théorie interprétative ne prenne pas suffisamment en compte les représentations culturelles susceptibles de déterminer ce sens. On peut aussi reprocher à la théorie du sens de ne pas assez adapter la traduction au public cible.⁹⁶

Christine Durieux reconnaît qu'à l'inverse des théories linguistiques (dont relèvent les théories de l'équivalence) où le texte est conçu comme une « entité fermée », les théories interprétatives « remettent l'être humain au cœur de la communication » et considèrent le texte comme une « entité ouverte ».⁹⁷

Elle pense cependant que :

« l'approche herméneutique de la saisie du sens [inhérente à la théorie interprétative] remet en cause la notion de déverbalisation. [...] [Q]ue-ce qu'une pensée nue sans support verbal ? L'affirmation de l'existence d'une phase de déverbalisation s'intercalant entre compréhension et réexpression n'est guère tenable, le sens déverbalisé flottant entre deux langues un peu comme on peut être assis entre deux chaises. »⁹⁸

Pour Christine Durieux, le concept de déverbalisation est « flou », il n'explique pas « l'absence de contact entre les langues et l'articulation de l'opération traduisante autour du sens ».

Quant à la théorie du *skopos*, elle est « une théorie unifiante qui s'adapte à toutes les situations d'interaction langagières et met l'accent sur les fonctions des textes et des traductions plutôt que sur les formes ou les contenus ».⁹⁹ La *skopostheorie* semble *a priori* revêtir un intérêt

⁹⁶ Voir YODA, Lalbila Aristide, *La traduction médicale du français vers le mooré et le bisa*, thèse universitaire, Université de Groningen, 2005.

⁹⁷ DURIEUX, Christine, « Vers une théorie décisionnelle de la traduction », in « Revue LISA », vol.VII, n°3, 2009, p.354.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ LAVAUT-OLLEON, Elisabeth, « La traduction comme engagement », in « Ecart d'identité », n°113, 2008, p.12.

pratique plus directement utilisable pour le traducteur en le libérant de la fidélité obligatoire au texte source. Le traducteur se voit ainsi conférer un certain pouvoir, que les théories sourcières ne lui accordent pas. Au moins en théorie, cette approche fonctionnaliste renforce la position du traducteur qui n'est plus « un maillon invisible » mais est « responsable de la réalisation du skopos »¹⁰⁰.

« L'approche fonctionnelle, connue sous le nom de « skopostheorie » (Reiss et Vermeer, 1984), situe l'opération traduisante dans le contexte d'une théorie de l'action qui dit que toute action reçoit son sens du but auquel elle tend. Il en découle que c'est la finalité de la traduction qui fournit les critères à respecter. »¹⁰¹

Comme modèle dérivé des théories de l'action, la théorie du *skopos* « a été critiquée par ceux qui postulent que toutes les actions n'ont pas un objectif ». Certains pensent aussi que le terme *translatum*, introduit par Hans Vermeer, n'apporte pas grand chose de nouveau à la traductologie, par rapport aux notions de texte d'arrivée ou texte cible.

En revanche, beaucoup s'accordent à penser que la théorie fonctionnaliste a apporté une nouvelle dimension à la traductologie. La théorie du *skopos* qui « reconnaît au texte traduit sa propre identité et ses propres circonstances [entraîne] la possibilité d'obtenir des traductions différentes d'un même texte selon la fonction du texte d'arrivée. Dans la pratique, il arrive souvent que des textes soient traduits à des fins différentes de celles qui ont motivé la création du texte de départ »¹⁰².

Mathieu Guidère reconnaît que :

« l'impact réel de ces théories demeure limité : d'une part, parce qu'elles sont peu connues des praticiens sur le terrain et d'autre part, parce qu'elles sont de nature explicative et ne fournissent pas aux traducteurs les méthodes auxquelles ils

¹⁰⁰ LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, « *La traduction comme engagement* », in « *Ecart d'identité* », n°113, 2008, p.13.

¹⁰¹ BALACESCU, Ioana, STEFANINK, Bernd, « *Modèles explicatifs de la créativité en traduction* », in « *Meta : journal des traducteurs* », Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 48, n°4, 2003, pp.509-525.

¹⁰² GONZALEZ, Gladys, *L'équivalence en traduction juridique: Analyse des traductions au sein de l'Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA)*, thèse universitaire, Université Laval, 2003, p.41.

s'attendent. Du coup, la difficulté de leur mise en application immédiate a tendance à creuser davantage le fossé qui sépare la théorie de la pratique. »¹⁰³

Pour le traducteur débutant, la surabondance des théories en traductologie est fréquemment source de découragement. Outre l'exigence première de les comprendre avec un minimum de clarté et de recul, le jeune traducteur peut se sentir dépassé par le manque apparent de liens entre ces différents modèles abstraits et la difficulté de les mettre en pratique.

I.3. Quelques outils méthodologiques

Si l'application concrète de telle ou telle théorie reste difficile à mettre en œuvre par le traducteur confronté à des problèmes pratiques de traduction et à l'élaboration d'une stratégie efficace, le recours à certains outils méthodologiques peut s'avérer précieux. C'est ainsi que quelques théoriciens en traductologie ont développé certains modèles susceptibles d'être opérants pour l'apprenti traducteur.

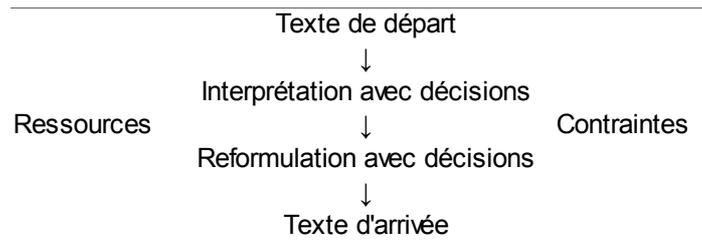
I.3.1. Le modèle IDRC de Daniel Gile

Conscient des réticences des étudiants et de nombreux traducteurs professionnels face aux théories de la traduction, Daniel Gile, partant « de l'idée de [l'] utilité pratique de l'outil théorique », propose « un cadre intégrateur ancré dans la réalité et [montre] les parties de celle-ci où les théories traductologiques sont susceptibles d'aider à comprendre et à s'orienter »¹⁰⁴. Il propose ainsi le modèle IDRC « Interprétation-Décisions-Ressources-Contraintes » qui « schématise le processus de Traduction en une succession de phases de compréhension et de reformulation ».¹⁰⁵

¹⁰³ GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traductologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.77.

¹⁰⁴ GILE, Daniel, *Le modèle IDRC « Interprétation-Décisions-Ressources-Contraintes » : une option didactique*, in LAPLACE, Colette, LEDERER, Marianne, GILE, Daniel, *La traduction et ses métiers. Aspects théoriques et pratiques*, Cahiers Champollion n°12, Caen: Lettres modernes Minard, p.73.

¹⁰⁵ *Ibid.*



Le modèle IDRC Interprétation-Décisions-Ressources-Contraintes¹⁰⁶

« Lors de chaque phase de compréhension, le segment de Texte de départ concerné est interprété avec les ressources existantes et des décisions sont prises. Lors de la phase de reformulation, des décisions interviennent dans le choix des mots et des structures linguistiques à employer, mais aussi dans la sélection des informations que l'on gardera, que l'on modifiera, que l'on ajoutera par explicitation, là aussi en fonction des ressources et des contraintes, y compris le cahier des charges du client, les connaissances qu'il semble raisonnable d'attribuer aux lecteurs ou auditeurs de la Traduction, etc. »¹⁰⁷

Cet outil méthodologique, à la fois théorique et pragmatique, nous paraît avoir été formulé à la croisée des trois grands types de théories traductologiques que nous retenons dans ce présent travail. Il s'inscrit clairement dans la conception de la traduction « comme processus et non pas [comme] produit ». ¹⁰⁸

« [L]e concept d'interprétation (du Texte de départ) lors de la phase de compréhension y occupe une place centrale. »¹⁰⁹

Ce modèle accorde une importance cruciale aux décisions prises par le traducteur, aussi bien au cours de la phase de compréhension que de la phase de reformulation. A ces caractéristiques inspirées de la théorie interprétative et des théories fonctionnalistes, s'ajoute

¹⁰⁶ GILE, Daniel, *Le modèle IDRC « Interprétation-Décisions-Ressources-Contraintes » : une option didactique*, in LAPLACE, Colette, LEDERER, Marianne, GILE, Daniel, *La traduction et ses métiers. Aspects théoriques et pratiques*, Cahiers Champollion n°12, Caen: Lettres modernes Minard, p.73.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p.74.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ *Ibid.*

la référence aux théories de l'équivalence.

« Le Traducteur peut notamment décider d'employer des « équivalents » plus ou moins standard qu'il connaît ou qu'il a trouvés dans les glossaires ou autres sources documentaires ou que lui ont indiqués des informateurs, ou encore opter pour des tactiques globales ou locales de modification du style ou de l'information dans le sens d'un ajout ou d'une omission selon différents critères ».¹¹⁰

De par son caractère essentiellement « descriptif », « il ne véhicule en principe aucune idée prescriptive susceptible d'être contestée par des partisans d'approches particulières, et peut accueillir des réflexions sur toutes les catégories de la Traduction humaine [...] ». ¹¹¹

I.3.2 Le schéma décisionnel de Christine Durieux

Christine Durieux se positionne « délibérément en dehors [du] débat stérile »¹¹² qui oppose, selon elle, les théoriciens sourciers aux théoriciens ciblistes, entre les tenants d'une fidélité la plus littérale possible au texte de départ, et ceux partisans d'une réécriture très libre en fonction du texte d'arrivée. S'appuyant sur une vision critique et des théories linguistiques de la traduction et des théories interprétatives, Christine Durieux souligne l'importance d'une démarche globale dans l'appréhension du texte à traduire et « l'approche traductologique ». Pour cet auteur, « il n'est plus question de rechercher des correspondances de langue, mais des équivalences de discours ». « Cette recherche d'équivalence ne se fait donc pas dans des dictionnaires, mais dans de la documentation ». ¹¹³

« Ainsi, pour la traduction, l'approche documentaire permet non seulement de comprendre de quoi traite le texte puisque l'exploitation de la documentation fournit un complément d'informations thématiques, mais aussi et surtout de

¹¹⁰ GILE, Daniel, *Le modèle IDRC « Interprétation-Décisions-Ressources-Contraintes » : une option didactique*, in LAPLACE, Colette, LEDERER, Marianne, GILE, Daniel, *La traduction et ses métiers. Aspects théoriques et pratiques*, Cahiers Champollion n°12, Caen: Lettres modernes Minard, p.75.

¹¹¹ *Ibid.* p.74.

¹¹² DURIEUX, Christine, « *Vers un théorie décisionnelle de la traduction* », in « *Revue LISA* », vol.III, n°3, 2009.

¹¹³ *Ibid.*

découvrir comment naturellement ces connaissances s'expriment dans l'une et l'autre langue. La démarche qui en découle est bien entendu une réécriture, une re-création, une nouvelle production d'un texte ayant sa structure propre. »¹¹⁴

Très critique envers le concept de déverbalisation qu'elle considère trop « flou », Christine Durieux lui substitue « l'application [d'un] principe inférentiel » « impliquant des actions constantes de référenciation [...] au cours de la phase de compréhension et non après ». Elle affirme alors « construire un nouveau paradigme théorique » et « proposer une version progressiste [de l'opération traduisante] fortement influencée par les sciences cognitives ». Pour cette théoricienne soucieuse de « prendre en compte le facteur émotionnel dans la communication interlinguistique et interculturel » :

« La démarche mise en œuvre pour exécuter une traduction – considérée comme un acte de communication interlinguistique et interculturel – revêt la forme d'une succession de prises de décisions. Tout au long de l'opération traduisante, les décisions s'enchaînent : décisions subconscientes et décisions délibérées. Spontanément, le traducteur n'accorde pas la même importance à toutes les unités lexicales composant le texte à traduire, en quelque sorte il décide de ce qui lui paraît majeur, de ce qui va retenir son attention, de ce sur quoi il va se focaliser pour appréhender le sens. Les décisions subconscientes tendent à se situer plutôt au cours de la phase de compréhension, et les décisions délibérées plutôt au cours de la phase de réexpression lorsque le traducteur doit effectuer un choix parmi les formulations possibles pour produire la traduction la plus efficace. »¹¹⁵

Cet auteur considère la traduction comme « une succession de prises de décisions [...] qui ne sont pas le résultat d'un processus purement rationnel ». A « côté de la toute-puissance du raisonnement logique [...], il est opportun de faire une place à l'attention sélective pilotée par l'affect qui influe sur les croyances et les préférences et joue un rôle clé dans la prise de décision. » Elle propose ainsi un schéma de l'opération traduisante inscrite « dans le paradigme de la complexité ». Les éléments de la théorie décisionnelle selon Christine

¹¹⁴ DURIEUX, Christine, « Vers un théorie décisionnelle de la traduction », in « Revue LISA », vol.III, n°3, 2009.

¹¹⁵ *Ibid.*

Durieux nous rappellent l'importance des facteurs non rationnels et non consciemment maîtrisables à l'oeuvre dans l'opération traduisante. Cette théorie permet au traducteur, s'il est intéressé par cette approche, de se poser les bonnes questions sur ce qui l'influence lors de ses choix de traduction.

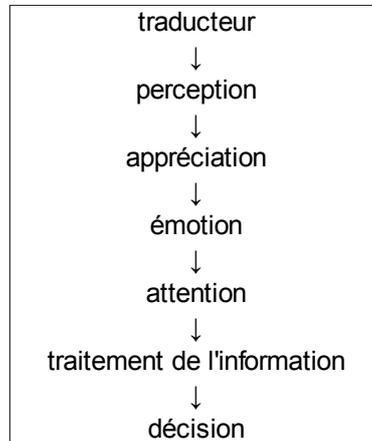


Schéma de l'opération traduisante de Christine Durieux¹¹⁶

I.3.3. La méthode d'analyse de Christiane Nord

« Pour [Christiane] Nord, le traducteur doit comparer le profil du texte source et celui du texte cible afin d'identifier de possibles divergences. »¹¹⁷ Christiane Nord propose un modèle d'analyse du texte source qui s'appuie sur les facteurs extratextuels et intratextuels de ce dernier. Elle propose une liste de contrôle pour analyser les différents facteurs du texte. Pour leur prise en compte par le traducteur, l'auteur propose deux listes d'analyse :

¹¹⁶ DURIEUX, Christine, « Vers un théorie décisionnelle de la traduction », in « Revue LISA », vol.III, n°3, 2009.

¹¹⁷ YODA, Lalbila Aristide, *La traduction médicale du français vers le mooré et le bisa*, thèse universitaire, Université de Groningen, 2005, p.152.

Who transmits
<i>to whom</i>
<i>what for</i>
<i>by which medium</i>
<i>where</i>
<i>when</i>
<i>why</i>
a text
<i>with what function?</i>
<i>On what subject matter</i>
does he say
<i>what</i>
(what not)
in what order
using which non-verbal elements
in which words
in what kind of sentences
in which tone
to what effect ?

La méthode d'analyse de Christiane Nord¹¹⁸

Selon Christiane Nord, cette méthode d'analyse implique que « la fonction du texte cible détermine la méthode de traduction, en commençant par une analyse du texte source »¹¹⁹. La liste de questions à se poser sert de pense-bête préalable au traducteur. Cette méthode nous a été très utile au cours de notre apprentissage de la traduction à l'Université quand certains de nos enseignants s'en inspiraient pour nous préparer à des travaux pratiques ou à des séminaires.

1.4. Les difficultés posées par les textes spécialisés

Lorsqu'un traducteur est confronté pour la première fois face à un domaine de spécialité qui n'est pas (ou pas encore) le sien, il se retrouve confronté à diverses difficultés. Tout d'abord, il risque de se heurter à des terminologies ou des jargons qui ne lui sont pas familiers, à des aspects techniques concernant un sujet qu'il ignore entièrement, ainsi qu'à des problèmes liés à la rédaction du texte source.

¹¹⁸ NORD, Christiane, *Text Analysis in Translation: Theory, Methodology, and Didactic Application of a Model for Translation-Oriented Text Analysis*, Amsterdam & Atlanta, Editions Rodopi, 1991, p.41.

¹¹⁹ YODA, Lalbila Aristide, *La traduction médicale du français vers le mooré et le bisa*, thèse universitaire, Université de Groningen, 2005, p.160.

I.4.1. Difficultés liées au jargon et à la terminologie

Les domaines de spécialité confrontent le traducteur à la difficulté de comprendre un jargon et d'utiliser une terminologie précise. Mais avant toute chose, définissons les termes : « jargon » et « terminologie ».

Le *Trésor de la langue française* définit ainsi le terme « jargon » :

« Code linguistique particulier à un groupe socio-culturel ou professionnel, à une activité, se caractérisant par un lexique spécialisé, qui peut être incompréhensible ou difficilement compréhensible pour les non initiés »¹²⁰.

Et le terme « terminologie » :

« Ensemble des termes relatifs à un système notionnel élaboré par des constructions théoriques, par des classements ou des structurations de matériaux observés, de pratiques sociales ou d'ensembles culturels. *Terminologie d'un domaine, d'une théorie; [...]* »¹²¹.

Donnons un exemple de jargon, ici psychanalytique :

« Le langage lui-même n'est pas marqué par une positivité substantielle ; il est un défaut dans la pureté mutique du Non-Être. Dès le départ, la jouissance intriquée au langage est marquée par le manque et non par la plénitude de l'Être. Et ce manque n'est pas insatisfaction, à la manière de la revendication hystérique ; il signe le fait que l'étoffe de la jouissance n'est pas autre chose que la texture du langage et que, si la jouissance fait « languir » l'Être, c'est qu'elle ne lui donne pas la substance attendue et qu'elle ne fait de l'Être qu'un effet de « langue », de dit. »¹²²

Voyons maintenant un exemple de terminologie du domaine de biologie synthétique :

¹²⁰ <http://atilf.atilf.fr/>

¹²¹ *Ibid.*

¹²² CHEMAMA, Roland, *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris, Références Larousse, 1993, pp. 129-130.

« Des peptides catalytiques ou des protéines ont été conçus en utilisant les propriétés de modularité structurales des polypeptides [...]. Ambroggio et Khulman [...] ont montré que des peptides pouvaient contenir deux motifs conformationnels superposés, ce qui leur permet de basculer d'une conformation à une autre en réponse à des stimuli externes. Un interrupteur synthétique formé par un domaine « *output* » (sortie) de la protéine de régulation de l'actine n-WASP et un domaine de liaison à un ligand (domaine PDZ) a été conçu par l'équipe de Lim [...] ». ¹²³

Il paraît évident que la lecture de ces deux extraits soulève maintes interrogations auxquelles seules des années d'études ou de formation dans ces domaines spécialisés pourraient répondre.

Comme l'explique ci-dessous Christine Durieux, le traducteur qui aborde pour la première fois un domaine de spécialité se voit confronté à la fois à une terminologie spécifique qui ne lui est pas familière et à des expressions et tournures de phrases qu'utilisent les spécialistes pour communiquer entre eux.

« Les spécialistes usent volontiers de ce qu'il est convenu d'appeler une langue de spécialité qui leur permet de mieux se comprendre entre eux et souvent de communiquer plus vite » ¹²⁴.

Christine Durieux poursuit son exposé sur les difficultés rencontrées par les traducteurs qui relèvent du jargon et de la terminologie :

« Le problème auquel est confronté le traducteur ne se limite pas au vocabulaire technique, c'est-à-dire à un ensemble de désignations dont il doit chercher à quelles réalités elles renvoient puis à quelles appellations elles correspondent dans une autre langue, mais porte aussi sur des collocations occasionnelles ou figées qui relèvent de langues de spécialité ou de métier. » ¹²⁵

¹²³ RIALLE, Stéphanie, *Méthodologie et outils bioinformatiques d'aide à la conception de systèmes biologiques synthétiques pour de nouveaux diagnostics en santé humaine*, thèse universitaire, Montpellier, 2010, p.41.

¹²⁴ DURIEUX, Christine, *Fondement didactique de la traduction technique*, Paris, La maison du dictionnaire, 2010, p.24.

¹²⁵ DURIEUX, Christine, *Fondement didactique de la traduction technique*, Paris, La maison du

Ainsi, l'une des principales difficultés consiste à se familiariser avec une manière de s'exprimer qui n'est pas habituelle car propre à un groupe précis d'experts. Les jargons et terminologies sont aussi différenciés que le sont les domaines de spécialité.

I.4.2. Difficultés linguistiques liées aux incorrections rédactionnelles

Dans tous les domaines spécialisés, les traducteurs font de plus en plus face au phénomène de l'utilisation de l'anglais comme *lingua franca*. Le dictionnaire Larousse définit comme suit cette notion :

« Langue auxiliaire de relation utilisée par des groupes ayant des langues maternelles différentes. »¹²⁶

Actuellement, comme l'affirme Pierre Frath :

« La langue anglaise est devenue la *lingua franca* du monde scientifique moderne. »¹²⁷

En effet, les spécialistes d'un domaine particulier sont issus des quatre coins du monde et nombre d'entre eux, non anglophones, sont dans l'obligation d'utiliser l'anglais comme langue rédactionnelle dans le but de permettre une plus large diffusion de leurs idées et connaissances :

« Les non-anglophones se voient contraints de choisir entre publier dans leur langue pour un public restreint ou en anglais pour la communauté internationale. [...] Mais s'il est possible de rédiger dans une langue étrangère un texte court comme un article, c'est beaucoup plus difficile pour une œuvre majeure qui exige

dictionnaire, 2010, p.26.

¹²⁶ http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/lingua_franca/47264

¹²⁷ FRATH, Pierre, « Hégémonie de l'anglais : fantasmes et dangers », in « Les Langues modernes », n°3, 2001, p.32.

une grande maîtrise d'écriture. »¹²⁸

Ainsi, la maîtrise de la langue anglaise par les auteurs de textes spécialisés étant parfois imparfaite, des erreurs de grammaire et de syntaxe se glissent souvent dans leurs travaux. De plus, une utilisation imparfaite de la langue anglaise entraîne souvent un manque de clarté dans les textes, rendant ainsi la tâche du traducteur encore plus délicate et difficile. Nous verrons dans la deuxième partie de ce mémoire que même de courts textes écrits en anglais par des non-anglophones peuvent présenter un certain nombre de difficultés pour le traducteur.

Même s'ils écrivent dans leur langue maternelle, les spécialistes n'ont pas pour priorité la clarté stylistique de leurs écrits. Souvent préoccupés par le fond de leurs recherches, les auteurs de textes techniques rédigés dans leur langue maternelle n'accordent pas une grande importance à la qualité rédactionnelle de leurs travaux. Par ailleurs, certains auteurs peuvent ne pas avoir présent à l'esprit le fait que leur texte sera susceptible d'être traduit dans une ou plusieurs autres langues. Assez fréquemment, le traducteur se trouve face à un texte source qui présente des problèmes syntaxiques ou des problèmes de logique intratextuelle. Les choix stratégiques que doit effectuer un traducteur spécialisé confronté à des textes mal rédigés sont plus cruciaux en traduction spécialisée qu'en traduction générale du fait des conséquences possibles dans le domaine de spécialité. Une erreur de traduction peut être très dommageable sur le plan pratique.

Christiane Nord pense qu'un problème de traduction constitue « un problème objectif qui se poserait à tout traducteur, indépendamment de son niveau de compétences »¹²⁹ et donc pas seulement à un traducteur débutant dans la profession.

Pour elle, « les problèmes de traduction peuvent être classés comme suit : pragmatiques, culturels, linguistiques ou propres aux textes à traduire ».¹³⁰

Lalbila Aristide Yoda explicite ainsi cette classification :

¹²⁸ FRATH, Pierre, « Hégémonie de l'anglais : fantasmes et dangers », in « Les Langues modernes », n°3, 2001, p.32.

¹²⁹ YODA, Lalbila Aristide, *La traduction médicale du français vers le mooré et le bisa*, thèse universitaire, Université de Groningen, 2005, p.158.

¹³⁰ NORD, Christiane, *La traduction : une activité ciblée, Introduction aux approches fonctionnalistes*, Artois Presses Université, 1997, p.81.

« Les problèmes pragmatiques résultent de la différence des situations des textes source et cible. On peut les identifier en se référant aux facteurs extratextuels. Les problèmes culturels résultent des différences de normes et de conventions entre cultures. Les problèmes linguistiques proviennent des différences structurelles au niveau du vocabulaire, de la syntaxe et des caractéristiques suprasegmentales des deux langues. Les problèmes de traduction qui ne relèvent d'aucun[e] de ces trois catégories sont des problèmes spécifiques au texte. C'est le cas des figures de styles et des néologismes. »¹³¹

Face aux différents types de difficultés qui se présentent à lui, le traducteur se voit heureusement offrir un certain nombre de ressources à même de l'aider à accomplir sa tâche.

1.5. Les ressources à la disposition du traducteur

Au cours de nos années d'études, nous avons été confrontée à la difficulté d'aborder des domaines nouveaux que représentaient le droit, d'une part, et l'économie, d'autre part. Cette difficulté a été résolue en partie grâce à l'acquisition de connaissances dans ces domaines dispensées dans le cadre universitaire. En effet, malgré la diminution des heures consacrées à la traduction pratique dans son enseignement, la FTI de Genève a conservé de nombreux aspects professionnalisants dans la formation des étudiants traducteurs. A l'époque de la préparation de notre bachelor, les enseignements dans les domaines juridique et économique étaient obligatoires : l'initiation à ces domaines de spécialité a été pour nous un préalable indispensable pour aborder la traduction des textes juridiques et économiques proposés par nos enseignants.

Préalable indispensable, mais qui restait insuffisant compte tenu de l'étendue de ces deux domaines. C'est ainsi que, lors de l'élaboration des travaux de séminaire pour le bachelor et, surtout, pour le master, le recours à des dictionnaires et ouvrages spécialisés concernant ces deux domaines, s'est révélé incontournable.

Dans sa thèse de doctorat en traductologie, Laurent Lagarde écrit :

¹³¹ YODA, Lalbila Aristide, *La traduction médicale du français vers le mooré et le bisa*, thèse universitaire, Université de Groningen, 2005, p.158.

« Pour traduire un texte technique, le traducteur a besoin d'utiliser des sources documentaires qui vont lui permettre de comprendre le texte de départ et trouver des équivalents dans la langue d'arrivée. [...] Pour comprendre un texte technique et le reformuler dans la langue d'arrivée, le traducteur pass[e] une bonne partie de son temps à acquérir des connaissances dans des sources documentaires. »¹³²

Ainsi, l'acquisition de connaissances dans certains domaines spécialisés au cours de ses études universitaires forme un premier ensemble de ressources pour l'étudiant traducteur, l'abord des principales théories en traductologie en constituant un autre genre.

Elisabeth Lavault-Olléon soutient que plusieurs modèles théoriques sont susceptibles de répondre aux difficultés qui se posent au traducteur spécialisé. L'auteur propose ainsi de s'interroger sur les différents modèles existants, et qui consistent en une réflexion visant « à clarifier et à classer les difficultés de traduction, à les conceptualiser pour articuler une logique de la décision »¹³³. Il existe ainsi « trois modèles théoriques de base, respectivement fondés sur la comparaison entre texte original et texte traduit (donc sur le produit), sur l'analyse du processus et sur celle des relations de causalité »¹³⁴.

C'est à Gideon Toury, qui a développé une analyse comparative des sciences de la traduction, que l'on doit la distinction, présentée plus haut, entre les trois orientations possibles de l'activité de traduction : comme produit, comme processus et comme fonction. Ces trois orientations sont interdépendantes.

Gideon Toury précise en outre :

« Translations are facts of target cultures; on occasion facts of a peculiar status, sometimes constituting identifiable (sub)systems of their own, but of the target culture in any event »¹³⁵

¹³² LAGARDE, Laurent, *Le traducteur professionnel face aux textes techniques et à la recherche documentaire*, thèse de doctorat, septembre 2009, p.1.

¹³³ LADMIRAL, Jean-René, cité dans LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.55.

¹³⁴ LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.55.

¹³⁵ TOURY, Gideon, *Descriptive translation studie – and beyond*, édition révisée, John Benjamins Publishing

Elisabeth Lavault-Olléon considère cette assertion comme un « principe de base pour la traduction spécialisée, nécessairement orientée vers le destinataire et dont l'acceptabilité dans la culture cible est un critère de réussite »¹³⁶.

Le traducteur dispose donc d'un grand nombre de ressources pour trouver des solutions aux diverses difficultés qui se posent à lui pour l'accomplissement de sa tâche. N'oublions pas d'abord ce qui paraît évident mais mérite d'être souligné : une bonne maîtrise de la langue maternelle, d'une part, et une bonne maîtrise de la ou des langues de départ, d'autre part, sont indispensables ; de même qu'une solide culture générale (ou « bagage cognitif » pour reprendre l'expression de Marianne Lederer).

Dans la présentation de son modèle séquentiel de la traduction, Daniel Gile cite les sources « d'acquisition de connaissances ad hoc ».¹³⁷ Il distingue deux types de sources sur lesquelles un traducteur professionnel confronté à des textes techniques peut se référer : les « sources documentaires » et les « sources humaines ». Pour les premières :

« Il s'agit de textes, sur support papier ou électroniques (notamment sur Internet). Ils peuvent être « terminologiques » (glossaires, dictionnaires, bases de données terminologiques...) ou « non terminologiques » (textes de fond, autres textes divers). »¹³⁸

Dans son ouvrage (écrit dans les années 1980), Christine Durieux préconise de réaliser des recherches documentaires préliminaires : « quand on ignore tout d'un sujet, la première démarche consiste à consulter une encyclopédie. »¹³⁹

« D'où la nécessité pour le traducteur de textes techniques de ne pas limiter son effort à une recherche terminologique ponctuelle mais d'effectuer une recherche

Compagny, Amsterdam/Philadelphie, 2012, p.23.

¹³⁶ LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.55.

¹³⁷ LAGARDE, Laurent, GILE, Daniel, « *Le traducteur professionnel face aux textes techniques et à la recherche documentaire* », in « *Meta : journal des traducteurs* », vol. 56, n°1, 2011, pp.188-199.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ DURIEUX, Christine, *Fondement didactique de la traduction technique*, Paris, La maison du dictionnaire, 2010, p.45.

documentaire plus vaste permettant à la fois de s'informer sur le sujet traité, et de relever les usages et les emplois de cette langue thématique. »¹⁴⁰

Pour aborder ses premiers travaux de traduction spécialisée, le traducteur ne doit ainsi pas se limiter à des recherches lexicales mais étendre son intérêt à des articles ou ouvrages traitant de la matière même du domaine technique concerné.

À mesure que le traducteur traduit des textes relevant d'un même domaine de spécialité, ses connaissances sur le sujet prennent de l'ampleur et son travail de traduction devient peu à peu plus aisé. En effet :

« Le traducteur peut constituer ses propres sources en archivant la traduction de termes, de tournures phraséologiques qui ont été trouvées à l'occasion des précédentes recherches documentaires. Il peut faire son travail d'archivage pendant qu'il traduit ou pour préparer de futures traductions et peut y ajouter une définition, le contexte ou d'autres informations. »¹⁴¹

Pour conserver le résultat de ses recherches, le traducteur bénéficie des possibilités offertes par l'outil informatique, comme des logiciels de création de fiches terminologiques ou les mémoires de traduction, qui peuvent remplacer les fiches sur support papier.

Par ses recherches et l'expérience qu'il acquiert progressivement, le traducteur fait peu à peu siens le jargon et la terminologie utilisés par les spécialistes d'un domaine précis dont il traduit les textes. Christine Durieux renforce cette idée :

« [L]a traduction de textes techniques ou scientifiques, outre le déroulement de ce processus commun, implique un *plus*, notamment une recherche documentaire approfondie, une recherche terminologique ponctuelle, une mobilisation de connaissances encyclopédiques et un effort d'intégration constante au bagage cognitif des connaissances acquises au fur et à mesure de l'exécution de la

¹⁴⁰ DURIEUX, Christine, *Fondement didactique de la traduction technique*, Paris, La maison du dictionnaire, 2010, p.24.

¹⁴¹ LAGARDE, Laurent, *Le traducteur professionnel face aux textes techniques et à la recherche documentaire*, thèse de doctorat, septembre 2009, p.43.

traduction. »¹⁴²

Formulées à une époque où le support papier prédominait encore largement, les recommandations précédentes gardent tout leur intérêt à l'heure actuelle. Si les supports principaux relèvent maintenant essentiellement d'internet, le traducteur a désormais accès à un très vaste choix de ressources sur la toile : encyclopédies, articles, dictionnaires, blogs, forums, etc. Ainsi, la quantité de ressources ne se limite plus aux fonds des bibliothèques où se rendait le traducteur. Grâce au développement d'internet, une quantité de ressources presque infinie s'offre au traducteur. Or, quantité ne signifie pas qualité ! En effet, le traducteur se trouve de nos jours confronté à une nouvelle difficulté liée à la surabondance des ressources disponibles sur la toile. On sait qu'il est extrêmement facile à quiconque de poster sur internet des informations et documents en tout genre ; en revanche, il l'est beaucoup moins d'en contrôler la véracité ou l'exactitude. Le traducteur se voit ainsi dans l'obligation de choisir les sources qu'il va pouvoir utiliser dans son opération traduisante. Il lui revient de prendre des décisions quant à la fiabilité des informations offertes : il juge en fonction de critères essentiellement subjectifs si tel ou tel site internet est sérieux ou, au contraire, mérite d'être écarté. Entrent aussi en ligne de compte dans sa décision les connaissances acquises lors de ses années de formation ou lors d'échanges avec des collègues, les informations disponibles sur le ou les auteurs des sites consultés, etc.

Pour répondre à ses interrogations d'ordre rédactionnel, le traducteur peut se référer à des bases terminologiques : il en existe actuellement un grand nombre sur internet, dont la fiabilité est toujours à vérifier. La plupart des organisations internationales possèdent une base terminologique accessible en ligne. Malheureusement, ces bases restent souvent incomplètes et sont donc difficilement utilisables par le traducteur.

Parmi les ressources disponibles sur internet, le traducteur peut aussi consulter des « forums de discussion » ou y participer. Il en existe dans tous les domaines, dont celui de la traduction,

¹⁴² DURIEUX, Christine, *Fondement didactique de la traduction technique*, Paris, La maison du dictionnaire, 2010, p.28.

les plus connus étant ceux contenus sur les sites Wordreference¹⁴³, Proz¹⁴⁴ ou Translators Café¹⁴⁵. Il s'agit d'interfaces où n'importe qui est susceptible de répondre aux questions posées par les internautes. Il va de soi que le recours à ces forums doit s'effectuer avec précaution. Il convient au traducteur de faire preuve d'un grand esprit critique et d'utiliser intelligemment les commentaires échangés. Il demeure que certaines solutions à des problèmes de traduction peuvent être trouvées par ce canal. Désormais, le traducteur se trouve certainement moins isolé qu'auparavant : s'il n'a plus à se déplacer dans les bibliothèques ou autres lieux de documentation, il est bien plus en contact avec le monde extérieur grâce aux « communautés virtuelles de traducteurs »¹⁴⁶ qui se constituent sans cesse sur la toile.

De nos jours, malgré la multitude des ressources internet, le traducteur, par goût ou par nécessité, conserve la possibilité de se référer aux dictionnaires et encyclopédies disponibles sur support papier. Il convient bien évidemment de prendre garde à l'éventuelle désuétude des définitions des dictionnaires ou de la possible obsolescence des contenus encyclopédiques. La compilation des dictionnaires constitue l'objectif commun des deux disciplines que sont la lexicographie et la terminologie :

« La première rassemble les mots partagés par une communauté linguistique et donne une description de leur comportement linguistique et de leur sens ; la seconde décrit des termes rattachés à un domaine de spécialité ou à quelques domaines connexes. Jusqu'à présent, elle s'est surtout attachée à en donner une description encyclopédique. »¹⁴⁷

L'écart initial présent entre les deux disciplines (la terminologie s'intéresse d'abord aux concepts et à la représentation des connaissances, tandis que la lexicographie traite des mots associés à des sens) se voit désormais réduit grâce à l'utilisation méthodologique de l'outil informatique et au rapprochement de la terminologie avec la linguistique.

¹⁴³ <http://www.wordreference.com/fr/>

¹⁴⁴ <http://fra.proz.com/>

¹⁴⁵ <http://www.translatorscafe.com/>

¹⁴⁶ LAGARDE, Laurent, GILE, Daniel, « *Le traducteur professionnel face aux textes techniques et à la recherche documentaire* », in « *Meta : journal des traducteurs* », vol. 56, n°1, 2011, p.196.

¹⁴⁷ L'HOMME, Marie-Claude, VANDAELE, Sylvie, *Lexicographie et terminologie : compatibilité des modèles et des méthodes*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2007, p.3.

Outre les diverses ressources matérielles mises à la disposition du traducteur que nous venons d'énumérer, il existe aussi (et c'est heureux) des ressources humaines. En effet, le traducteur a la possibilité de faire appel aux connaissances d'un expert de tel ou tel domaine spécialisé pour répondre à ses questions d'ordre technique. Nous verrons dans la seconde partie que c'est un recours que nous avons parfois utilisé au cours de notre stage au BIT. Les échanges avec un spécialiste permettent au traducteur de vérifier sa compréhension du texte source ou d'éclaircir des zones d'ombre lorsqu'il rencontre des éléments qui ne lui sont pas familiers. Cet échange constitue un atout pour le traducteur qui devient ainsi mieux à même de comprendre le fond d'un texte très spécialisé. Par ailleurs, du fait de l'utilisation de l'anglais comme *lingua franca* dans de nombreux domaines pointus, l'expert a tendance à penser et donc utiliser une terminologie en anglais : il compte alors sur le traducteur pour trouver une version française ! Par contre, le traducteur doit garder à l'esprit que l'expert ne va pas donner la « solution de traduction », mais seulement des explications qui lui permettront de l'orienter dans son choix final. Si l'échange avec l'expert facilite la compréhension du domaine concerné, il n'apporte aucune solution de traduction clef en main. Pour le traducteur, le recours à un expert prépare le travail de traduction, sans le remplacer. Au fil de sa carrière, le traducteur spécialisé dans un domaine va progressivement acquérir des connaissances à la fois linguistiques et techniques relatives à ce domaine, et développer à son tour, en tant que traducteur, une expertise linguistique et technique dans un domaine précis. Il ne s'agit certes pas pour le traducteur de devenir expert à la place de l'expert, mais d'acquérir des connaissances du domaine concerné afin de parvenir à une relative autonomie et de garantir la qualité de ses traductions.

En guise de conclusion, soulignons que « ces approches théoriques variées, au départ issues de positions épistémologiques différentes et assez tranchées, semblent aujourd'hui plus proches les unes des autres, plus intégrées dans un champ véritablement traductologique »¹⁴⁸.

Toutes ces approches « délimitent le domaine de la traduction de façon différente, et chacun[e] met en relief un aspect particulier de l'activité générale. Malgré leurs divergences théoriques et méthodologiques, ces « modèles » doivent être perçus comme également pertinents et tout à fait complémentaires. Outre le bénéfice de l'interdisciplinarité, la

¹⁴⁸ LAVAUT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, p.62.

conjonction de leurs acquis ne peut qu'enrichir la traductologie. »¹⁴⁹

Au-delà de toutes les réflexions relatives à l'intérêt des approches théoriques de la traduction pour la pratique de cette dernière, l'immersion dans un stage de traduction spécialisée au sein d'une organisation internationale a constitué pour nous une épreuve de vérité.

¹⁴⁹ GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traductologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008, p.41.

II- LA SECURITE SOCIALE AU BIT : UN DOMAINE SPECIALISE POUR LES TRADUCTEURS

II.1. Le BIT, secrétariat de l'OIT, et le département de la Sécurité sociale

II.1.1. L'OIT, institution spécialisée de l'ONU

L'OIT est une institution spécialisée de l'Organisation internationale des Nations Unies (ONU). Fondée par 51 pays après la Seconde Guerre mondiale en 1945, l'ONU s'est donné pour but de :

« maintenir la paix et la sécurité internationale, [de] développer des relations amicales entre les nations, [de] promouvoir le progrès social, [d'] instaurer de meilleures conditions de vie et [d'] accroître le respect des droits de l'homme »¹⁵⁰.

Elle compte aujourd'hui 193 Etats membres. L'ONU comprend six organes principaux : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de Justice et le Secrétariat. Elle regroupe en outre quinze institutions spécialisées, fonds et autres organisations. Au nombre de ces institutions spécialisées figurent, entre autres, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) dont la devise actuelle s'énonce ainsi :

¹⁵⁰ <http://www.un.org/fr/aboutun/index.shtml>

« Promouvoir l'emploi, protéger les personnes ».

L'OIT développe ainsi des programmes de protection sociale susceptibles « d'atténuer l'impact des crises économiques sur le marché du travail tout en contribuant à maintenir la cohésion sociale et à stimuler la demande intérieure ».¹⁵¹

Devenue la première institution spécialisée de l'ONU en 1946, l'OIT revêt la particularité de posséder une composition tripartite, ce qui signifie que ses « membres sont des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. » Cette organisation est d'ailleurs la seule parmi l'ensemble des organisations des Nations Unies à disposer d'une telle structure.

II.1.2. L'Organisation internationale du Travail en elle-même

L'OIT a été fondée suite à la Première guerre mondiale en 1919, en même temps que la Société des Nations au travers du Traité de Versailles (la partie XIII de ce traité étant consacrée au « Travail »). La Société des Nations fut dissoute en 1946, ce qui n'empêcha pas l'OIT de survivre en voyant sa propre constitution révisée cette même année. Le préambule de cette constitution débute par l'affirmation du principe conducteur suivant :

« *Attendu* qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale; [...] ». ¹⁵²

Fondée à l'origine par neuf pays (la Belgique, Cuba, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon, la Pologne, le Royaume-Uni et la Tchécoslovaquie), l'OIT compte aujourd'hui 185 Etats membres.

L'article 2 de la Constitution de l'OIT précise ainsi sa composition :

« L'Organisation permanente comprendra :

¹⁵¹ <http://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm#a3>

¹⁵² Constitution de l'Organisation internationale du Travail, Préambule, constitution révisée à Montréal, le 9 octobre 1946.

- a) une Conférence générale des représentants des Membres;
- b) un Conseil d'administration [...];
- c) un Bureau international du Travail sous la direction du Conseil d'administration. »

II.1.3. Le BIT, secrétariat de l'OIT

Le Bureau international du Travail (BIT) constitue ainsi le secrétariat permanent de l'Organisation internationale du Travail (OIT), dont le siège, à l'instar de nombreuses organisations internationales, se situe à Genève. Comme indiqué sur le site internet de l'OIT, le BIT « sert de quartier général à l'ensemble des activités de l'Organisation qu'il met en œuvre sous le contrôle du Conseil d'administration et sous l'autorité du Directeur général »¹⁵³. Issues de plus de 150 pays, 2 700 personnes ayant le statut de fonctionnaire travaillent au siège du BIT à Genève, ainsi que dans une quarantaine de bureaux répartis dans le monde entier. Le BIT accueille aussi nombre de stagiaires dans toutes les disciplines qu'il regroupe (l'économie, le droit, l'actuariat, la communication, le graphisme, les relations internationales, etc). Pour notre part, nous avons eu l'opportunité d'y effectuer un stage de trois mois, de mai à juillet 2012, au département de la sécurité sociale.

L'article 10 de la Constitution de l'OIT définit comme suit les attributions du BIT :

1.« Les fonctions du Bureau international du Travail comprendront la centralisation et la distribution de toutes informations concernant la réglementation internationale de la condition des travailleurs et du régime du travail et, en particulier, l'étude des questions qu'il est proposé de soumettre aux discussions de la Conférence en vue de la conclusion de conventions internationales, ainsi que l'exécution de toutes enquêtes spéciales prescrites par le Conférence ou par le Conseil d'administration.

2.Sous réserve des directives que pourrait lui donner le Conseil d'administration, le Bureau :

¹⁵³ [Www.ilo.org](http://www.ilo.org)

a) préparera la documentation sur les divers points à l'ordre du jour des sessions de la Conférence;

b) fournira aux gouvernements, sur leur demande et dans la mesure de ses moyens, toute idée appropriée pour l'élaboration de la législation sur la base des décisions de la Conférence, ainsi que pour l'amélioration de la pratique administrative et des systèmes d'inspection;

c) s'acquittera, en conformité des stipulations de la présente Constitution, des devoirs qui lui incombent en ce qui concerne l'observation effective des conventions;

d) rédigera et fera paraître dans telles langues que le Conseil d'administration jugera appropriées des publications traitant des questions concernant l'industrie et le travail qui présentent un intérêt international.

3. D'une manière générale, il aura tous les autres pouvoirs et fonctions que la Conférence ou le Conseil d'administration jugeront à propos de lui attribuer. »

Le BIT traite actuellement un grand nombre de questions. Parmi celles-ci : le travail décent, l'égalité des genres, la promotion de l'emploi, ainsi que « la sécurité sociale », domaine du département au sein duquel nous avons effectué notre stage.

En ce qui concerne sa politique linguistique interne, le BIT utilise trois langues de travail : l'anglais, le français et l'espagnol. Toutes les communications internes sont systématiquement rédigées dans ces trois langues. C'est à partir de documents en anglais ou en espagnol que nous avons traduit vers le français au cours de notre stage de trois mois.

II.1.4. La Conférence internationale du Travail

Nous avons eu la chance d'effectuer notre stage au moment de la tenue de la 101^e Conférence internationale du Travail. Comme établi dans l'article 3 de la constitution de l'OIT, la Conférence internationale du Travail (CIT) se réunit chaque année à Genève, au mois de juin,

afin de définir les orientations phares de l'OIT, en élaborant et en adoptant des recommandations et normes qui revêtiront un caractère obligatoire pour les 185 Etats membres de l'Organisation. A ce titre, la CIT est souvent qualifiée de « parlement international du travail ».

La composition tripartite de l'OIT est établie dans sa constitution, à l'article 3, alinéa 1 :

« La Conférence générale des représentants des Membres tiendra des sessions chaque fois que besoin sera et au moins une fois par an. Elle sera composée de quatre représentants de chacun des Membres, dont deux seront les délégués du gouvernement et dont les deux autres représenteront respectivement, d'une part, les employeurs, d'autre part, les travailleurs ressortissant à chacun des Membres. »

En 2012, la CIT a été particulièrement importante car elle a abouti à l'adoption, presque à l'unanimité (seulement une abstention) de la « Recommandation concernant les socles nationaux de protection sociale (SPS) ». La CIT a publié sur le site de l'OIT un communiqué de presse d'environ une page et demie (voir annexe I), où elle souligne l'importance de cette recommandation qui « a pour but d'étendre l'accès à des soins de santé essentiels et à une sécurité élémentaire de revenu pour des millions de personnes à travers le monde ». Ce communiqué cite une déclaration de Juan Somavia, alors directeur général de l'OIT :

«La protection sociale a fait la preuve qu'elle pouvait constituer un outil puissant contre la crise. Elle protège et responsabilise les populations. Elle contribue à relancer l'économie et à accélérer la reprise. Elle est aussi l'un des fondements d'une croissance économique durable et inclusive».

Cette nouvelle recommandation de l'OIT « est la première recommandation autonome portant sur la sécurité sociale à avoir été votée depuis 68 ans. Ce vote survient 24 ans après la dernière discussion en 1988 sur un instrument juridique à propos de protection sociale par les délégués des gouvernements, des travailleurs et des employeurs. » Le communiqué s'achève par la conclusion de Michael Cichon, à l'époque directeur du Département de la Sécurité sociale : « Cette recommandation constitue une avancée réelle pour la politique sociale dans le monde. Les socles de protection sociale nationaux peuvent être un outil majeur afin

d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ».

II.1.5. Le département de la Sécurité sociale

Le département de la Sécurité sociale (SECSOC) du BIT, au sein duquel nous avons effectué notre stage, s'est donné l'objectif primordial d'étendre les mesures de sécurité sociale à toutes les personnes des Etats membres, dans un contexte actuel où seul un faible pourcentage de la population mondiale y a accès.

« Seulement 20 pour cent de la population mondiale bénéficie d'une couverture sociale correcte et plus de 50 pour cent n'en a aucune »¹⁵⁴.

L'objectif de l'OIT est d'encourager les pays à étendre leur couverture sociale. Le domaine couvert par la protection sociale est très vaste :

« La sécurité sociale comprend l'accès aux soins médicaux et la garantie de revenu, en particulier pour les personnes âgées et en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, d'accident du travail, de maternité ou de disparition du soutien de famille.»¹⁵⁵

Le site du département de la Sécurité sociale du BIT précise qu' :

« [u]ne protection sociale efficace contribue à une croissance juste et favorise la stabilité sociale et la productivité. »

Outre l'extension de l'accès à la sécurité sociale, le deuxième objectif de l'OIT vise à :

« [p]romouvoir la protection des travailleurs, qui comprend les conditions de travail décent, dont notamment les salaires, le temps de travail et la sécurité et santé au travail, composantes essentielles du travail décent; »

Enfin, troisième objectif, il s'agit de :

¹⁵⁴ <http://www.ilo.org/global/topics/social-security/lang--fr/index.htm>

¹⁵⁵ *Ibid.*

« [p]romouvoir à travers ses programmes et activités spécialisés dans la protection des groupes tels que les travailleurs migrants, les travailleurs dans l'économie informelle. De plus, toutes les potentialités du monde du travail seront utilisées pour répondre à la pandémie du sida, et ce en se concentrant sur le développement des capacités au niveau tripartite. »¹⁵⁶

Dès le début de notre stage, les responsables nous ont remis un exemplaire du rapport Bachelet, titre qui résume habituellement le « Rapport du groupe consultatif, présidé par Michelle Bachelet, mis en place par le BIT avec la collaboration de l'OMS ». Ce rapport, publié en 2011 par le BIT, comporte cinq grandes parties, intitulées :

- 1.« le socle de protection sociale : une approche politique cohérente »,
- 2.« le défi social mondial »,
- 3.« l'intérêt du socle de protection sociale »,
- 4.« mettre en place le socle de protection sociale » et
- 5.« recommandations ».

« Ce groupe [consultatif] a été mis en place en août 2010 par le BIT avec la collaboration de l'OMS dans le cadre de l'Initiative pour un socle de protection sociale, du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour renforcer le plaidoyer mondial et fournir des orientations sur les aspects conceptuels et politiques du socle. Ce rapport présente les principales conclusions et recommandations du groupe. »¹⁵⁷

Le socle de protection sociale (SPS) constitue un concept récent. En 2009, ce concept était ainsi caractérisé :

« Le terme de « socle de protection sociale » exprime l'idée d'une politique sociale globale et cohérente qui promeut des stratégies définies au niveau national visant à garantir à tous un niveau minimum d'accès aux services essentiels et de sécurité

¹⁵⁶ <http://www.ilo.org/protection/lang--fr/index.htm>

¹⁵⁷ Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive, 2011, p. V

du revenu dans la crise économique et financière actuelle et au-delà. Un socle de protection sociale national est un ensemble fondamental de droits et de transferts qui garantit à tous les membres d'une société l'accès à un niveau minimum de biens et de services. Toute société décente, quelle qu'elle soit, se doit de défendre ce concept en toutes circonstances. »¹⁵⁸

Le rapport Bachelet complète la définition du Socle de protection sociale qu'il présente comme un « ensemble intégré de mesures conçues pour garantir à tous une sécurité de revenu et un accès aux services sociaux, en particulier pour les groupes vulnérables. »¹⁵⁹

La sécurité sociale constitue un « système élaboré de garanties destinées à protéger des catégories plus ou moins larges de personnes contre certaines éventualités »¹⁶⁰. Il s'agit d'une « réalité universelle » qui, après la Première Guerre mondiale, est devenue « la grande affaire des nations ».

« Créée au lendemain de la Libération, la sécurité sociale représentait l'aboutissement de près d'un demi-siècle d'initiatives publiques ou privées en vue d'assurer aux travailleurs salariés une protection sociale dont la nécessité était apparue à la suite des mutations économiques et sociales du XIXe siècle et de l'évolution des idées qui en était résultée. »¹⁶¹

A l'échelle internationale, de grandes différences apparaissent entre les pays concernant la sécurité sociale.

« Les structures et le champ d'application des systèmes de sécurité sociale ainsi que les niveaux de protection qu'ils assurent présentent de grandes différences suivant les pays. Ces différences s'expliquent par l'histoire, le développement

¹⁵⁸ Définition tirée de l'Initiative des Nations Unies pour un socle de protection sociale, 2009.

¹⁵⁹ Rapport « Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive », Rapport du groupe consultatif présidé par Michelle Bachelet, mis en place par le BIT, avec la collaboration de l'OMS, Genève, 2011, p.9.

¹⁶⁰ DORION, Georges, GUIONNET, André, *La sécurité sociale*, 1997, p.3.

¹⁶¹ *Ibid.*, p.5

économique, la situation démographique, les régimes politiques. »¹⁶²

¹⁶² *Ibid.*, p.115

II.2. La sécurité sociale : un domaine à la croisée de plusieurs champs

La traduction dans le domaine de la sécurité sociale, qui ne fait partie ni des sciences dites « dures », ni des nouvelles technologies, nous a tout d'abord semblé correspondre à la définition de la traduction technique telle que l'a définie Daniel Gouadec :

« la traduction technique fait partie des spécialités auxquelles on fait généralement référence », elle « est, en soi, une spécialisation », et elle « recouvre tous les documents relevant des champs des savoirs spécialisés [...] sous réserve que ces documents requièrent une connaissance spécialisée ». ¹⁶³

Les différents types de texte que nous avons traduits au cours du stage nécessitaient pour la plupart d'avoir « une connaissance spécialisée » du domaine concerné dont parle ci-dessus Daniel Gouadec. Cet auteur précise en outre que « les domaines de spécialisation du traducteur technique se confondent avec les domaines d'activité de son employeur ou de ses clients ». Dans le cas de notre stage, notre employeur équivalait aussi au « client » de nos travaux de traductions.

La réalité de la sécurité sociale diffère grandement d'un pays à l'autre, notamment entre les pays développés et ceux en développement, ce qui constitue souvent un défi pour le traducteur qui se retrouve confronté à la difficulté de devoir transmettre des éléments de la langue source qui n'existent pas dans la langue cible.

« La sécurité sociale n'est pas une notion aux contours précisément définis. Résultat d'une lente élaboration, elle repose sur quelques principes simples, mais elle s'organise et prend des formes qui varient d'un pays à l'autre. » ¹⁶⁴

La sécurité sociale représente un large domaine couvrant plusieurs types de spécialité, tant juridique qu'économique ou financier. Cette diversité se manifeste dans les différentes sortes

¹⁶³ GOUADEC, Daniel, *Profession : traducteur*, Paris, La Maison du Dictionnaire, 2009, 2e édition.

¹⁶⁴ DORION, Georges, GUIONNET, André, *La sécurité sociale*, 1997, p.3

de textes à traduire. Au cours de notre stage, nous avons donc dû apprendre à nous adapter selon le genre du texte et en fonction de tel ou tel public cible. Il s'agissait tantôt de textes de vulgarisation, tantôt de rapports complexes destinés à des experts.

II.2.1 Une histoire en bref de la sécurité sociale

L'histoire de la sécurité sociale s'est déroulée de façon complexe et parfois contradictoire.

« Le concept de sécurité sociale est né dans des conditions difficiles voire tragiques. »¹⁶⁵

Tout d'abord, des prémices de la notion de sécurité sociale existaient dès l'Antiquité : « la Grèce antique a connu la Société de Secours mutuels, Rome, la Société Mutuelle ».¹⁶⁶

En Occident, c'est aux Temps Modernes que se développent et s'étendent dans plusieurs pays des mesures de sécurité sociale.

En France, par exemple, le pouvoir royal mit en place ce qui s'apparentait à des systèmes de retraite en faveur des marins, des soldats et des mineurs. Il « créa, sous Saint-Louis, l'Hôpital des Quinze-Vingt et, sous Louis XIV, les Invalides pour les militaires ».¹⁶⁷ En 1673, Colbert créa le « premier « régime de retraite » pour les marins »¹⁶⁸.

Sous le règne d'Elisabeth Ire, l'Angleterre se montre précurseur pour répondre à la problématique de la pauvreté en promulguant plusieurs lois « donnant aux pauvres une certaine protection. La plus importante de ces lois date de 1601 et demeure en vigueur jusqu'en 1834. Elle confère un droit à l'assistance à tous les membres d'une paroisse et celle-ci

¹⁶⁵ GREBER, Pierre-Yves, « *Les principes directeurs de la sécurité sociale : rapport établi à l'intention du Département de la sécurité sociale, Bureau international du Travail* », in « *Cahiers genevois et romands de sécurité sociale* », 1998, n°20, p. 10.

¹⁶⁶ DELTEIL, Pierre, « La sécurité sociale : quelques lignes d'histoire », in

¹⁶⁷ MAGNIADAS, Jean, « Histoire de la Sécurité sociale », Conférence présentée le 9 octobre 2003 à l'Institut CGT d'histoire sociale, p.1.

¹⁶⁸ Portail du service public de la sécurité socialé : <http://www.securite-sociale.fr/Les-grandes-dates-de-l-histoire-de-la-Securite-sociale>

à l'obligation [de les] assister »¹⁶⁹ de différentes manières selon les cas.

« Avec la révolution industrielle, l'épargne et l'assurance privée se développent au XIXe siècle. Dès 1818, les premières caisses d'épargne sont créées. Mais les techniques d'épargne et d'assurance ne peuvent être utilisées que par les moins malheureux. Pour épargner ou pour s'assurer, il faut des ressources et ceux dont les besoins sont les plus grands sont souvent ceux dont les ressources sont les plus faibles. »¹⁷⁰

Au début du XIXe siècle, plusieurs lois sont promulguées en France. « La loi du 15 juillet 1850 constitue le premier texte légal sur [l]es sociétés [de secours mutuels] »¹⁷¹ et le « décret-loi du 26 mars 1852 encourage ces sociétés à condition qu'elles se soumettent à certaines règles ». A la fin du siècle, la « nouvelle loi mutualiste du 1er avril 1898 » ôte certaines restrictions antérieures et élargit les mesures de protection sociale des travailleurs. Elle est suivie par « la loi du 9 avril 1898 » relative aux « accidents du travail » : celle-ci « constitue le premier texte de protection sociale obligatoire des travailleurs salariés »¹⁷².

Par ailleurs, la protection sociale s'est particulièrement développée au XIXe siècle en Allemagne. Le Chancelier Bismarck est à l'origine de la « création [...] du premier système complet d'assurances sociales »¹⁷³. « En 1881, un message impérial reconnaît à l'Etat la mission de promouvoir le bien-être de tous les membres de la collectivité et notamment des faibles et des nécessiteux. »¹⁷⁴ La protection sociale est ensuite renforcée par la promulgation de « trois lois fondamentales sur l'assurance maladie (1883), l'assurance accidents du travail (1884), l'assurance invalidité et vieillesse (1889) » qui auront eu comme « principal mérite »

¹⁶⁹ MAGNIADAS, Jean, « Histoire de la Sécurité sociale », Conférence présentée le 9 octobre 2003 à l'Institut CGT d'histoire sociale, p.1.

¹⁷⁰ DORION, Georges, GUIDONNET, André, *Que sais-je ? La sécurité sociale*, Paris, Presse universitaires, 1983, p.5.

¹⁷¹ *Ibid.*, p.6.

¹⁷² *Ibid.*, p.8.

¹⁷³ Portail du service public de la sécurité socialé : <http://www.securite-sociale.fr/Les-grandes-dates-de-l-histoire-de-la-Securite-sociale>

¹⁷⁴ DORION, Georges, GUIDONNET, André, *Que sais-je ? La sécurité sociale*, Paris, Presse universitaires, 1983, p.8.

d'introduire « l'assurance obligatoire »¹⁷⁵.

Plus tard, en 1935, sous la présidence de Franklin D. Roosevelt, le « Social security act » est adopté aux Etats-Unis et constitue la « première reconnaissance juridique du terme " sécurité sociale " »¹⁷⁶

Par la suite, comme l'indiquent Georges Dorion et André Guidonnet, « [u]ne théorie générale complète de la protection sociale apparaît en Grande-Bretagne, pendant la seconde guerre mondiale, avec le rapport Beveridge qui pose le principe d'une extension de la sécurité sociale à l'ensemble de la population. Ce rapport, présenté [...] en novembre 1942, propose l'élimination de l'indigence. Il s'agit de compenser les inégalités économiques et sociales entre les divers citoyens britanniques en se servant des assurances sociales et des allocations familiales pour opérer une redistribution des revenus aussi large que possible. »¹⁷⁷

S'ensuit en France le célèbre « plan de sécurité sociale de 1945 » qui a pour vocation de « garantir à tous les éléments de la population des revenus suffisants pour assurer leur subsistance familiale en toutes circonstances »¹⁷⁸. Il définit très largement la sécurité sociale, en englobant notamment : « la sécurité de l'emploi, avec l'élimination du chômage ; la sécurité du gain pour le travailleur et la compensation de ses charges familiales ; la sécurité de la capacité de travail par l'accès aux soins et une prévention de la maladie et des accidents de travail ; l'attribution d'un revenu de remplacement en cas de maladie, de maternité, d'invalidité, d'accident du travail et lorsque le travailleur atteint un certain âge. »¹⁷⁹ Le système de sécurité sociale a ensuite évolué depuis le plan de 1945 jusqu'à nos jours et continue de faire l'objet de réformes.

Née dans un contexte de conditions de vie souvent misérables pour les populations, la sécurité sociale s'est ainsi développée par étapes et avec des différences notables selon les pays

¹⁷⁵ DORION, Georges, GUIDONNET, André, *Que sais-je ? La sécurité sociale*, Paris, Presse universitaires, 1983, p.8.

¹⁷⁶ Portail du service public de la sécurité sociale : <http://www.securite-sociale.fr/Les-grandes-dates-de-l-histoire-de-la-Securite-sociale>

¹⁷⁷ DORION, Georges, GUIDONNET, André, *Que sais-je ? La sécurité sociale*, Paris, Presse universitaires, 1983, p.10.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ *Ibid.*, pp.10-11.

occidentaux.

Sur le plan international, le concept de sécurité sociale est relativement récent, dans la mesure où, comme l'explique Pierre-Yves Greber dans son article, il « émerge dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail (OIT), à la fin de la Seconde guerre mondiale et au début de la reconstruction [...] »¹⁸⁰.

II.2.2. Le service de traduction du BIT

Afin de recueillir quelques informations sur le service de traduction du BIT, et sur le conseil de notre directrice de mémoire, nous avons pris contact avec des traducteurs du BIT. Nous nous sommes permis de leur adresser un questionnaire de douze items, auquel a eu l'amabilité de répondre Armin Banis, traducteur permanent germanophone du BIT. Ce sont les réponses à ce questionnaire (voir annexe 2a et 2b) que nous utilisons pour présenter ce service dans les lignes suivantes.

Le BIT dispose de son propre service de traduction, dénommé précisément : « Service des Documents officiels » (en anglais, « Official Documents Service »). Ce service compte vingt-deux traducteurs permanents, dont un traduit vers l'allemand, un vers le russe, deux vers l'arabe, trois vers le chinois, six vers l'espagnol, cinq vers le français et quatre vers l'anglais. Il fait en outre appel à un grand nombre de traducteurs indépendants et emploie des traducteurs pour des contrats de courte durée. En plus des trois langues de travail du BIT que sont l'anglais, le français et l'espagnol, figurent également l'allemand, le russe, l'arabe et le chinois (appelées, en anglais, les langues « GRAC »). La majeure partie des traductions se fait à partir de textes sources en anglais, tandis qu'une minorité de textes de départ sont écrits dans l'une des autres langues officielles de l'ONU que sont le français, l'espagnol, le russe, l'arabe et le chinois. Le Cabinet du Directeur général du BIT constitue le commanditaire principal du Service des Documents officiels, auquel peuvent également faire appel les départements techniques. Le volume annuel de traductions effectuées par le Service des Documents officiels s'élève, toutes langues comprises, à 50 000 pages standard (une page standard comprenant 250

¹⁸⁰ GREBER, Pierre-Yves, « *Les principes directeurs de la sécurité sociale : rapport établi à l'intention du Département de la sécurité sociale, Bureau international du Travail* », in « *Cahiers genevois et romands de sécurité sociale* », 1998, n°20, p. 10.

mots). Les types de textes à traduire présentent une grande variété ; il peut s'agir aussi bien de rapports de la Conférence internationale du Travail que de comptes-rendus de réunion, de documents issus du Conseil d'Administration, de documents administratifs internes, de publications diverses du BIT, de descriptions de poste à pourvoir, de publications de presse, etc. Les délais que doivent respecter les traducteurs diffèrent selon les types de traductions, mais sont habituellement courts. Parmi les différentes ressources mises à la disposition des traducteurs du service figurent tout d'abord une unité de référence composée de cinq terminologues.

À ces ressources humaines s'ajoutent des ressources informatiques : des mémoires de traduction, des bases de données terminologiques, une bibliothèque avec des dictionnaires de référence, etc. La politique générale du service semble vouloir dissuader les traducteurs de prendre contact directement avec les auteurs ; elle les incite plutôt à s'adresser à leurs réviseurs. Les traducteurs peuvent toutefois joindre les auteurs lorsque des doutes subsistent. D'une manière générale, les traducteurs doivent se conformer à la terminologie du BIT. Le Service des Documents officiels emploie un grand nombre de traducteurs externes, en faisant autant que possible appel aux mêmes professionnels au fil des années afin de s'assurer que la terminologie du BIT leur soit familière. L'équilibre entre traducteurs internes et externes semble faire partie de la politique de fonctionnement du service.

II.2.3. Ressources mises à notre disposition et contraintes à respecter

Notre stage ne s'étant pas déroulé au sein du service de traduction du BIT mais dans le département de la Sécurité sociale, nous n'avons pas disposé des mêmes ressources que celles accessibles aux traducteurs attitrés du BIT. Nous n'avons donc pas été en contact avec d'autres traducteurs francophones professionnels connaissant (voire maîtrisant) le domaine de la sécurité sociale ; nous n'avons pas non plus eu accès aux ressources documentaires supplémentaires dont les membres du département de traduction du BIT pourraient disposer. Il semble en effet qu'il ne soit pas rare au BIT que d'autres départements fassent appel à des traducteurs externes ou à des traducteurs stagiaires (ce qui peut sans doute s'expliquer

notamment par des raisons budgétaires).

Lors des premiers jours de notre stage, nous avons commencé (notre collègue stagiaire et nous-même) par nous plonger dans des ouvrages traitant exclusivement de la sécurité sociale afin de nous familiariser avec ce domaine et de nous en imprégner. Les responsables du stage nous ont fait lire diverses publications produites par le département de la Sécurité sociale du BIT afin que nous ayons une idée des textes que nous allions traduire plus tard. Ces différentes lectures ayant tenu lieu de pré-recherche documentaire, nous avons ensuite commencé notre travail de traduction proprement dit.

Nous avons pu tout d'abord effectuer des recherches terminologiques dans le glossaire trilingue (anglais, français, espagnol) du site web GESS (*Global extension of social security*, ou en français « Extension mondiale de la sécurité sociale) : <http://www.social-protection.org/gimi/gess/ShowGlossary.do?ctx=0>, puis sur la base terminologique de l'OIT (ILOTERM), ainsi que sur internet, de manière générale. Nous ont également été présentés quelques documents terminologiques internes au département.

Bien que parfois très utile car disposant de quelques bonnes définitions, ainsi que d'indications vers les équivalents dans les deux autres langues officielles de l'OIT, le glossaire de GESS ne comporte qu'un nombre restreint de termes (environ 340 termes en anglais, 290 en français et 200 en espagnol). Ainsi, lorsque les termes qu'il recherche sont absents du glossaire, le traducteur peut se reporter à la base terminologique en ligne de l'OIT, nommée « ILOTERM ». Cette dernière contient un très grand nombre de termes dans sept langues, à savoir l'anglais, l'arabe, le chinois, le français, l'allemand, le russe et l'espagnol. Au cours de notre stage, nous avons souvent pu nous référer à cette base terminologique. En outre, le site de l'OIT propose un large éventail de ressources terminologiques¹⁸¹ pour les traducteurs, tels qu'un thésaurus, des listes de sigles dans les trois langues officielles de l'OIT, la liste des recommandations adoptées par l'organisation (dans les trois langues officielles, voire également en arabe, chinois, russe ou allemand), etc.

En outre, peu après le début de notre stage, nous avons eu la possibilité de nous entretenir

¹⁸¹ Lien vers toutes les ressources proposées aux traducteurs :

<http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/info/translatns/translator.htm>

avec une traductrice terminologue hispanophone du département de la Sécurité sociale, laquelle nous a présenté plusieurs documents terminologiques et stylistiques qui devaient nous servir de références pour la traduction. Parmi ces documents se trouvaient notamment un glossaire interne trilingue (français-anglais-espagnol) relatif à la sécurité sociale qui nous a beaucoup aidée, ainsi qu'un « guide de présentation des textes au BIT » regroupant un grand nombre de règles stylistiques à respecter pour tous les textes du BIT. Les règles particulières concernant les majuscules en constituent une illustration. Il est demandé, par exemple, d'écrire « Etats Membres de l'OIT », avec une majuscule à « Membres », mais il faut, par exemple, écrire « Etats membres de l'Union européenne », sans mettre de majuscule à « membres » dans ce second cas.

Finalement, la principale ressource dont nous avons bénéficié a consisté en l'accès à des spécialistes du domaine de la sécurité sociale, souvent d'ailleurs les propres auteurs des textes que nous traduisions. Ainsi, nous avons eu la chance de pouvoir leur poser diverses questions lorsque nous ne parvenions pas à trouver seule une solution, utilisant la « source humaine » chère à Daniel Gile, et mentionnée par Michel Rochard :

« [L]orsque l'enquête du traducteur se heurte à des lacunes de l'outil terminologique et de la documentation, l'expert peut être un recours précieux en apportant de nouveaux éclairages, du liant entre terme, définition, domaine, zone d'utilisation, contexte, phraséologie, traduction, etc. Le traducteur ne doit pas hésiter à aller vers l'expert, à exposer la difficulté, ce qu'il fera d'autant mieux qu'il aura poussé sa propre enquête au maximum de ses moyens. »¹⁸²

Par ailleurs, à la nécessité de l'utilisation de ces diverses ressources s'ajoutait le respect de délais différents en fonction du type de texte à traduire. En effet, les nouvelles destinées à être publiées en français, en anglais et en espagnol sur le site de GESS devaient être traitées rapidement : nous devions interrompre le travail que nous étions en train de faire pour nous atteler à cette nouvelle tâche de traduction. Le rapport d'actuariat sur le coût d'un socle de protection sociale au Burkina Faso, que nous présenterons plus loin, a dû également être traduit dans un délai très court (quelques jours seulement). En revanche, pour ce qui était des

¹⁸² ROCHARD, Michel, *Le traducteur-terminologue et l'expert, rencontre hypertextuelle*, in *Traduire*, n°217, 2008, p.71

pages GESS, nous disposions de plus de temps. Quant à la traduction des études de cas dans le cadre du livre « *Sharing innovative experiences* », elle constituait le fond de notre travail, que nous réalisions lorsqu'aucun autre document ne nous était demandé.

II.2.4. Les textes à caractère général au BIT

Parmi le grand nombre de documents que nous avons eu à traduire nous avons d'abord rencontré des textes à caractère général ou de vulgarisation. Avant d'en donner une illustration, soulignons qu'une première difficulté s'est posée à nous : comment traduire « ILO » en français ? La question se pose en effet car ce sigle se réfère, en anglais comme en espagnol, aussi bien à l'OIT qu'au BIT, le secrétariat de l'OIT. Or, il est important, en fonction du contexte, de savoir marquer la différence entre les deux instances. En anglais, le sigle ILO signifie soit *International Labor Organisation*, soit *International Labor Office*. De même, en espagnol, l'OIT signifie soit *Organización internacional del trabajo*, soit *Oficina internacional del Trabajo*. Comment décider alors ? Cette ambiguïté doit être résolue par le traducteur francophone au cours de son opération traduisante. Comme seule la langue française établit une distinction entre les sigles, il est capital de comprendre de quelle instance précise il s'agit dans tel ou tel document, en fonction de son contexte et des facteurs extratextuels.

Parmi les textes généraux destinés à un large public, nous avons traduit en français (et parfois même en espagnol ou en anglais !) environ une quinzaine d'articles pour le site internet GESS. Nous avons également eu l'opportunité d'en créer quelques-uns. Le sigle GESS, qui signifie *Global Expansion of Social Security*, se traduit en français par : « Extension mondiale de la sécurité sociale ». Souvent très courts, les articles de GESS ont pour objectif de maintenir régulièrement informés les lecteurs du site de l'actualité internationale relative au domaine de la sécurité sociale.

Voici un exemple d'article publié sur GESS relevant de la traduction générale : il nous a été demandé de traduire en français (et en espagnol) l'original publié en anglais.

Le texte source se présentait ainsi :

« 3-6 October European Health Forum

Bad Hofgastein, Austria

Crisis and Opportunity: Health in an Age of Austerity

This year the 15th European Health Forum will try to answer the question "What do our health systems require for being sustainable in the long run in order to ensure a lifetime spent in good health?". The Conference focuses on the increasing demand for healthcare due to demographic change and innovation and steadily improved technology and on how health policy and healthcare systems are going to be shaped in the current times of austerity. Maastricht University, together with Global Health Europe, co-host a parallel forum in Gastein entitled "Global Health Governance: Europe and the world". The three sessions of the parallel forum will focus on global health governance in the European context, global governance for health in practice exemplified with communicable diseases and foreign policy for health. »¹⁸³

Voici la traduction que nous avons proposée en français (texte cible) :

« Forum européen de la santé, du 3 au 6 octobre

Bad Hofgastein, Autriche

Crises et opportunités : la santé en période d'austérité

Cette année, le 15^e Forum européen de la santé tentera de répondre à la question : « que faut-il apporter à nos systèmes de santé pour garantir leur viabilité sur le long terme, afin qu'ils assurent aux personnes de rester en bonne santé toute leur vie ? » La Conférence abordera le thème de la demande croissante de soins de santé, qui résulte des changements démographiques, des découvertes médicales et des avancées technologiques. Elle essayera également d'établir à quoi vont ressembler les politiques de santé et les systèmes d'assurance maladie en cette

¹⁸³ Article publié le 12 juillet 2012 à l'adresse : <http://www.social-protection.org/gimi/gess/ShowNews.do?nid=13250>

période d'austérité. L'Université de Maastricht, en collaboration avec l'organisation *Global Health Europe*, organisera en parallèle à Gastein un forum intitulé « Gouvernance de la santé mondiale : l'Europe et le monde ». Les trois sessions de ce forum traiteront de la gouvernance de santé mondiale dans un contexte européen, en se fondant sur des exemples pratiques de maladies transmissibles et de la politique étrangère en matière de santé. »

Cet article relève de la traduction générale dans la mesure où il n'emploie pas une terminologie d'une grande technicité. Il consiste plutôt à présenter succinctement à un large public un événement à venir. Il présente toutefois quelques difficultés pour le traducteur.

En premier lieu, la question se pose de savoir comment traduire les noms des forums mentionnés. Il faut soit que le traducteur ait déjà connaissance de l'existence et de la version française de ces noms (lorsqu'un traducteur traduit depuis plusieurs années pour un même client, il se spécialise et peut ainsi ajouter à son bagage ce genre de connaissance), soit chercher l'équivalent sur le site officiel, soit encore trouver en français un équivalent approprié dans le cas où aucune traduction officielle n'aurait encore cours. En l'espèce, nous avons effectué une recherche sur internet, d'abord sur le site officiel de l'événement¹⁸⁴, disponible en anglais ou en allemand. Puis, nous avons poursuivi notre recherche : plusieurs sites traduisaient cet intitulé par « Forum européen de la santé ». Nous avons adopté une démarche similaire pour traduire « Global Health Europe » et le titre « Global Health Governance : Europe and the world ». Ainsi, voyant que l'appellation anglaise « Global Health Europe » était utilisée telle quelle sur les sites en français, nous avons décidé de ne pas la traduire. Pour « Global Health Governance : Europe and the world », nous nous sommes inspirée de la traduction présente sur plusieurs sites francophones (par exemple, celui de l'Association canadienne de santé publique¹⁸⁵) et avons proposé : « Gouvernance de la santé mondiale : l'Europe et le monde ».

En second lieu, certains mots ou expressions en anglais, bien que relevant de la traduction générale, posent un problème au traducteur, qui doit décider de la solution la plus adaptée au contexte. Il en va ainsi du mot anglais « sustainable », contenu dans le segment « sustainable

¹⁸⁴ <http://www.ehfg.org/home.html>

¹⁸⁵ <http://www.cpha.ca>

in the long run ». Le dictionnaire en ligne Collins propose notamment cette définition :

« (of economic development, energy sources, etc) capable of being maintained at a steady level without exhausting natural resources or causing severe ecological damage ⇒ sustainable development. »¹⁸⁶

L'adjectif « sustainable » est susceptible d'être traduit en français de diverses manières. La plupart des bases terminologiques des organisations internationales (par exemple, celle de l'OIT intitulée ILOTERM et celle de l'ONU, UNTERM) en donnent l'équivalent « durable ». De plus, le glossaire interne au BIT traduit ce terme par « viable ». Nous avons donc opté pour « viabilité sur le long terme », ce qui nous a semblé préférable à la tautologie « durable sur le long terme ». Cet exemple illustre que la terminologie institutionnelle n'est pas nécessairement figée, et le fait que nous étions en train de traduire un texte à caractère général nous a permis de prendre un peu plus de liberté que pour un texte plus spécialisé.

Par ailleurs, il est également intéressant de relever le terme anglais « governance » et en particulier sa traduction en français. En anglais, ce terme signifie :

« the action or manner of governing a state, organization, etc. »¹⁸⁷

Alors que le dictionnaire « Trésor de la langue française » définit seulement le mot « gouvernance » par son synonyme « bailliage », le Petit Robert 2008 le définit ainsi :

« 3. Manière de gouverner, exercice du pouvoir pour gérer les affaires nationales »

Ce dictionnaire précise que cette définition de « gouvernance » est récente : elle date seulement de 1987 et constitue certainement à l'origine un anglicisme à présent mieux accepté et fréquemment utilisé. Dans son ouvrage « Vocabulaire juridique », Gérard Cornu explique en effet l'emploi de ce terme :

« Terme de prestige aujourd'hui en faveur (not. dans le discours politique et l'économie de l'entreprise) véhiculant un concept anglo-saxon, actuellement

¹⁸⁶ <http://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/sustainable?showCookiePolicy=true>

¹⁸⁷ SOANES, Catherine, STEVENSON, Angus, *Oxford Dictionary of English*, Oxford University Press, 2e édition révisée, 1999.

étranger au droit français, mais qui, interférant avec les notions de pouvoir dans l'Etat et au sein de l'entreprise, nourrit une réflexion en vogue sur une certaine façon de prendre les décisions et d'harmoniser les intérêts, moyennant un renforcement de la concertation et de la négociation entre partenaires sociaux et, pour le bien commun, de la transparence et du contrôle. »¹⁸⁸

Ainsi, au vu de ces différentes définitions et explications, il apparaît qu'en français, le terme « gouvernance » se soit grandement popularisé au cours des dernières décennies dans son acception correspondant à la définition anglaise, et en particulier dans les milieux internationaux. Pour notre traduction, nous avons décidé d'opter pour ce terme, dont l'utilisation dans un contexte international s'est largement répandue.

L'emploi fréquent de « gouvernance » en français dans les textes issus d'organisations internationales (en l'occurrence, de l'OIT) est un bon exemple de l'utilisation d'un vocabulaire et d'une terminologie institutionnels spécifiques à une ou plusieurs organisations internationales. Au cours de notre stage et au fil des traductions que nous avons à effectuer, l'enjeu consistait pour nous à acquérir un début de « culture institutionnelle » propre au BIT : nous étions confrontée à l'emploi de termes ou d'expressions en français qui sembleraient incongru dans un contexte différent.

D'autres exemples tirés de la nouvelle d'actualité « *Crisis and Opportunity: Health in an Age of Austerity* » illustrent l'existence d'une terminologie et d'une culture institutionnelles. Il en est ainsi de l'utilisation de l'expression générale « parallel forum » en anglais : nous avons compris que cette tournure désigne un forum organisé en parallèle à un autre. Ensuite, l'emploi de termes plus spécifiques tels que « the increasing demand for healthcare » et « steadily improved technology » (que nous avons respectivement traduits, grâce à des recherches dans le glossaire de GESS et dans la base terminologique ILOTERM de l'OIT, par « la demande croissante de soins de santé » et « des avancées technologiques ») illustre la réalité de cette terminologie particulière, propre à l'institution de l'OIT.

L'utilisation du syntagme « communicable diseases » au sein du texte est également intéressante à relever et à commenter. Le dictionnaire unilingue anglais Merriam Webster en

¹⁸⁸ CORNU, Gérard, *Vocabulaire juridique*, Paris, Quadrige, 8e édition, 2007, p. 444.

donne la définition suivante :

« an infectious disease transmissible (as from person to person) by direct contact with an affected individual or the individual's discharges or by indirect means (as by a vector). »¹⁸⁹

A priori, il nous a semblé que ce terme était moins répandu que son équivalent « infectious diseases » et nous avons alors procédé à quelques investigations sur le moteur de recherche Google. Nous avons alors constaté que, de manière générale, « infectious diseases » est environ dix fois plus fréquent que « communicable diseases ». Lorsqu'on limite la recherche aux sites des organisations (en précisant « inurl:.org » dans la barre de recherche), « infectious diseases » apparaît encore plus fréquemment que « communicable diseases », dans une proportion toutefois différente : « infectious diseases » apparaît trois fois plus souvent que « communicable diseases ». Nous pouvons déduire de ce constat l'hypothèse que « communicable diseases » tend à se répandre, en particulier dans le milieu des organisations internationales.

En fin de compte, nous avons trouvé dans la base terminologique de l'OIT¹⁹⁰ que « communicable disease » et « infectious disease » sont tous deux présents et correspondent respectivement à « maladie transmissible » et à « maladie infectieuse ». Pour notre traduction, nous avons bien entendu choisi de suivre la terminologie adéquate de l'OIT et d'opter pour le premier terme.

Outre l'emploi de termes spécifiques, l'anglais pose souvent des problèmes d'ordre syntaxique, en particulier en ce qui concerne l'articulation, parfois ambiguë, des mots dans une phrase. Dans le cas de « health policy and healthcare systems », le lecteur est en droit de s'interroger sur ce à quoi renvoie le substantif « systems » : à « healthcare » uniquement ou à « health policy and healthcare » en tant qu'unité ? Nous avons opté pour la première solution, qui nous a paru la plus appropriée et avons ainsi proposé la traduction suivante : « politiques de santé et les systèmes d'assurance maladie ».

¹⁸⁹ Dictionnaire unilingue anglais Merriam Webster : <http://www.merriam-webster.com/dictionary/>

¹⁹⁰ ILOTERM : <http://www.ilo.org/MultiTransWeb/Web.mvc>

En définitive, la traduction de ce type de texte (articles GESS) pose peu de difficultés liées à l'opération traduisante en soi ; les difficultés se limitent à des problèmes d'ordre terminologique et culturel, reflet de l'existence d'une culture institutionnelle propre à l'organisation internationale dans laquelle nous étions immergée. Il convenait donc de savoir utiliser des connaissances propres à l'organisation internationale (en l'occurrence, l'OIT) et de connaître suffisamment l'actualité liée au domaine concerné. Quand il s'agissait, comme dans l'article d'actualité que nous venons d'analyser, d'un événement à venir, le défi consistait à proposer une traduction en français alors même qu'encore aucune traduction officielle n'était encore fixée. La nature même de ces documents, tributaires par définition de l'actualité, impliquait toutefois le respect d'un délai très court pour rendre une traduction en tant que produit fini. Le délai très bref qu'il convenait de respecter exerçait donc une relative pression sur les choix que nous avions à opérer en tant que traducteur.

II.2.5. Les textes à caractère juridique au BIT

II.2.5.1 Le droit dans le département de la Sécurité sociale

Au vu des travaux de traduction qui nous ont été confiés durant le stage, il nous a paru pertinent d'en classer un certain nombre dans la catégorie de la traduction juridique.

Même si les textes à traduire n'étaient ni des contrats, ni des textes de loi, ils relevaient en effet majoritairement du Droit social ou du Droit du travail.

Selon Gérard Cornu, le terme « social » :

« 1 [...] concerne, dans un pays donné, la société tout entière et donc l'intérêt général. [...]

2 [...] concerne la vie des travailleurs, plus généralement les relations de travail ; par opp. à économique. »¹⁹¹

Et le droit social constitue une « [b]ranche du Droit constitué par l'ensemble des règles

¹⁹¹ CORNU, Gérard, *Vocabulaire juridique*, Paris, Quadrige, 8e édition, 2007, pp.871-872.

régissant les relations du travail et englobant, dans l'opinion commune, la protection contre les risques (sécurité sociale) [...] »¹⁹²

Quant au « Droit du travail », Gérard Cornu le définit ainsi :

« Branche du Droit social constituée par l'ensemble des règles applicables aux relations du travail subordonné. »¹⁹³

La grande majorité des textes que nous avons dû traduire relevaient de ces branches du Droit, même s'il s'agissait dans la presque totalité des cas de textes à caractère informatif, parfois destinés à un large public, parfois destinés à des spécialistes.

II.2.5.2 Typologie des textes juridiques et de leur traduction

Le droit constitue un domaine auquel le concept de rigueur est couramment associé. Toutefois, il existe une telle diversité de textes juridiques que la notion de droit peut paraître assez floue.

« Le discours juridique, c'est le discours dans lequel on formule le droit, ou dans lequel on parle du droit : notion plutôt vague [...] »¹⁹⁴

L'auteur de cette citation, Jerzy Wroblewski, estime que :

« la notion de droit est [...] problématique, compte tenu de la diversité des théories ou des philosophies du droit existantes »¹⁹⁵.

Il précise que :

« [p]ar « droit », on entend [...] l'ensemble des prescriptions qui satisfont les conditions précisées par une théorie du droit déterminée, visant en l'occurrence les

¹⁹² CORNU, Gérard, *Vocabulaire juridique*, Paris, Quadrige, 8e édition, 2007, pp.869-870.

¹⁹³ CORNU, Gérard, *Vocabulaire juridique*, Paris, Quadrige, 8e édition, 2007, p.334.

¹⁹⁴ WROBLEWSKI, Jerzy, « *Les langages juridiques : une typologie* », in « *Droit et Société* », n°8, 1988, p.15.

¹⁹⁵ *Ibid.*

systemes de droit écrits. Ceci est important pour la distinction entre le langage juridique comme production d'actes normatifs et le langage de l'application du droit [...]. [P]ar droit, nous « entendons » l'ensemble des prescriptions édictées par le législateur et leurs conséquences formulées dans le même langage que celui du législateur [...]. [E]n parlant du droit, on vise les lois ».¹⁹⁶

Pour Jerzy Wroblewski, le « discours juridique, [...] c'est le discours dans lequel on formule les lois ou celui à l'aide duquel on parle des lois »¹⁹⁷. Dans le langage légal (celui dans lequel les lois sont formulées), Jerzy Wroblewski distingue trois types de langages juridiques : le langage jurisprudentiel, le langage scientifique et le langage commun. Ces trois types de langages juridiques entretiennent des relations avec la langue naturelle « qui elle-même apparaît comme le fond commun des langages juridiques »¹⁹⁸; la langue naturelle étant définie comme « la langue de la communication dans une société linguistique », à l'opposé du langage légal qui « présente des « éléments artificiels », surtout dans son vocabulaire »¹⁹⁹.

Pendant notre stage, parmi les textes que nous avons eu à traduire, aucun ne relevait du langage légal au sens strict, entendu comme « résultat de l'activité du législateur, qui formule les textes des actes normatifs »²⁰⁰.

Le BIT n'étant ni un tribunal, ni une université, les textes qu'il produit ne relèvent ni du langage juridique jurisprudentiel, ni du langage juridique scientifique. En revanche, les textes produits nous semblent relever du langage juridique commun, à savoir « le langage utilisé dans les discours concernant le droit [...], catégorie résiduelle [...] complexe car on parle du droit dans des contextes très diversifiés »²⁰¹. Les textes juridiques du BIT, et spécialement ceux relatifs à la sécurité sociale, ne visent ni à formuler des règles juridiques, ni à les appliquer, ni à élaborer un système philosophique du droit, ils se limitent en général à traiter

¹⁹⁶ WROBLEWSKI, Jerzy, « *Les langages juridiques : une typologie* », in « *Droit et Société* », n°8, 1988, p.16.

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ *Ibid.*, p.17.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ *Ibid.*, p.18.

²⁰¹ *Ibid.*, p.24.

du droit²⁰². Leur valeur normative est davantage liée à leur intentionnalité : aucun moyen concret, aucune sanction émanant du BIT ne sauraient être mis en œuvre en cas de non-application des recommandations préconisées.

Un autre auteur, Valérie Dullion, observe que l'étude des pratiques dans leur contexte social constitue une orientation de plus en plus marquée dans les recherches relatives à la traduction juridique. Si elle rappelle que le degré de liberté du traducteur de textes juridiques est plus restreint que dans d'autres domaines, Valérie Dullion pense qu'une typologie des textes juridiques permet de préciser les exigences à respecter dans l'opération traduisante. Selon elle, il s'agit aussi de « mettre l'accent sur la façon dont les textes traduits sont utilisés pour les besoins multiples de la communication juridique, communication en partie codifiée et institutionnalisée selon des règles propres à chaque système »²⁰³. Les textes juridiques que nous avons eu à traduire lors de notre stage n'avaient pas force de loi, mais ils étaient susceptibles d'entraîner, pour tel ou tel pays, des conséquences juridiques. Selon les effets envisagés, « la traduction est susceptible de remplir deux catégories de fonctions : informer *sur* le droit ; produire un texte qui aura une valeur *en droit* »²⁰⁴.

Valérie Dullion s'appuie sur une « typologie des traductions fondée sur les fonctions du transfert [...] par Ch. Nord dans le cadre de la théorie du *skopos* »²⁰⁵. Cette typologie distingue la « traduction document » de la « traduction instrument ». Cette distinction entre traduction document et traduction instrument s'inspire elle-même de la typologie des textes établie en son temps par Katharina Reiss. Cette typologie, dérivée de trois des six fonctions du langage formulées par Jakobson dans sa théorie linguistique, distingue les textes informatifs, expressifs et incitatifs.

Les textes qui nous ont été confiés pour être traduits avaient essentiellement une visée informative, en direction soit du grand public, soit de spécialistes de la sécurité sociale ; ils n'avaient pas en eux-mêmes une valeur juridique *stricto sensu*. Il était important pour nous,

²⁰² *Ibid.*, p.25.

²⁰³ DULLION, Valérie, « *Du document à l'instrument : les fonctions de la traduction des lois* », in « *La traduction juridique : histoire, théorie(s) et pratique* », Berne/Genève, 2000, p.1.

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ *Ibid.*, p.4.

tout en restant aussi fidèle que possible au texte de départ, d'avoir présents à l'esprit les objectifs du texte cible : la traduction en tant qu'acte de communication internationale devait s'adresser à un public potentiel extrêmement diversifié, à savoir tout lecteur, de quelque pays que ce soit, intéressé par le sujet de la sécurité sociale. À ces traductions documents (textes du site GESS, etc.) s'ajoutaient au BIT des traductions instruments : celles qui émanent notamment de la CIT. Les textes relevant de cette seconde catégorie possèdent une dimension politique puisqu'ils s'adressent aux dirigeants des pays membres de l'OIT. L'enjeu consiste à changer les mentalités et les pratiques pour assurer des niveaux suffisants de protection sociale aux populations.

Les textes juridiques émanant de la CIT ont une intentionnalité précise : promouvoir le droit social dans l'ensemble des Etats membres. Cette dimension incitative, aux connotations politiques et diplomatiques évidentes, relève du service de traduction du BIT. Nous n'avons donc pas eu à traduire ce type de document.

II.2.3.3 Un exemple de traduction juridique dans un ouvrage de sécurité sociale

L'une des tâches majeures de notre stage consistait à traduire plusieurs chapitres de l'ouvrage « *Sharing innovative experiences* ». Les chapitres de cet ouvrage sont disponibles (en anglais et certains à présent également en français) en ligne sur le site de GESS à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/gimi/gess/RessShowRessource.do?ressourceId=20840>.

Issu de la collaboration entre l'OIT et le PNUD, « *Sharing innovative experiences* » rassemble dix-huit études de cas, réalisées dans une quinzaine de pays en développement, qui traitent des politiques mises en place afin d'améliorer notamment la sécurité sociale dans ces pays. Ces études de cas, dont la longueur varie entre une quinzaine et une trentaine de pages, posent pour la traduction un certain nombre de difficultés.

Nous avons notamment participé à la traduction du chapitre 9 de cet ouvrage, lequel porte sur le système de protection sociale en Colombie.

Le titre du chapitre « *The Subsidized Health-care Scheme in the Social Protection System* »

posait une première difficulté. Nous l'avons traduit par « Le régime d'assurance santé subventionné au sein du système de protection sociale ». La difficulté de traduction pour ce long titre consistait à employer à bon escient une terminologie propre au domaine de la sécurité sociale. Dans le glossaire de GESS, un « régime de sécurité sociale », (en anglais « *social security scheme* » et en espagnol « *régimen de seguridad social* ») se définit comme suit :

« Un ensemble de règles, soutenu par une ou plusieurs institutions (les régimes ne sont pas des institutions, une institution peut administrer plusieurs régimes), administrant les prestations de protection sociale ainsi que leur financement. »

Le terme « health-care » peut se traduire de différentes manières. Le glossaire trilingue de termes de sécurité sociale du BIT propose de traduire ce terme en français par « soins de santé » ou « prestations sanitaires ». Quant au glossaire ILOTERM, il propose aussi la traduction : « maintien de la santé ». Rappelons qu'il s'agissait de traduire un titre, qui doit être le plus bref possible. L'expression « régime d'assurance santé », largement utilisée au Canada, nous avait semblé l'expression la plus adaptée pour un large public francophone et équivalente, en définitive, à « régime de soins de santé ». La traduction du titre par « Le régime de soins de santé subventionnés au sein du système de sécurité sociale », plus respectueuse a priori de la terminologie inhérente aux glossaires, nous avait paru trop longue et inélégante.

Pour illustrer l'aspect juridique inhérent au domaine de la sécurité sociale, voici un extrait tiré du chapitre sur la Colombie :

« Established in 1993, the General System of Comprehensive Social Security aims to guarantee the inalienable rights of the individual and the community to a quality of life commensurate with human dignity by providing protection against various contingencies that arise throughout the life cycle (Article 1, Law 100 of 1993). It is based on the principles of (a) efficiency (the best use of resources), (b) universality (protection for all without discrimination), (c) integrality (coverage of all contingencies that affect health, economic capacity and general life conditions of the population), (d) solidarity (practice of mutual help between

people, generations, economic sectors, regions and communities), (e) unity (articulation of policies, institutions, procedures and benefits in order to achieve the goals of social security), and (f) participation (the contribution of the community). The System includes four basic components: pensions, health, occupational risks and social assistance. »

Au moment de notre stage, nous avons proposé la traduction suivante (légèrement différente de la version finalement choisie et mise en ligne après la fin de notre stage) :

« Établi en 1993, le système général et complet de sécurité sociale a pour objectif de faire respecter les droits inaliénables de la personne et de la collectivité afin de garantir une qualité de vie qui soit en accord avec la dignité humaine, au moyen d'une protection en cas d'imprévu tout au long de la vie (article 10, loi 100 de 1993). Il se fonde sur les principes (a) d'efficience (utilisation optimale des ressources), (b) d'universalité (protection pour tous, sans aucune discrimination), (c) de couverture intégrale (pour tous les imprévus qui ont trait à la santé, au niveau de revenu et aux conditions de vie en général de l'ensemble de la population), (d) de solidarité (pratique de l'entraide mutuelle entre les personnes, les générations, les secteurs de l'économie, les régions et les communautés), (e) d'unité (convergence des politiques, des institutions, des procédures et des prestations afin d'atteindre les objectifs de la sécurité sociale) et (f) de participation (contribution de la collectivité). Le système comporte quatre éléments de base : les retraites, la santé, les risques professionnels et l'assistance sociale. »

Ce texte, qui présente les objectifs du système de sécurité sociale mis en place au début des années 1990 en Colombie, revêt un caractère juridique dans la mesure où il se réfère à l'article 1 de la loi 100 de 1993 (comme l'indique le texte lui-même).

Au moment de le traduire, nous avons rencontré un certain nombre de difficultés d'ordre principalement terminologique.

Tout d'abord, le terme « community » peut poser problème. En effet, ce terme possède

plusieurs définitions, qui diffèrent bien sûr selon le contexte. En l'espèce, il est question de « the inalienable rights of the individual and the community », c'est-à-dire des « droits inaliénables de la personne » et d'une entité plus vaste que la personne. Le terme « community » est ambigu : renvoie-t-il à « une communauté » en particulier (la définition en français de « communauté » étant, entre autres, un « [e]nsemble de personnes vivant en collectivité ou formant une association d'ordre politique, économique ou culturel »²⁰⁶) ou bien à l'ensemble de la population (comme l'indique la seconde acception du terme « community » dans le dictionnaire en ligne Merriam-Webster : « society at large »²⁰⁷) ? En outre, en effectuant une recherche sur le site de Termium, nous avons trouvé l'explication suivante, donnée par Sylvie Falardeau, du Bureau de la Traduction, et qui a beaucoup motivé notre choix final :

« Malgré l'apparente synonymie des termes « communauté » et « collectivité », le terme « communauté » fait référence au groupe de personnes qui partagent les mêmes intérêts, objectifs, la même culture ou la même religion. Tandis que, « collectivité » fait référence au lieu où vivent un ensemble de personnes qui peuvent être soit des communautés ou bien un ensemble de personnes qui vivent sur un territoire donné : collectivité locale, nationale ou territoriale. »

Ainsi, au vu de nos recherches et réflexions sur le sens du terme « community » dans le contexte du document que nous avons à traduire, il nous a semblé judicieux d'opter pour la solution « collectivité ».

Le terme « efficiency » constitue un autre exemple de difficulté terminologique. Traditionnellement, les dictionnaires bilingues anglais-français donnent comme équivalent à ce terme soit « efficacité », soit « efficence ». Par chance, à l'intérieur même du texte que nous avons eu à traduire, la définition associée à ce terme est explicitée entre parenthèses : « the best use of resources ».

Le dictionnaire du Petit Robert définit comme suit le terme « efficace » :

²⁰⁶ Trésor de la langue française : <http://atilf.atilf.fr/>

²⁰⁷ Dictionnaire unilingue anglais Merriam Webster : <http://www.merriam-webster.com/dictionary/>

« 2. Capacité de produire le maximum de résultats avec le minimum d'effort, de dépense ».

Quant au terme « efficience », qualifié d'anglicisme abusif, il est ainsi défini :

« efficacité, capacité de rendement ».

La recherche effectuée ensuite sur Termium fait correspondre « efficiency » à « efficience », expliqué comme suit :

« Capacité d'obtenir le bénéfice maximal possible compte tenu des ressources disponibles. » (explication elle-même tirée du glossaire de l'évaluation des technologies de la santé²⁰⁸ (ETS)).

Ainsi, à la suite d'une comparaison des définitions, nous avons choisi d'utiliser le terme « efficience » en français, plus technique et moins large que le mot « efficacité », et bien qu'il soit considéré comme un anglicisme.

Par ailleurs, un autre terme présent dans ce passage pose problème au moment de sa traduction en français : il s'agit de « articulation », présent dans le syntagme « articulation of policies, institutions, procedures and benefits ». Dans son contexte, la définition qui correspond à ce substantif est la suivante : « the state of being jointed »²⁰⁹. Nous comprenons alors qu'il est question de la mise en place de politiques, d'institutions, etc. qui soient en quelque sorte liées, qui aillent dans le même sens afin d'atteindre des objectifs communs (en l'espèce, ceux de la sécurité sociale). Il nous est alors apparu opportun, pour traduire cette notion, d'utiliser le terme de « convergence » qui, rappelons-le, se définit, au figuré, par le « fait d'aller dans une même direction, de tendre vers un même but »²¹⁰.

Ces quelques exemples, certes non exhaustifs, illustrent les problèmes d'ordre terminologique qui ont jalonné les traductions à caractère juridique qui nous ont été demandées au cours de notre stage. Dans le cas spécifique du chapitre de *Sharing innovative experiences* sur la

²⁰⁸ Glossaire en évaluation des technologies de la santé : <http://htaglossary.net/Accueil>

²⁰⁹ *Oxford Dictionary of English*, Oxford University Press, 2e édition révisée, 1999.

²¹⁰ Trésor de la langue française : <http://atilf.atilf.fr/>

Colombie, la traduction que nous avons proposée a été révisée et publiée après la fin de notre stage.

II.2.5.4 Traduction d'articles spécialisés sur internet

Outre les actualités relevant surtout, comme vu plus haut, de la traduction générale, et les ressources bibliographiques multilingues (comme l'ouvrage « *Sharing innovative experiences* »), le site GESS contient différentes pages assez spécialisées. Tout au long de notre stage, nous avons été amenée à en traduire plusieurs, comme « *Social Health Protection* », « *International Endorsements* », « *South-South Cooperation* », « *Building Social Protection Floors in Asia* », etc. La page intitulée « *Paid sick leave* »²¹¹ fait référence à un concept important de la sécurité sociale, objet d'une étude menée par Xenia Scheil-Adlung du département de la Sécurité sociale.

Dans notre travail de traduction de ce texte, nous avons compris rapidement l'idée essentielle que sous-tend l'expression « paid sick leave », à savoir les congés pris par les employés lorsqu'ils tombent malades. La traduction n'est cependant pas évidente. Nous avons soumis plusieurs propositions de traduction à une spécialiste de la sécurité sociale. Nos propositions étaient : congé maladie rémunéré, congé de maladie rémunéré, congé payé maladie, congé maladie payé, un congé payé pour cause de maladie. Toutes ces propositions posent problème : les deux premières du fait de l'utilisation du terme « rémunéré », les deux suivantes en raison du terme « payé » et la dernière pour sa longueur excessive. Tout d'abord, l'utilisation du terme « rémunéré » évoque chez le spécialiste en sécurité sociale un salaire, soit une somme d'argent versée par l'employeur au travailleur. Or, dans les régimes de protection sociale, les travailleurs ne reçoivent pas de salaire lorsqu'ils ne vont pas travailler en raison de leur état de santé ; ils touchent des prestations en espèces, différentes de leur salaire (celles-ci représentent souvent un certain pourcentage de ce dernier). Ensuite, l'expression « congé payé » évoque immédiatement la notion de vacances. Or, lorsqu'un travailleur tombe malade, il ne s'agit pas d'un congé souhaité et le travailleur ne part pas en vacances. Nous écartons donc rapidement ces propositions. Enfin, la dernière proposition, trop explicative, alourdirait le texte. Ainsi, nous avons malgré tout finalement retenu la

²¹¹ <http://www.social-protection.org/gimi/gess/ShowTheme.do?tid=3285>

solution « congé maladie rémunéré » pour traduire le concept de « paid sick leave ». Pour un public français ou suisse, il semble superflu de préciser qu'un congé maladie est rémunéré, cela allant de soi car le système de protection sociale existe depuis longtemps dans ces pays. Toutefois, il faut garder à l'esprit que le site GESS vise à partager des connaissances en matière de sécurité sociale, dans un grand nombre de pays où la sécurité sociale, si elle existe, peut revêtir des dispositifs très différents.

Autre exemple, l'expression anglaise « out-of-pocket payment », rencontrée à plusieurs reprises et dans différents documents (dont le chapitre sur la Colombie), nous a posé problème. Le glossaire de GESS, accessible à toute personne intéressée, en donne la définition suivante :

« fee paid by the consumer of health services directly to the provider at the time of delivery. Payments borne directly by the patient »

ainsi que ses équivalents en français et en espagnol, à savoir respectivement : « paiement direct par le patient » et « gasto de bolsillo ». Pour toute traduction destinée au site GESS, le traducteur doit se soumettre à l'obligation érigée en norme de traduction d'utiliser scrupuleusement la terminologie fixée dans le glossaire. Nous n'avons eu donc d'autres choix que d'employer l'équivalent « paiement direct par le patient », même si nous aurions peut-être préféré opter pour une tournure plus idiomatique en français.

II.2.5.5 Traduction d'une note d'information interne

A mi-chemin du stage, nous avons eu à traduire une note d'information interne rédigée par Lou Tessier, spécialiste du domaine de la sécurité sociale, intitulée « SPF and CSR ». Cette note portait sur les liens entre le socle de protection sociale et la responsabilité sociale des entreprises. Il est à remarquer que Lou Tessier a tenu différents rôles : experte, auteur de la version anglaise de la note d'information, elle était aussi la commanditaire de la traduction et la personne chargée de la révision de notre travail. Une autre originalité résidait dans le fait que l'auteur francophone avait rédigé cette note en anglais et nous demandait ensuite de la traduire en français ! Cette particularité (écriture en anglais d'un document par un non-anglophone), pour les besoins d'une transmission plus large et plus rapide au sein du

département de la Sécurité sociale, illustre bien le phénomène de l'utilisation de l'anglais comme *lingua franca*. Cette caractéristique a présenté pour nous un certain avantage : le « vouloir dire » de l'auteur nous était plus directement accessible dans la mesure où, même si le document nous paraissait écrit en très bon anglais, nous percevions sans trop de difficultés l'expression de la pensée en français.

Le titre de la note n'a guère posé de difficulté : nous n'avons pas hésité à traduire SPF (Social Protection Floor) par SPS (socle de protection sociale) ; quant à CSR (Corporate Social Responsibility), nous avons un choix à effectuer pour la traduction de l'adjectif par « sociale » ou « sociétale ». Sur les sites fiables (du gouvernement français, par exemple) que nous avons consultés, les occurrences pour chacun de ces deux adjectifs caractérisant une même réalité se répartissaient à égalité. Nous avons opté pour « sociale », qui nous a paru plus général que « sociétale » et plus adapté au contexte du département de la Sécurité sociale. Ce choix a ensuite été validé *in fine* par l'auteur-experte.

Voici un exemple de phrase du texte source relevant essentiellement de la traduction juridique :

« Even though most of the time CSR is not the object of legally binding instruments, several standards at national and international levels developed along the years. Those instruments are used by companies in their reporting processes (see graph below). »

Nous avons proposé en français la traduction suivante:

« Bien que la plupart du temps la RSE ne soit pas soumise à des instruments à force exécutoire, plusieurs normes ont néanmoins été développées au cours des dernières années, à l'échelle nationale ou internationale. Ces instruments juridiques permettent aux entreprises d'établir des rapports annuels sur leurs politiques de RSE (voir graphique ci-dessous). »

Cette phrase contient plusieurs éléments spécifiquement juridiques intéressants à relever : « legally binding instruments » et « standards » notamment.

Le site « The Law Dictionary » définit ainsi l'expression « legally binding » :

« Lawful action, such as an agreement consciously agreed to by two or more entities, establishing lawful accountability. »²¹²

L'expression « legally binding » est traduite par le site Termium par : « obligatoire en droit » ou « juridiquement contraignant ». Quant à Gérard Cornu, il propose pour l'adjectif « exécutoire » la définition suivante :

« 1 Qui peut être mis à exécution, au besoin par la force (avec le concours de la force publique) ; qui a force exécutoire. »²¹³

Nous avons par conséquent opté pour la solution « instruments à force exécutoire », expression que nous avons eu l'occasion d'étudier et d'utiliser en cours de traduction juridique.

Le mot « standards » est susceptible d'être traduit de nombreuses manières en français suivant le contexte dans lequel il est employé. Le site Termium propose en effet non moins de trente-quatre fiches terminologiques pour ce terme. Après les avoir examinées avec attention, nous avons trouvé que la fiche numéro 24 se rapprochait le plus du contexte dans lequel nous devons traduire ce mot. Voici la définition donnée en anglais par cette fiche :

« Document approved by a recognized body, that provides, for common and repeated use, rules, guidelines or characteristics for products or related processes and production methods, with which compliance is not mandatory. »²¹⁴

Pour cette définition, le site Termium propose d'utiliser l'équivalent en français « norme », qu'il définit ainsi :

« Document approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour

²¹² <http://thelawdictionary.org/>

²¹³ CORNU, Gérard, *Vocabulaire juridique*, Paris, Quadrige, 8e édition, 2007.

²¹⁴ <http://www.btb.termiumplus.gc.ca/>

des produits ou des procédés et des méthodes de production connexes, dont le respect n'est pas obligatoire. »

Nous avons choisi cet équivalent qui s'ajuste parfaitement au contexte des organisations internationales pour lesquelles le concept de « norme » fait souvent l'objet de longs débats.

Enfin, la traduction du terme « reporting », dans l'expression « reporting progresses », a soulevé quelques difficultés. La question s'est posée de trouver un équivalent en français ou de laisser ce terme en anglais dans la traduction. Nous avons en effet remarqué que les spécialistes du département de la Sécurité sociale, lorsqu'ils discutaient entre eux en français, avaient tendance à utiliser le terme anglais. L'utilisation à l'oral du jargon professionnel anglais, si elle peut se justifier pour des raisons de facilité de communication, ne nous paraissait pas justifiée pour la traduction de la note en français. Le maintien du terme anglais dans la traduction ne nous a pas paru pertinent puisque le terme « rapport » est un équivalent dépourvu d'ambiguïté en français. Quant à l'ajout de l'adjectif « annuel » dans notre version française (alors qu'il ne figure pas dans le texte source), il résulte de recherches documentaires que nous avons effectuées à ce sujet et a été validé par la spécialiste lors la révision de notre traduction.

La traduction de cette note d'information interne a donc relevé de différents champs. Selon les chapitres ou paragraphes, il s'agissait soit de traduction générale, soit de traduction juridique, soit de traduction économique. Nous nous sommes limitée dans ce présent travail aux aspects juridiques (notre collègue stagiaire ayant été plus spécialement en charge de la traduction des aspects économiques) de ce document qui présentait des caractéristiques hybrides.

II.2.6. Les textes à caractère économique au BIT

II.2.6.1 Un exemple de traduction économique dans un ouvrage de sécurité sociale

Voici un exemple de traduction économique tiré de l'ouvrage « Sharing innovative experiences », et plus précisément du chapitre portant sur le système de sécurité sociale que

nous avons eu à traduire au cours de notre stage :

« In the 1990s, the country had a total health expenditure of approximately 6.2 per cent of the integrated gross domestic product (GDP) (table 1), comprising mainly out-of-pocket expenditure, which accounted for more than 3 percentage points and had a significant impact on poverty levels (see also table 2 for per capita expenditure on health).

The Gini concentration index for the second half of the 1990s was 0.56 (table 3).

After 2002, with the establishment of this programme and a combination of other social assistance measures aimed at improving levels of poverty and equity in resource distribution, 2008 recorded a Gini index of 0.59. The poverty that had affected 55 per cent of the total population in the late 1990s fell 7 points, leaving 53.7 per cent of the total population in conditions of poverty in 2002 and dropping to 46 per cent in 2008. The level of indigence also declined from 19.7 per cent in 2002 to 16.4 per cent in 2008 at the municipal level. Indigence remained virtually unchanged in all other territories in the country. »

Nous avons proposé la traduction suivante en français (qui diffère quelque peu de celle qui a été révisée et mise en ligne après la fin de notre stage) :

« Dans les années 1990, les dépenses totales en santé s'élevaient à environ 6,2 pour cent de l'ensemble du produit intérieur brut (PIB) du pays (tableau 1). Elles incluaient principalement les paiements directs par les patients, qui représentaient presque 3 points de pourcentage et avaient un impact considérable sur le niveau de pauvreté (voir tableau 2 pour les dépenses de santé par habitant).

Durant la seconde moitié des années 1990, l'indice de concentration de Gini était de 0,56 (tableau 3).

A compter de 2003, suite à l'instauration de ce programme et à la mise en œuvre de nouvelles mesures d'aide sociale visant à réduire les niveaux de pauvreté et à favoriser une meilleure répartition des ressources, l'indice de Gini a atteint 0,59 en

2008. A la fin des années 1990, la pauvreté touchait 55 pour cent de la population totale. En 2002, le taux de pauvreté a diminué, touchant 53,7 pour cent de la population totale, avant de chuter de 7 points pour ne concerner plus que 46 pour cent de la population en 2008. Le niveau d'indigence a également baissé à l'échelle municipale, passant de 19,7 pour cent en 2002 à 16,4 pour cent en 2008. Il est toutefois resté presque inchangé pour toutes les autres entités territoriales du pays. »

La traduction de ce passage à caractère économique du chapitre sur la Colombie a posé un certain nombre de difficultés liées en premier lieu à la connaissance de la spécialité économique, et en second lieu à l'organisation syntaxique des phrases et à l'utilisation de termes spécifiques.

Tout d'abord, la traduction a requis de la part du traducteur certaines connaissances économiques de base.

Afin de bien comprendre le raisonnement économique figurant dans l'extrait ci-dessus, il est nécessaire que le traducteur ait à l'esprit la définition de l'indice de Gini.

« L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. [...]

Une baisse de l'indice de Gini observée entre deux dates indique une diminution globale des inégalités. A l'inverse, une élévation de l'indice reflète une augmentation globale des inégalités. »²¹⁵

Par ailleurs, et comme nous l'avons étudié pendant les cours de traduction économique que nous avons suivi en première année de master, une autre difficulté liée au domaine

²¹⁵ Site français de l'Institut national de la statistique et des études économiques : <http://www.insee.fr/>

économique concerne dans ce passage la distinction indispensable à effectuer entre « pourcentage » et « point de pourcentage ». Il est ainsi question à un moment du taux de la population totale : de 53,7 pour cent en 2002, il chute de 7 points pour ne concerner plus que 46 pour cent de la population en 2008. Il est alors très important de ne pas faire la confusion entre point et pour cent. Dans le cas présent, si la baisse avait été de 7 pour cent, on aurait obtenu 49,941 pour cent en 2008 au lieu de 46 (règle de trois : $53,7 \times 7 / 100 = 3,759$ et soustraction : $53,7 - 3,759 = 49,941$). Une diminution de 7 points de pourcentage correspond à $53,7 - 7 = 46,7$ (tronqué à 46 dans le texte). Ainsi, le passage de 53,7 pour cent à 46 pour cent consiste bien en une diminution de 7 points et non de 7 pour cent.

De plus, une phrase a suscité un grand nombre d'interrogations au moment de la traduction. Il s'agit de la phrase suivante : « The poverty that had affected 55 per cent of the total population in the late 1990s fell 7 points, leaving 53.7 per cent of the total population in conditions of poverty in 2002 and dropping to 46 per cent in 2008. » Elle contient en effet beaucoup d'informations, lesquelles ont été difficiles à réorganiser en français. Les trois pourcentages relatifs à la pauvreté en Colombie (55 pour cent, 53,7 pour cent et 46 pour cent) correspondent à trois époques différentes (respectivement, dans les années 1990, en 2002 et en 2008). Figure également dans la phrase un commentaire sur l'évolution du pourcentage entre 2002 et 2008 (chute de 7 points). Afin de ne pas perdre le lecteur du texte en français, nous avons pris la décision de scinder en deux cette longue phrase et de déplacer le commentaire sur les 7 points (car en anglais, on pourrait penser lors d'une première lecture que la pauvreté touchait 55 pour cent de la population, puis a chuté de 7 points pour ne concerner plus que 53,7 pour cent de la population, ce qui paraît bien évidemment tout à fait illogique). Nous avons alors donné la traduction suivante, qui n'est peut-être pas la meilleure, mais du moins celle qui nous a semblé rendre au mieux le sens du texte source dans le français le plus agréable et lisible possible :

« A la fin des années 1990, la pauvreté touchait 55 pour cent de la population totale. En 2002, le taux de pauvreté a diminué, touchant 53,7 pour cent de la population totale, avant de chuter de 7 points pour ne concerner plus que 46 pour cent de la population en 2008. »

Enfin, un exemple de difficulté d'ordre terminologique a résidé dans l'emploi du terme

« territoires » relatif à l'organisation territoriale de la Colombie. Il nous a alors fallu effectuer une recherche pour connaître les termes employés pour caractériser l'organisation territoriale de cet État. Ce faisant, nous avons trouvé quelques documents traitant de ce sujet et qui se fondent sur la Constitution politique de la Colombie, et plus particulièrement sur l'article 286 :

« ARTICULO 286. Son entidades territoriales los departamentos, los distritos, los municipios y los territorios indígenas. »²¹⁶

Ainsi, dans le texte, lorsqu'il est fait mention de « all other territories in the country », il nous a semblé que cette expression fait référence à l'organisation territoriale en général du pays, et non uniquement aux « territoires indigènes » par exemple, ce qui aurait été extrêmement restrictif. Il ne pouvait pas s'agir des municipalités dans la mesure où la phrase précédente mentionnait « l'échelle municipale ». En fin de compte, nous avons opté pour le terme générique de « entités territoriales », présent dans l'article 286 de la constitution politique de Colombie, qui caractérise les départements, les districts, les municipalités et les territoires indigènes. En choisissant de traduire « all others territories » par « toutes les autres entités territoriales », nous avons essayé de transmettre au mieux le *skopos* du texte source dans la langue d'arrivée.

Outre la difficulté de traduction en français de certains mots précis anglais, ces quelques exemples de traduction économique issus du chapitre de « Sharing innovative experiences » sur la Colombie illustrent l'idée selon laquelle le traducteur a besoin de posséder certaines connaissances économiques de base, mais doit aussi faire appel à ses compétences logiques afin de ne pas commettre de contre-sens ou d'autres erreurs de traduction.

II.2.6.2 Traduction económico-financière d'un rapport d'actuariat

Au cours de notre stage, nous avons été amenée à traduire de l'espagnol vers le français un important rapport relevant du domaine de l'actuariat, spécialité que le Petit Robert définit ainsi :

« Technique appliquant les méthodes statistiques et du calcul des probabilités aux

²¹⁶ Constitución política de Colombia : <http://www.encolombia.com>

opérations financières, aux problèmes d'assurance, de prévoyance et d'amortissement. »

Le dictionnaire en ligne *Trésor de la langue française* définit, quant à lui, l'actuaire de la façon suivante :

« [p]rofessionnel diplômé de l'École d'actuariat, chargé d'appliquer aux questions de prévoyance sociale, d'assurances, d'amortissement et de finances en général, les théories mathématiques concernant le calcul des probabilités et la statistique. »²¹⁷

En l'espèce, le texte à traduire consistait en une note technique, rédigée par Andres Acuna-Ulate, actuaire au BIT, traitant du « Calcul du coût d'un socle de protection sociale au Burkina Faso dans le cadre d'une stratégie conjointe de politiques d'emploi et de protection sociale ».

La traduction de ce document a été particulièrement ardue de par ses caractères techniques et scientifiques très pointus. Il a fallu nous plonger dans un raisonnement scientifique extrêmement poussé pour des non-initiés.

Tout d'abord, les premières difficultés ont été posées par l'emploi par l'auteur d'un certain nombre de termes techniques.

Prenons, par exemple, le tout début du raisonnement de l'auteur :

« El punto de partida de la proyección de costos es lo que se llamara a partir de aquí la fórmula básica de costos de prestaciones:

Ecuación 1

$$C_t = L_t \cdot B_t + AC_t$$

Donde, C_t se corresponde al costo total del beneficio, L_t al número de beneficiarios, B_t al beneficio promedio que tales beneficiarios reciben y AC_t al costo administrativo de la provisión del beneficio.

²¹⁷ <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=635081070;r=1;nat=;sol=0;>

El ejercicio de proyección de costos consiste en la identificación de las mejores estimaciones para cada uno de los componentes mencionados en la fórmula para cada uno de los beneficios que forman el conjunto a cotizar y sobre los detalles de cada parte de la fórmula se tratará en el resto de la sección. »

Nous constatons que ce court passage contient une terminologie spécialisée, qui revêt un caractère économique-financier, propre au domaine de la sécurité sociale. Il en est ainsi de « proyección de costos », « costos de prestaciones », « costo total del beneficio », « número de beneficiarios », « beneficio promedio », « costo administrativo de la provisión del beneficio », « cotizar ». En outre, cet extrait contient également une terminologie purement mathématique : « fórmula básica », « estimaciones », « componentes », etc.

La difficulté pour traduire ce passage a donc résidé dans l'identification en français de la terminologie correspondant à celle utilisée en espagnol. Pour la résolution de cette difficulté, nous nous sommes aidée des ressources que nous avons à disposition. Nous avons effectué nos recherches principalement dans le glossaire trilingue (anglais, français, espagnol) interne au département de la Sécurité sociale. Nous avons ainsi trouvé un certain nombre de correspondances terminologiques, telles que « coûts » pour « costos », « coût administratif » pour « costo administrativo », « bénéficiaires » pour « beneficiarios », « cotiser » pour « cotizar ». De plus, lorsque l'auteur nous a demandé de traduire son document, il nous a précisé, entre autres, que par l'utilisation du terme « beneficios », il entendait « prestations ». Nous en avons déduit qu'il s'agissait d'un anglicisme employé en espagnol, le terme anglais équivalent à « prestation » étant « benefit »...

Ce premier extrait tiré du rapport d'actuariat a présenté des difficultés d'ordre terminologique liées à l'utilisation (voire l'imposition) des jargons utilisés dans les domaines concernés (actuariat et sécurité sociale).

Voici la traduction que nous avons proposée en français :

« La projection de coûts a pour point de départ ce que l'on appellera dès à présent la formule de base des coûts de prestations :

Equation 1

$$C_t = L_t \cdot B_t + AC_t$$

Où C_t correspond au coût total de la prestation, L_t au nombre de personnes à en bénéficier, B_t à la prestation moyenne reçue par les bénéficiaires et AC_t au coût administratif de la prestation fournie.

La projection des coûts consiste à établir les estimations les plus fiables possibles pour chacune des composantes mentionnées dans la formule et pour chacune des prestations composant le groupe à cotiser. Chaque élément de la formule sera expliqué par la suite. »

Un autre exemple de difficulté de traduction, situé au milieu du document, concerne l'expression « *costos escalonados* ». L'auteur définit immédiatement cette notion :

« Los costos escalonados son aquellos que suben según el número de beneficiarios (o en casos muy extraños el valor del beneficio) pero que no lo hacen de una manera continua sino que le realizan de manera discreta ».

Si la compréhension du sens de cette expression n'a guère posé de problème puisque l'auteur la définit avec précision, il était plus difficile de rechercher son équivalent en français. Le domaine de l'actuariat nous étant complètement étranger, nous avons dû effectuer une vaste recherche documentaire sur internet, suivant en cela les recommandations de Christine Durieux. Tout d'abord, notre première recherche sur le glossaire de GESS, ainsi que sur ILOTERM (base terminologique de l'OIT), a été infructueuse : aucune fiche ne portait en effet sur ce terme. Ne trouvant malheureusement aucun indice sur une traduction envisageable en français (une traduction littérale telle que « coûts échelonnés » ne donnait qu'une centaine d'occurrences sur le moteur de recherche google, résultat très insatisfaisant, ce qui nous a fait écarter rapidement cette solution). Nous avons alors procédé à une recherche quelque peu originale, pariant sur le fait qu'il serait plus facile de trouver un équivalent en anglais, et d'ensuite chercher l'équivalent en français à partir du terme anglais (nous avons ainsi utilisé l'anglais comme langue pivot). Nous avons trouvé dans un dictionnaire de comptabilité bilingue anglais-espagnol²¹⁸ que « *costos escalonados* » se traduit en anglais par « *step*

²¹⁸ SANCHEZ, Nora, *Accounting Dictionary, English-Spanish, Spanish-English*, Etats-Unis, 2003, p.92

costs ». Grâce à cet équivalent anglais, nous avons effectué une recherche sur le site Termium²¹⁹, « banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada », développé par le « Bureau de la Traduction », site que nous qualifions de fiable. La recherche de « step costs » (dont nous découvrons également qui peut se dire « stepped costs » en anglais) nous propose trois solutions : « frais variables par paliers », « coûts variables par paliers » et « charges variables par paliers ». Nous vérifions alors la source de ces trois termes : ils sont tout trois tirés du « Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière : anglais-français »²²⁰. Finalement, étant donné que le document que nous traduisons traite des différents coûts entraînés par la mise en place d'un SPS au Burkina Faso, nous optons pour la solution « coûts variables par paliers ». Voici donc la traduction de la phrase que nous avons proposée :

« Les coûts variables par paliers sont les coûts qui augmentent en fonction du nombre de bénéficiaires (ou, beaucoup plus rarement, en fonction de la valeur de la prestation). L'augmentation ne se fait ainsi pas de manière continue mais par étapes. »

Par cet exemple, il apparaît que la recherche d'équivalences en traduction est incontournable. Dans le cas précédent, le vouloir dire de l'auteur était sans ambiguïté, mais la difficulté résidait dans la réexpression en langue cible. Nous avons adopté une démarche pragmatique, sans doute pas très orthodoxe, sinon quelque peu osée. Nous avons ainsi exercé notre liberté de traducteur dans le recours à un procédé de traduction. Comme nous avons reçu très peu de consignes de traduction pour ce document et que nous ne connaissions pas précisément le ou les destinataires du texte cible, nous avons dû nous cantonner à la stricte fidélité au *skopos* du texte, à savoir l'explication d'un outil de calcul en vue de son application concrète.

En plus de l'utilisation de termes spécialisés, comme nous venons de le voir avec l'exemple de « costos escalonados », la difficulté majeure du document d'actuariat a consisté à suivre un raisonnement mathématique complexe et à le traduire, le risque étant principalement de

²¹⁹ <http://www.termiumplus.gc.ca/>

²²⁰ MENARD, Louis, ARSENAULT, Murielle, JOLY, Jean-François, *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière, anglais-français*, Montréal, 1994.

commettre des contre-sens ou des non-sens scientifiques. Comme l'expliquait l'auteur en introduction, toute une partie de son rapport était consacrée à l'explication d'une méthodologie de calculs développée à partir d'une formule initiale vers une estimation fondée sur des micro-données, ainsi qu'à la présentation d'un outil de calcul conçu afin d'être plus facilement utilisable par les décideurs du Burkina Faso. Particulièrement long (dix-neuf pages sur les trente-deux que comporte ce document), ce raisonnement mathématique était en outre difficile à comprendre : nous avons dû à plusieurs reprises demander des éclaircissements à des experts (parfois à l'auteur lui-même, parfois à d'autres actuaire) pour nous aider à en comprendre le fond.

Voici l'exemple d'une phrase de ce raisonnement mathématique que nous avons dû traduire :

« El uso de la palabra conjunto, no es casual, sino necesario ya que la forma de formalizar matemáticamente el concepto de población objetivo corresponde al número de miembros de un conjunto, este último conformado por hogares con las características citadas, entonces, si la función C es la función que cuenta los miembros de un conjunto, la definición de la población objetivo corresponde a

$$P_t = C(A_t)$$

Donde A_t es el conjunto de hogares en el país que: un número m determinado que este entre m_{\min} y m_{\max} de miembros de sexo s igual a z , con edades x entre x_{\min} y x_{\max} , con ingresos y entre y_{\min} e y_{\max} , un total de miembros del hogar n que sea entre n_{\min} y n_{\max} , que viven en las áreas geográficas \widehat{AG} de un rango AG , en notación matemática

$$A_t = \forall H(n, AG, y, h(x, s)) \mid n_{\min} \leq n \leq n_{\max}, AG \in \widehat{AG}, y_{\min} \leq y \leq y_{\max}, m_{\min} \leq c(h, x_{\min}, x_{\max}, z) \leq m_{\max} \gg$$

Comme nous pouvons le constater, l'explication de la première formule et de l'une de ses composantes, à savoir A_t , correspond à une seule phrase de plusieurs lignes, dans laquelle la ponctuation utilisée par l'auteur n'est pas très utile pour le traducteur. Les difficultés liées à la syntaxe se surajoutaient aux problèmes de compréhension proprement dits. Afin de fournir la traduction en français qui soit la plus claire possible, nous avons pris le parti de diviser la

phrase en plusieurs segments indépendants. Nous avons tenté de respecter les éléments sémantiques indissociables et d'insérer une ponctuation là où elle aurait dû se trouver dans la langue source. Pour la réexpression, nous nous sommes aidée – modestement – de nos souvenirs mathématiques de l'enseignement secondaire.

Nous avons proposé la traduction suivante :

« L'utilisation du terme « groupe » est volontaire et nécessaire, étant donné que la formule mathématique du concept de population cible correspond au nombre de personnes dans un groupe ; ce dernier se compose des foyers répondant aux caractéristiques mentionnées auparavant. Par conséquent, si la fonction C est celle qui détermine le nombre de personnes dans un groupe, la définition de la population cible correspond à :

$$P_t = C(A_t)$$

où A_t correspond au groupe de foyers dans le pays qui ont un nombre m défini entre m_{\min} et m_{\max} de personnes de sexe s égal à z , dont l'âge x est compris entre x_{\min} et x_{\max} , avec des revenus y compris entre y_{\min} et y_{\max} . Ces foyers doivent aussi comporter un nombre n de personnes défini entre n_{\min} et n_{\max} et se situer dans les zones géographiques AG sur un rayon de \widehat{AG} .

En notation mathématique :

$$A_t = \forall H(n, AG, y, h(x, s)) \mid n_{\min} \leq n \leq n_{\max}, AG \in \widehat{AG}, y_{\min} \leq y \leq y_{\max}, m_{\min} \leq c(h, x_{\min}, x_{\max}, z) \leq m_{\max} \gg$$

Du fait de l'absence répétée de ponctuation, ajoutée à la difficulté du raisonnement à suivre, il était parfois difficile de comprendre à quoi se rattachait tel ou tel élément...

Enfin, la traduction de ce document nous a permis de nous confronter et de nous initier à un domaine de spécialité dont nous ignorions tout auparavant, à savoir celui de l'actuariat. Notre bagage de connaissances en a ainsi été enrichi. Par ailleurs, nous avons opté délibérément dans l'exemple mathématique précité pour une démarche de clarification sur le plan formel

essentiellement. Nous avons pensé qu'il était de notre devoir de traducteur de permettre la compréhension de ce document par ses destinataires (non définis précisément par nos responsables de stages, mais vraisemblablement des responsables en matière de politique sociale au Burkina Faso.

« [Le traducteur a-t-il] vocation à rendre un texte d'arrivée plus clair que le texte de départ ? Après tout, le traducteur pourrait se dire que sa traduction n'a pas besoin d'être plus explicite car elle est censée s'adresser à un lecteur qui est lui aussi un spécialiste ». ²²¹

Nicolas Froeliger pousse plus loin la problématique : « est-ce que le traducteur doit vulgariser, c'est-à-dire expliquer, développer pour aller s'exprimer devant un auditoire universel, ou est-ce qu'il doit s'intégrer à cette petite confrérie d'individus qui sont initiés aux raccourcis de leur langage de spécialité, ce *cercle magique* des initiés ? » ²²²

II.2.7. Une expérience de traduction enrichissante

Au cours de notre stage de trois mois dans le département de la Sécurité sociale du BIT, nous avons été amenée à traduire un grand nombre de documents extrêmement variés : articles de nouvelles internationales concernant la sécurité sociale, notes internes au département, chapitres d'un livre portant sur des études de cas relatives à la mise en place de socles de protection sociale dans des pays en développement, pages internet pour le site GESS, rapports actuaires, etc. Parfois très longs, d'une grande complexité et destinés à un public d'experts ; parfois très courts et destinés au grand public, ils relevaient de la traduction générale, juridique ou économique.

En pratique, nous avons eu recours aussi bien aux différentes sources documentaires mises à notre disposition qu'à des « sources humaines », spécialistes du domaine de la sécurité sociale et souvent auteurs des textes à traduire. Ces différentes ressources nous ont permis d'acquérir

²²¹ LAGARDE, Laurent, *Le traducteur professionnel face aux textes techniques et à la recherche documentaire*, thèse de doctorat, septembre 2009, p.152.

²²² FROELIGER, Nicolas, « *Le traducteur face à l'interdisciplinarité* », in « *La revue des lettres et de traduction* », 5, 1999, p.102.

certaines connaissances précises relatives au domaine concerné.

Tout au long de notre stage, nous avons bénéficié des révisions attentives d'une spécialiste de la sécurité sociale, qui s'est toujours montrée très disponible pour répondre à nos questions. Elle est venue régulièrement nous faire part de ses commentaires et corrections sur le plan de la terminologie ou de la syntaxe.

Il est évident qu'un stage d'une durée de trois mois ne permet pas à l'apprenti traducteur d'acquérir une véritable spécialisation. En revanche, cette expérience nous a permis de relier concrètement la théorie et la pratique dans le champ de la traduction spécialisée.

Nous n'avons certes pas délibérément fait appel à une théorie de la traduction plus qu'à une autre mais avons travaillé au cas par cas. Nous pensons que notre modeste expérience a illustré la complémentarité des trois grandes approches théoriques en traductologie auxquelles nous nous référons principalement. A certains moments, consciemment ou non, nous avons utilisé aussi bien le cadre des théories de l'équivalence que celui de la théorie interprétative ou des approches fonctionnalistes comme la théorie du *skopos*. Les consignes de traduction nous obligeaient parfois à considérer la traduction seulement comme produit, quand les équivalences terminologiques nous étaient imposées. Sur le terrain, à des degrés divers et sauf exception, nous avons combiné l'apport de ces théories qui nous ont paru les plus intéressantes pour la traduction spécialisée. Nous avons recherché des équivalences linguistiques ou culturelles, nous nous sommes interrogée sur l'intention des auteurs et leur « vouloir dire » (en passant souvent par une phase nécessaire de déverbalisation), tout en maintenant présent à l'esprit le ou les *skopos* des textes à traduire. Le plus souvent, toutefois, c'est l'approche de la traduction comme fonction qui nous a le plus aidé : elle nous a offert le cadre conceptuel pour exercer notre liberté de traducteur, malgré les contraintes qui la limitaient. En effet, comme l'écrit Elisabeth Lavault-Olléon :

« face à l'offre d'informations à transmettre dans une situation cible définie : partie prenante de la situation cible, [le traducteur] effectue des choix sur la priorité à accorder à certaines informations et sur la nécessité d'explicitier, ou d'adapter, certains éléments pour un public cible qui n'a pas les mêmes connaissances et

attentes que le public original »²²³.

Il convient toutefois de souligner qu'en tant que stagiaire, nous nous sommes « auto-limitée » dans notre liberté effective de traductrice. Nous n'avons pas osé prendre trop de liberté par rapport au *skopos* des textes à traduire, nous ne sommes jamais allée jusqu'à rajouter des éléments au texte source ou en enlever d'autres, ni jusqu'à en réorganiser le contenu. Lors des étapes de révision de nos travaux par les spécialistes de la sécurité sociale, il nous a parfois été demandé d'adhérer davantage au texte source. Autant que possible, nous restions fidèle à la terminologie anglaise ou espagnole des textes de départ, mais il est arrivé que les personnes en charge de la révision nous demandent d'opter pour un équivalent en particulier.

Nos démarches lors des opérations traduisantes que nous avons eu à effectuer semblent être en accord avec le modèle IDRC (Interprétation – Décisions – Ressources – Contraintes) de Daniel Gile, modèle fondé essentiellement sur la traduction comme processus, qui accorde une place centrale aux décisions du traducteur. Il est aussi fort probable que le schéma proposé par Christine Durieux pour « une théorie décisionnelle de la traduction »²²⁴ nous ait également influencée. Enfin, la méthode d'analyse de Christiane Nord, dont plusieurs de nos enseignants paraissaient s'inspirer dans les cours de préparation à la traduction, s'est révélée souvent efficace.

Toutefois, à la vérité, devant plusieurs choix de traduction à opérer, les théories traductologiques sont restées loin en arrière de nos préoccupations. Est-ce à dire qu'elles étaient totalement inutiles à ces moments-là ? Nous ne le pensons pas. Elles constituaient un socle assez solide pour nous permettre, en toute modestie, de les oublier un temps pour dépasser les querelles abstraites et résoudre avec efficacité les problèmes concrets qui se posaient à nous.

A l'époque de la mondialisation, selon Elisabeth Lavault-Olléon :

« l'acte de traduire est englobé dans un schéma plus large et plus ouvert où l'opération traduisante elle-même n'est qu'une petite étape d'un processus aux

²²³ LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, 2007, p.61.

²²⁴ DURIEUX, Christine, « Vers une théorie décisionnelle de la traduction », in « *Revue LISA* », vol. VII, n°3, 2009, p.349.

multiples phases en amont et en aval, depuis les recherches documentaires et terminologiques, jusqu'aux ultimes phases de validation. Dans le cadre de la traduction spécialisée, toutes les recherches qui tendent vers une analyse globale des mécanismes et vers une architecture et une modélisation des processus sont utiles aux traducteurs. [...] La qualité en traduction spécialisée ne peut plus alors se définir de façon absolue comme dans le modèle universitaire classique, mais de façon dynamique, développée tout au long d'une démarche globale, et relative, puisque définie par les besoins du commanditaire. »²²⁵

Ses propos formalisent assez bien notre expérience de stagiaire en traduction.

Tout au long de notre réflexion, l'enjeu traducteur vs expert s'est alors déplacé : la question de l'expertise ne se pose plus, à nos yeux, dans les mêmes termes qu'avant la réalisation de ce mémoire. Il ne s'agit plus pour nous de savoir si, et à quelles conditions, le traducteur peut devenir expert dans un domaine spécialisé : il peut certes accroître son bagage cognitif dans certains domaines précis, et augmenter ainsi de manière considérable le contenu de ses archives personnelles, mais nous pensons qu'il ne pourra jamais être expert à la place de l'expert. En revanche, c'est dans le domaine qui est le sien, celui de la traduction, que le traducteur professionnel peut devenir un expert, en assumant ses stratégies et ses choix de traduction. Sa propre expérience, tant de la traduction que de certains domaines spécialisés, l'amènera à savoir quand décider de s'en remettre à ses propres ressources ou quand il devient nécessaire de consulter un expert dans un domaine spécialisé donné.

²²⁵ LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, 2007, p.59

Conclusion générale

Nous avons ainsi, dans la première partie du présent travail, défini la traduction spécialisée, dont l'importance à l'échelle mondiale ne cesse de croître. De la pléthore de théories de la traduction, nous avons retenu trois approches qui nous ont paru essentielles au cours de nos études, à savoir les théories de l'équivalence, la théorie interprétative ou du sens et la théorie du *skopos*. Si les théories traductologiques sont souvent critiquées pour être trop éloignées des difficultés concrètes rencontrées par le traducteur, il nous semble que, sans être directement transposables, elles constituent un ensemble de connaissances utiles en arrière-plan, surtout quand des modèles méthodologiques en sont dérivés. De façon plus ou moins contrôlée, ces outils méthodologiques peuvent être précieux pour faire face aux difficultés posées par les textes spécialisés, et enrichissent les ressources documentaires et humaines qui s'offrent au traducteur.

Dans la seconde partie, nous avons d'abord présenté l'OIT en lien avec l'ONU, puis le BIT et son département de la Sécurité sociale, lieu où nous avons effectué notre stage. Après un bref historique de la sécurité sociale et une description succincte du service de traduction du BIT, nous avons exposé les différentes ressources mises à notre disposition, avant de nous consacrer à l'analyse de séquences de traduction représentatives des divers documents que nous avons eu à traduire. Notre expérience et notre réflexion nous ont permis de découvrir que le domaine de la sécurité sociale au plan international couvre plusieurs champs de traduction : générale, juridique et économique principalement. Nous avons pris conscience, lors de nos choix de traduction, de l'influence, plus ou moins directe, de certaines approches théoriques et de l'utilité de quelques outils méthodologiques.

Lorsque nous nous sommes trouvée confrontée à une traduction générale, juridique ou économique, nous avons expérimenté concrètement les liens existant entre théorie et pratique dans l'esprit d'un traducteur débutant. Si parfois l'évocation d'une théorie particulière s'avérait un préalable utile pour trouver la direction à suivre pour l'opération traduisante, pour d'autres tâches, il nous a d'abord fallu nous livrer à une réflexion personnelle. Une méthode particulière, encore imparfaite certes, s'est ainsi peu à peu mise en place...

Elisabeth Lavault-Olléon résume ainsi la qualité d'une traduction :

« toute traduction bien faite – et bien reçue comme telle par son commanditaire – est le fruit d'une intégration réussie de la réflexion et de la méthode, de la théorie et de la pratique. »²²⁶

La connaissance de quelques théories et procédés de traduction nous a donné un cadre de réflexion qui nous a apporté une certaine sécurité pour faire nos premiers pas de traducteur (en dehors de l'Université), même et surtout si nous nous en éloignons, voire les oublions, à certains moments. Il nous paraît indispensable que ces théories et procédés soient enseignés à l'étudiant traducteur et indispensable également que ce dernier puisse, le cas échéant, s'en libérer pour faire preuve d'un savoir-faire personnel, et même d'une certaine créativité. Cela est possible, à nos yeux, dans le domaine de la traduction spécialisée, plus contraignante à divers titres, que la traduction littéraire, et qui constitue l'essentiel des textes traduits dans le monde.

Le stage de traduction que nous avons effectué au sein d'une organisation internationale, l'OIT en l'occurrence, nous a permis de saisir, à notre modeste échelle, la place de la traduction et ses enjeux dans la communication au plan mondial.

Opérer tel ou tel choix de traduction n'est pas anodin dans un contexte d'échanges internationaux, susceptibles de favoriser des prises de conscience comme d'influer sur la législation et les pratiques politiques et sociales d'un pays. Transmettre au mieux le message du texte de départ dans le texte cible en sachant tenir compte des réalités linguistiques et culturelles, en les transposant si nécessaire, constitue un vrai défi et peut avoir des incidences cruciales.

Nous rejoignons la position d'Elisabeth Lavault-Olléon, qui considère le traducteur de textes spécialisés (non littéraires) comme un sujet engagé socialement.

« Le traducteur est [...] un acteur social, en prise directe avec les problèmes et les intérêts de la société dans laquelle il vit. Dans tout acte de traduction, il y a non seulement deux langues et deux cultures mais surtout un besoin de communication

²²⁶ LAVAULT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, 2007, p.63.

à partir d'un document source issu d'une situation parfois très éloignée de celle pour laquelle on a besoin de traduire. Il y a aussi un certain nombre d'acteurs incontournables et, au milieu, un traducteur qui, consciemment ou non, fait des choix au sein d'une dynamique orientée : vecteur, passeur, et forcément engagé. »²²⁷

Cette conception de la traduction et du rôle du traducteur dans leurs implications pour la communication entre les peuples permet de donner à la défense – nécessaire – de la fonction du traducteur dans le monde actuel une autre dimension que celle d'un simple réflexe corporatiste. Force est de reconnaître que cette fonction est souvent mise en concurrence avec d'autres professionnels, moins formés et moins compétents, quand ce n'est pas avec des machines (comme dans le cas de la traduction automatique), que ce soit au sein d'entreprises ou d'organismes qui prétendent, par souci d'économies budgétaires sans doute, se passer des services de vrais traducteurs.

Dans un monde qui tend à l'uniformisation ou à la normalisation oublieuses des différences, la fonction du traducteur devient synonyme de sauvegarde de la diversité des langues et des cultures. Plus spécialement au sein d'une organisation internationale, les enjeux de la traduction spécialisée dépassent largement le niveau technique pour s'élever au rang d'instrument au service de l'humain.

²²⁷ LAVAUT-OLLEON, Elisabeth, « *La traduction comme engagement* », in « *Ecartis d'identité* », Grenoble, n°113, 2008, p.12.

Bibliographie

OUVRAGES

BOWKER, Lynne, PEARSON, Jennifer, *Working with specialized language : a practical guide to using corpora*, Londres, Routledge , 2002, 242 pages.

DELISLE, Jean, *L'analyse du discours comme méthode de traduction : initiation à la traduction française de textes pragmatiques anglais*, Cahier de traductologie n°2, Ottawa, 1980, 282 pages.

DORION, Georges, GUIDONNET, André, *Que sais-je ? La sécurité sociale*, Paris, Presse universitaires, 1983, 127 pages.

DURIEUX, Christine, *Apprendre à traduire : Prérequis et Tests*, La maison du dictionnaire, Paris, 1995, 311 pages.

DURIEUX, Christine, *Fondement didactique de la traduction technique*, Paris, La maison du dictionnaire, 2010, 181 pages.

GEMAR, Jean-Claude, *Traduire ou l'art d'interpréter, Fonctions, statut et esthétique de la traduction*, tome 1, Presses de l'Université du Québec, 1995, 257 pages.

GILE, Daniel, *La traduction : la comprendre, l'apprendre*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, 274 pages.

GONZALEZ, Gladys, *L'équivalence en traduction juridique: Analyse des traductions au sein de l'Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA)*, thèse universitaire, Université Laval, 2003, 430 pages.

GOUADEC, Daniel, *Profession : traducteur*, Paris, La Maison du Dictionnaire, 2009, 2e édition, 359 pages.

GUIDERE, Mathieu, *Introduction à la traductologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 2008,

169 pages.

LADMIRAL, Jean-René, *Traduire : théorèmes pour la traduction*, Paris, Gallimard, 1994, 274 pages.

LAGARDE, Laurent, *Le traducteur professionnel face aux textes techniques et à la recherche documentaire*, thèse de doctorat, septembre 2009, 319 pages.

LAPLACE, Colette, LEDERER, Marianne, GILE, Daniel, *La traduction et ses métiers. Aspects théoriques et pratiques*, Cahiers Champollion n°12, Caen: Lettres modernes Minard.

LAVAUT-OLLEON, Elisabeth, *Traduction spécialisée : pratiques, théories, formations*, Berne, Peter Lang SA, 2007, 265 pages.

LEDERER, Marianne, *La traduction aujourd'hui : le modèle interprétatif*, Vanves, Hachette, 1994, 223 pages.

L'HOMME, Marie-Claude, *Initiation à la traductique*, Montréal, Linguatex éditeur, 2008, 317 pages.

L'HOMME, Marie-Claude, VANDAELE, Sylvie, *Lexicographie et terminologie : compatibilité des modèles et des méthodes*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2007, 333 pages.

MUNDAY, Jeremy, *Introducing Translation Studies : Theories and Applications*, 2^e édition, Routledge, Oxon/New York, 2001, 236 pages.

NORD, Christiane, *La traduction : une activité ciblée, Introduction aux approches fonctionnalistes*, Artois Presses Université, 1997, 184 pages.

NORD, Christiane, *Text Analysis in Translation: Theory, Methodology, and Didactic Application of a Model for Translation-Oriented Text Analysis*, Amsterdam & Atlanta, Editions Rodopi, 1991, 275 pages.

RIALLE, Stéphanie, *Méthodologie et outils bioinformatiques d'aide à la conception de*

systèmes biologiques synthétiques pour de nouveaux diagnostics en santé humaine, thèse universitaire, Montpellier, 2010.

SELESKOVITCH, Danica LEDERER, Marianne *Interpréter pour traduire*, 1984, 4e édition revue et corrigée, Paris, Didier Érudition, 2001, 311 pages.

TOURY, Gideon, *Descriptive translation studie – and beyond*, édition révisée, John Benjamins Publishing Compagny, Amsterdam/Philadelphie, 2012, 350 pages.

VERMEER, Hans J., *Skopos and commission in translational action*, Chesterman, 1989, pp.173-187.

VERMEER, Hans J., *A skopos theory of Translation (Some Arguments for and against)*, Heidelberg, TEXTconTEXT, 1996, 136 pages.

YODA, Lalbila Aristide, *La traduction médicale du français vers le mooré et le bisa*, thèse universitaire, Université de Groningen, 2005, 375 pages.

ARTICLES

ANNONI, Jean-Marie, LEE-JAHNKE, Hannelore, STURM, Annegret, « *Neurocognitive Aspects of Translation* », in « *Meta : journal des traducteurs* », Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 57, n°1, 2012, pp.96-107.

BALACESCU, Ioana, STEFANINK, Bernd, « *La didactique de la traduction à l'heure allemande* », in « *Meta : journal des traducteurs* », Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 50, n°1, 2005, pp.277-293.

BALACESCU, Ioana, STEFANINK, Bernd, « *Modèles explicatifs de la créativité en traduction* », in « *Meta : journal des traducteurs* », Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 48, n°4, 2003, pp.509-525.

DULLION, Valérie, « *Du document à l'instrument : les fonctions de la traduction des lois* », in « *La traduction juridique : histoire, théorie(s) et pratique* », Berne/Genève, 2000, pp.233-253.

DURIEUX, Christine, « *Vers une théorie décisionnelle de la traduction* », in « *Revue LISA* », Caen, vol.VII, n°3, 2009, pp. 349-367.

FOUGNER RYDNING, Antin, « *De la théorie à la pratique de la traduction* », in « *Meta : journal des traducteurs* », Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 43, n°3, 1998, pp.349-363.

FRATH, Pierre, « *Hégémonie de l'anglais : fantasmes et dangers* », in « *Les Langues modernes* », Paris, n°3, 2001, pp. 31-38.

FROELIGER, Nicolas, « *Le traducteur face à l'interdisciplinarité* », in « *La revue des lettres et de traduction* », Kaslik, n°5, 1999, pp.101-112.

GREBER, Pierre-Yves, « *Les principes directeurs de la sécurité sociale : rapport établi à l'intention du Département de la sécurité sociale, Bureau international du Travail* », in « *Cahiers genevois et romands de sécurité sociale* », 1998, n°20, pp.7-45.

HERBULOT, Florence, « *La Théorie interprétative ou Théorie du sens : point de vue d'une praticienne* », in « *Meta : journal des traducteurs* », Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 49, n°2, 2004, pp. 307-315.

LADMIRAL, Jean-René, MERIAUD, Marie, « *Former des traducteurs : pour qui ? Pour quoi ?* », in « *Meta : journal des traducteurs* », in « *Meta : journal des traducteurs* », Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 50, n°1, pp. 28-35.

LADMIRAL, Jean-René, « *La Traduction appliquée au dialogue interculturel France-Asie : Théorie traductologique et pratique traduisante* », Atelier réalisé dans le cadre du « 4ème Congrès du Réseau Asie & Pacifique », 2011, Paris, 14 pages.

LAGARDE, Laurent, GILE, Daniel, « *Le traducteur professionnel face aux textes techniques et à la recherche documentaire* », in « *Meta : journal des traducteurs* », Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 56, n°1, 2011, pp.188-199.

LAVAUULT-OLLEON, Elisabeth, « *La traduction comme engagement* », in « *Ecarts d'identité* », Grenoble, n°113, 2008.

LAVAUT-OLLEON, Élisabeth, « *Le skopos comme stratégie de déblocage : dialecte et scotticité dans Sunset Song de Lewis Grassie Gibbon* », in « *Meta : journal des traducteurs* », Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 51, n°3, 2006, pp.504-523.

NAVARRO DOMINGEZ, Fernando, « *La théorie de la traduction en Espagne* », in « *Meta : journal des traducteurs* », Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 55, n°1, 2010, pp.88-104.

ROCHARD, Michel, « *Le traducteur-terminologue et l'expert, rencontre hypertextuelle* », in « *Traduire* », Paris, n°217, 2008, pp.61-77.

TRUFFAUT, Louis, « *Le cours pratique de traduction. Trois exemples (couples allemand-français)* », in « *Meta : Journal des traducteurs* », Les Presses de l'Université de Montréal, vol. 50, n°1, 2005, pp. 9-27.

TRUFFAUT, Louis, « *Former à la traduction professionnelle dans l'enseignement supérieur* », in « *Il fabbro del parlar materno, Hommage à Jean-Marie Van der Meerschen* », Editions du Hazard, Bruxelles, 2001, p.218-262.

WROBLEWSKI, Jerzy, « *Les langages juridiques : une typologie* », in « *Droit et Société* », Ed. juridiques associées, Paris, n°8, 1988, pp.15-30.

RESSOURCES INTERNET

Banque terminologique de données terminologiques et linguistiques TERMIUM du gouvernement du Canada : <http://www.termiumplus.gc.ca/>

Base terminologique de l'OIT :

<http://www.ilo.org/public/english/support/lib/resource/term.htm>

Base terminologique de l'ONU : <http://unterm.un.org/>

Dictionnaire anglais unilingue Merriam Webster : <http://www.merriam-webster.com/dictionary/>

Dictionnaire Collins : <http://www.collinsdictionary.com/>

Dictionnaire juridique monolingue anglais : <http://thelawdictionary.org/>

Dictionnaire Larousse : <http://www.larousse.fr/>

Dictionnaire Trésor de la langue française : <http://atilf.atilf.fr/>

Forum de traduction Proz : <http://fra.proz.com/>

Forum de traduction Translators Café : <http://www.translatorscafe.com/>

Forum et Dictionnaire Wordreference : <http://www.wordreference.com/fr/>

Glossaire en évaluation des technologies de la santé : <http://htaglossary.net/Accueil>

Site de l'Association canadienne de santé publique : <http://www.cpha.ca>

Site de l'European Health Forum Gastein : <http://www.ehfg.org/home.html>

Site de GESS (Extension mondiale de la sécurité sociale) : <http://www.social-protection.org/>

Site de l'Institut national de la statistique et des études économiques : <http://www.insee.fr/>

Site de l'OIT : <http://www.ilo.org/>

Site de l'ONU : <http://www.un.org/>

AUTRES DOCUMENTS

Constitution de l'Organisation internationale du Travail, Préambule, constitution révisée à Montréal, le 9 octobre 1946.

Constitution politique de Colombie (Constitución política de Colombia : <http://www.encolombia.com>)

Cours de traductologie, niveau bachelor, dispensé par Hannelore Lee-Jahnke (notes

personnelles), ETI, Genève , 2008.

Initiative des Nations Unies pour un socle de protection sociale, Initiative 6 du CCS sur la crise économique et financière mondiale et son impact sur le fonctionnement du système des Nations Unies, OIT et OMS, 2009.

Rapport « Calculo del Costo de un Piso de Proteccion Social para Burkina Faso como parte de una estrategia conjunta de politica de empleo y proteccion social », Andres ACUNA-ULATE, Genève, 2012, 29 pages.

Rapport « Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive », Rapport du groupe consultatif présidé par Michelle Bachelet, mis en place par le BIT, avec la collaboration de l'OMS, Genève, 2011, 129 pages.

Rapport « SPF and CSR », *Internal briefing note*, Lou TESSIER, 2012, 38 pages.

« Sharing Innovative Experiences: Successful Social Protection Floor Experiences », OIT – SU/SSC (PNUD), 2011, 422 pages.

DICIONNAIRES

CHEMAMA, Roland, *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris, Références Larousse, 1993.

CORNU, Gérard, *Vocabulaire juridique*, Paris, Quadrige, 8e édition, 2007.

Le nouveau Petit Robert de la langue française, 2008.

Le Petit Robert 2, *Dictionnaire universel des noms propres*, 1993.

MENARD, Louis, ARSENAULT, Murielle, JOLY, Jean-François, *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière, anglais-français*, Montréal, 1994.

SANCHEZ, Nora, *Accounting Dictionary, English-Spanish, Spanish-English*, Etats-Unis, 2003.

SOANES, Catherine, STEVENSON, Angus, *Oxford Dictionary of English*, Oxford University Press, 2e édition révisée, 1999.

Annexe 1

Communiqué de presse sur la CIT.

« Une nouvelle Recommandation de l'OIT appelle à un socle de protection sociale universel

Cette importante Recommandation a pour but d'étendre l'accès à des soins de santé essentiels et à une sécurité élémentaire de revenu pour des millions de personnes à travers le monde.

Communiqué de presse | 14 juin 2012

GENÈVE (Nouvelles de l'OIT) – Alors que plus de cinq milliards d'êtres humains n'ont pas accès à un niveau suffisant de sécurité sociale, la nouvelle [norme internationale adoptée par la Conférence internationale du Travail](#) appelle à fournir aux populations l'accès à des prestations et à des soins essentiels en matière de santé ainsi qu'à une sécurité élémentaire de revenu (*), ce qui constitue les socles nationaux de protection sociale.

Cette protection sociale de base, comme par exemple les soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu durant l'ensemble de l'existence permet ainsi de réduire la pauvreté, les inégalités, les maladies et le nombre de décès prématurés.

«La protection sociale a fait la preuve qu'elle pouvait constituer un outil puissant contre la crise. Elle protège et responsabilise les populations. Elle contribue à relancer l'économie et à accélérer la reprise. Elle est aussi l'un des fondements d'une croissance économique durable et inclusive», a déclaré Juan Somavia, Directeur général de l'OIT.

La Recommandation demande aux pays de mettre en place leurs socles de protection sociale dès que possible dans le cadre de leur processus national de développement. Il existe de nombreux exemples positifs en Amérique latine, en Asie et en Afrique où des pays ont appliqué l'ensemble de leur socle ou au moins les principaux éléments. Ces exemples montrent que la mise en place de la protection sociale sous une forme plus ou moins développée est possible pratiquement partout.

La nouvelle Recommandation indique de manière explicite que toutes les personnes relevant tant de l'économie formelle que de l'économie informelle doivent bénéficier de la sécurité sociale. Ainsi, elle doit donc soutenir la croissance de l'emploi formel ainsi que la réduction de l'informalité.

La nouvelle norme envoie un message fort à la communauté internationale afin d'étendre les systèmes de protection sociale malgré la crise économique actuelle. Cela signifie permettre au plus grand nombre possible de personnes d'avoir accès à des niveaux plus élevés de sécurité sociale garantis par des lois nationales dès que les conditions le permettront dans chaque état.

Chaque pays est ainsi encouragé à établir des socles de protection sociale (**)*«en tant qu'élément fondamental de leurs systèmes nationaux de sécurité sociale»* et faisant partie de leurs plans de développement social, économique et lié à l'environnement. Les pays qui ne peuvent se permettre d'offrir des prestations de base en matière de protection sociale peuvent avoir recours à la coopération et aux soutiens internationaux pour compléter leurs propres efforts.

La nouvelle Recommandation de l'OIT est la première recommandation autonome portant sur la sécurité sociale à avoir été votée depuis 68 ans. Ce vote survient 24 ans après la dernière discussion en 1988 sur un instrument juridique à propos de protection sociale par les délégués des gouvernements, des travailleurs et des employeurs. En novembre dernier, les dirigeants du G20 réunis à Cannes avaient reconnu *«l'importance d'investir dans des socles de protection sociale élaborés au niveau national»*.

«Cette recommandation constitue une avancée réelle pour la politique sociale dans le monde. Les socles de protection sociale nationaux peuvent être un outil majeur afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement», conclut Michael Cichon, directeur du département de la sécurité sociale de l'OIT.

() Financée par des ressources nationales telles que définies dans chaque pays.
(**) Les socles de protection sociale sont «des ensembles de garanties élémentaires de sécurité sociale définis à l'échelle nationale qui assurent une protection visant à prévenir ou à réduire la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale».* »²²⁸

²²⁸ http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/media-centre/press-releases/WCMS_183291/lang--fr/index.htm

Annexe 2a

Questionnaire adressé au Service des Documents officiels :

1. Quelle est la dénomination exacte du service de traduction du BIT ?
2. Combien de traducteurs sont employés dans votre service ?
3. D'autres langues que le français, l'anglais et l'espagnol sont-elles aussi représentées ?
Si oui, lesquelles ?
4. Quelles sont les combinaisons linguistiques représentées ?
5. Qui sont les commanditaires de travaux de traduction ?
6. Quel est le volume annuel de traductions du service ?
7. Quels sont les différents types de texte à traduire ?
8. Quels sont les délais à respecter ?
9. De quelles ressources documentaires disposez-vous ?
10. Contactez-vous souvent les auteurs des textes ? Faites-vous fréquemment appel à des spécialistes ?
11. En ce qui concerne la terminologie, de quelle liberté disposent les traducteurs ?
Doivent-ils se conformer aux normes édictées par un comité interne pour ce qui relève de la création terminologique ?
12. Comment expliquez-vous que des personnes externes à votre service traduisent également pour le BIT ? Quel est votre avis à ce sujet ?

Annexe 2b

Réponses au questionnaire données par Armin Banis :

1. Official Documents Service - Service des Documents officiels
2. German 1, Russian 1, Arabic 2, Chinese 3, Spanish 6, French 5, English 4 plus a large number of freelance and short-term translators.
3. German, Russian, Arabic, Chinese, the so-called GRAC-languages.
4. The bulk of all translations originates from an English source text, some source texts are in one of the other official languages of the ILO, i.e. French, Spanish, Russian, Arabic, Russian or Chinese. Translations for freedom of association cases may concern any member state; hence, translations - usually into English or French - may also concern a large number of national languages.
5. Technical Departments/Cabinet of the Director General.
6. For all languages combined approx. 50000 standard pages, each standard page has 250 words.
7. Reports for the International Labour Conference as well as sectoral and technical meetings, documents for the Governing Body, internal administrative documents, a variety of ILO publications, job descriptions, press releases, documents required for the supervision of standards and freedom of association cases etc.
8. Different for each job, usually rather short deadlines.
9. Reference unit staffed by 5 Terminologist, Translation Memory, Terminology Database, Library with Dictionaries etc.
10. Usually reports are edited, translators are discouraged to contact authors directly, they are supposed to go through the editors. But yes, authors are contacted when there are

questions.

11. Translators must conform to ILO terminology.

12. We employ a lot of excoll-translators. As much as possible, we try to employ the same people over a number of years to make sure they are familiar with ILO terminology. I think it is important to have right mix of in-house and excoll-translators.